

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA  
RECHERCHE SCIENTIFIQUE



Institut D'Architecture et d'Urbanisme

Master 2

ARCHITECTURE ET HABITAT

MEMEOIRE DE RECHERCHE

**Thème :**

**MISE EN VALEUR DE L'HABITAT TRADITIONEL  
A MOSTAGANEM**

**CAS D'Etude : Tigditt**

**Présenter par :**

Allahi Sabrina

**Encadrer par :**

Mr. Maroc Mourad

Janvier 2018.

إن الأهمية التاريخية، الروحية والسياحية لمدينة مستغانم وبالتحديد قصبه تيجديت لا تخفى على أحد. إن تطورها العمراني خضع لنفس المعايير العمرانية للمدينة العربية الإسلامية. تحتوي مدينة مستغانم على أيقونات ومعالم أثرية عتيقة ومن بينها الدار التقليدية ذات الصحن أو كما يسمى " وسط الدار"، والتي كانت تشرح بالتفصيل نمط العيش التقليدي للعائلة المستغانمية.

هذه المكونة الرئيسية للتراث المعماري لمستغانم تظهر مدى الغنى والتنوع الثقافي للماضي. و بالإضافة إلى كونها مركزا للمجتمع و الفضاء الذي كانت تمارس فيه جل الوظائف المتعلقة به إن الحالة التي آل إليها السكن التقليدي لمدينة مستغانم ليس بالأمر السار، بيد أن دورها كفضاء لسكن أو كهيكل للإستقبال و الإشعاع الثقافي يمكنه العودة كما كان في سابق عهده.

إن ترميم المنازل التقليدية بقصبه مستغانم وبالخصوص حي تيجديت العتيق الذي اتخذناه كنموذج فكري يمكن أن يعطي نفسا جديدا لهذا النسيج العتيق وإنعاشه إضافة إلى إضفائه قيمة سياحية وإقتصادية جديدة.

إن الهدف من هذا البحث هو التعريف بالسكن التقليدي لقصبه تيجديت من جميع نواحيه العمرانية والمعمارية و الإجتماعية، إضافة إلى تحديد المجال الوطني الخاص من حيث الموارد و الوسائل المتاحة من كامل النواحي القضائية منها و التطبيقية و التي يمكن صرفها للحفاظ على السكن التقليدي لمدينة مستغانم.

إن الحلول والآفاق المقترحة في هذا البحث تحفز على معرفة مثلى للنسيج العمراني العتيق لمدينة مستغانم والنداء لوقفه قوية للتمكين إلى نهضة نوعية في هذا المجال.

## الكلمات المفتاحية

مستغانم – قصبه تيجديت – التراث المعماري – السكن التقليدي – إنعاش.

# Résumé

---

L'intérêt historique, culturel, spirituel et touristique que revêt la ville de Mostaganem dont la casbah de Tigditt constitue un élément central, n'échappe à personne. Son évolution a subi le même mode d'organisation de la ville arabo musulmane. Elle abrite entre ses murs de magnifiques monuments, dont la maison traditionnelle à patio, qui reflète parfaitement le mode d'organisation culturelle et sociale de la famille mostaganémoise d'autrefois.

Cette composante majeure du patrimoine bâti de Mostaganem, est l'élément exprimant la richesse de la diversité culturelle d'hier. Elle constituait aussi le centre de la société ainsi que l'espace dans lequel toutes les fonctions inhérentes à la société étaient présentes. Aujourd'hui sa réalité, est loin d'être satisfaisante, mais son rôle comme espace d'habitation, structure d'accueil ou même de rencontre et de transmission culturelle pourra redevenir aussi important qu'il le fut dans le passé.

En effet, la réhabilitation des maisons traditionnelles de la casbah de Mostaganem ; en particulier le quartier Tigditt pris comme modèle de réflexion pourra participer à la revitalisation de son noyau historique et contribuera aussi à accroître son attractivité touristique et économique, en parallèle de la préservation de ce legs.

L'objectif de notre recherche est de définir l'habitat traditionnel de la casbah de Tigditt dans tous ses cotés (urbain, architectural et social...etc), ensuite cerner dans un contexte national spécifique, les moyens et les ressources juridiques et pratiques qui peuvent être mobilisés pour une action de sauvegarde de l'habitat traditionnel à Mostaganem.

Ce travail de recherche ainsi que les solutions et les perspectives qu'il envisage se veut une contribution à une meilleure connaissance de l'espace médinal oublié et marginalisé de la ville de Mostaganem, et un appel à une vraie mobilisation de toutes les catégories de la société pour se doter des moyens et des instruments nécessaires à cette action.

## **Mot clés :**

Mostaganem – Casbah de Tigditt – Patrimoine bâti – Habitat traditionnel – Revitalisation.

# Abstract

---

The historical, cultural, spiritual and tourism that is in the city of Mostaganem whose Casbah of Tigditt is a central element. Its evolution has been the same mode of organization of the Arab-Muslim city. It shelters within its walls magnificent monuments, traditional courtyard houses, which reflected perfectly the mode of culture and social organization of the family of former mostaganemoise.

The major component of the built heritage of Mostaganem, is the element expressing the richness of cultural diversity yesterday. In addition, it was the center of society and the space in which all the functions inherent in the society were present. Today's reality is far from satisfactory, but its role as a living space, home structure or even meeting and cultural transmission could become as important as it was in the past.

Indeed, the rehabilitation of traditional houses of Mostaganem's casbah especially the Tigditt district will participate in the revitalization of his historical loop also to contribute in increasing of his economical and touristical attractiveness in addition to preserve this legacy.

Our objective was to define the traditional housing of casbah of Tigditt with these all sides (urbain, architectural and social one ... ) Than encircle in a specific national context, means and legal resources and practicies wich could mobilize an action in order to protect traditional housing of Mostaganem.

This research work with solutions and prospects envisaging want to be a contribution for best knowledge of medinal's space wich is forgotten and marginalized in Mostaganem city also it's a call for a true mobilization of all society categories for equipped means and necesseries instruments of this action.

## **Key words:**

Mostaganem – Casbah of Tigditt – Built heritage – Traditional housing – Revitalization.

## **REMERCIEMENT :**

**« S'il n'y avait pas d'hiver, le printemps ne serait pas si agréable : Si nous ne goûtions pas à l'adversité, la réussite ne serait pas tant appréciée »**

*Anne Bradstreet*

Nous remercions «ALLAH» tout puissant de nous avoir donné le courage, La force et la patience pour avoir accompli notre travail, et je remercie aussi mes parents pour leur soutien moral et matériel.

C'est avec une joie réelle qu'on présente aujourd'hui mes sincères remerciements mon encadreur Mr maroc mourad pour avoir accepté de diriger ce travail, ainsi que pour son aide et sa disponibilité.

Je remercie également Mr Beldjilali Saïd pour son soutien et son précieux conseil.

Sans oublier les honorables membres du jury qui ont procédé à l'évaluation de mon travail.

## *Dédicace :*

Tous d'abord, je tiens à remercier «DIEU» le tout puissant de m'avoir donné la foi, le courage et la patience pour continuer mon parcours universitaire.

J'ai l'immense plaisir de dédier ce travail à :

-A ma mère pour son amour et son soutien chaleureux dont elle m'a entouré, pour son sacrifice et pour l'éducation qu'elle m'a donnée.

-A mon mari pour son courage qui m'a comblé durant mes études. Que Dieu les bénisse et les garde sous sa miséricorde et qu'ils trouvent en ce mémoire l'accomplissement de leurs vœux et l'expression de ma profonde gratitude.

-Mon Chère FILS IYAD ABEDAZIZ

-A toute ma famille, grande et petite, pour leur soutien moral et leur respect envers moi.

-Je réserve une place particulière a mes très chères TANTE.

# Présentation de l'option « Habitat »

L'Habitat est une option qui s'intéresse à la production architecturale et urbanistique en matière d'habitat, avec toutes ses particularités, ses réglementations et ses propres caractéristiques qui s'impliquent dans toutes les situations existantes, d'où ressort le rapport site/projet comme critère capital de la réalisation des projets qui diffèrent selon leur typologie : individuel, semi-collectif, collectif et d'autres formes qui s'incluent dans notre champs d'étude.

Notre choix pour ce master est basé essentiellement sur les particularités et la complexité de l'habitat et aussi par rapport à ses problèmes majeurs dans le monde entier et particulièrement en Algérie. On peut citer la production mal pensée de l'habitat qui répond juste aux demandes d'urgence en ayant peu de considération aux standards de base de la qualité du cadre de vie et à ce propos, on peut évoquer le problème du manque d'espaces d'accompagnement qui devraient suivre en principe tout projet d'habitat, à savoir les équipements de proximité, les espaces verts et les lieux de divertissement.



## **PLAN DE TRAVAIL**

- ◆ ملخص
- ◆ Résumé.
- ◆ Abstract.
- ◆ Remerciement.
- ◆ Dédicaces.
- ◆ Présentation de l'option « Habitat »
- ◆ Plan de travail.

### Partie 01 : Introduction Générale

---

1- Introduction.....	01
2- Choix du site.....	02
3- Objet d'étude.....	03
4- Importance de la recherche.....	04
5- Problématique.....	04
6- Hypothèses de travail.....	06
7- Objectifs de la recherche.....	06
8- Méthodologie de recherche.....	07
9- Structure du travail.....	07

### Partie 02 : Contextualisation

---

1- Introduction.....	08
2- L'habitat en tant que concept.....	08
3- L'habitat et l'appropriation de l'espace.....	09
4- L'habitat et le langage architectural.....	10
5- L'évolution de l'habitat.....	10
5.1- Période Préhistorique.....	10
5.2- Période Historique.....	13
6- Les repères conceptuels de l'habitat à travers l'histoire.....	16
6.1- Les repères conceptuels naturels.....	17
6.1.1- Le Climat.....	17
6.1.2- Le Site.....	18
6.1.3- Les Matériaux de construction.....	20
6.2- Les repères conceptuels sociaux.....	23





6.2.1- La Stratification sociale.....	23
6.2.2- L'Organisation sociale élargie.....	24
6.2.3- L'Organisation sociale restreinte .....	25
6.3- Les repères conceptuels culturels.....	27
7- L'habitat et la ville islamique .....	29
8- Conclusion.....	33

## Partie 03 : Thématique

---

1- Introduction.....	34
2- L'habitat traditionnel en Tunisie.....	35
2.1- Etude de quelques exemples de réhabilitation et de sauvegarde de maisons traditionnelles en Tunisie.....	35
2.1.1- Le cas de la ville de Tunis.....	36
2.1.2- A.S.M (Association pour la Sauvegarde de la Médina) et les projets de protection et de mise en valeur de l'habitat traditionnel à Tunis.....	36
3- L'habitat traditionnel en Algérie.....	42
3.1- La réhabilitation des maisons traditionnelles de la casbah d'Alger.....	47
3.1.1- Phase I : Diagnostic et mesures d'urgences .....	47
3.1.2- Phase II : Analyse historique et typologique et avant-projet du plan permanent de sauvegarde.....	51
3.1.3- Phase III : La rédaction finale du plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur du secteur sauvegardé.....	53
4- Conclusion .....	54

## Partie 04 : Cadre Analytique

---

1- Introduction.....	55
2- Historique de l'organisation de la ville de Mostaganem.....	55
2.1- Cadre et site géographique.....	55
2.2- Etymologie du nom « Tigditt ».....	56
2.3- Etude de la dimension historique.....	56
3- Etude de la dimension typo morphologique .....	62
4- Etude de la dimension paysagère.....	67
5- Etude de la dimension séquentielle.....	67
6- Etude de la dimension anthropologique sociale .....	69
7- Etude de la dimension phénoménologique des lieux.....	73
8- Conclusion .....	75

---



## Partie 05 : L'Habitat traditionnel

---

1- Introduction.....	76
2- Etat des lieux des différentes maisons.....	76
2.1- A Tigditt.....	77
2.1.1- Maison individuelle type 1.....	77
2.1.2- Maison individuelle type 2.....	78
2.1.3- Maison individuelle type 3.....	79
2.2- A Tobbana.....	80
2.2.1- Maison individuelle type A.....	80
3- Informations concernant les maisons.....	81
4- Conclusion.....	82
◆ Conclusion Générale.....	83
◆ Bibliographie.....	86
◆ Annexes.....	



Partie 01 :

**INTRODUCTION  
GENERALE**

## **1-INTRODUCTION**

L'amélioration de la qualité architecturale en matière d'habitation en Algérie constitue aujourd'hui un enjeu majeur, d'où le tissu colonial du 19ème et 20ème est considéré comme l'un des repères de nos villes. Il reflète une qualité architecturale à inspirer. Ce tissu occupe une partie non négligeable de notre parc immobilier d'habitation et contribué fortement à la définition de l'image urbaine de nos villes. Le secret de cette qualité architecturale de tissu colonial que possède l'Algérie actuellement et qui continu à résister jusqu'au nos jours est traduit comme objet d'étude et le centre d'intérêt de plusieurs recherches.

L'intervention en question s'inscrit dans le cadre d'une réflexion qui vise à sélectionner un ensemble de principes et critères afin d'identifier cette qualité architectural de ce parc d'habitation. L'objectif principal de cette étude est d'essayer de répondre à l'ampleur de détérioration de la production urbaine en prenant l'exemple de la qualité architecturale des immeubles d'habitations dans la casbah de la ville de Mostaganem avec laquelle on va tirer des critères pour améliorer notre cadre bâtis pour des nouvelles extensions.

Sur ce, l'interrogation suivante s'impose : Quelles sont les Caractéristiques de ces maisons traditionnelles ? L'idée c'est de définir un tissu ancien de la ville de MOSTAGANEM « périmètre d'étude » qui représente des conditions bien précises et rassemble un héritage et parc d'habitation très intéressent.

- a)-Elaborer une analyse urbaine de tissu limité à l'étude comprenant une analyse typo morphologique (analyse parcellaire, le tracée viaire, rapport parcellaire avec voirie, système de toitures, traitement d'angle...).
- b)- Faire une étude sur les styles d'architecture (typologie des façades, typologie des ouvertures, typologie des éléments ornementsations...).
- c)-A partir de cette étude permettre de recenser les immeubles d'habitations, leur caractéristiques et leurs spécifiés.

## **2-CHOIX DU SITE**

Des sites et des monuments historiques du vieux centre de la ville de Mostaganem ont été proposés au classement (Sites et monuments historiques proposés au classement, Mai 2006), aujourd'hui la totalité du vieux centre est proposée au classement (Dossier d'inscription au secteur sauvegardé de l'ancienne ville de Mostaganem, Novembre 2013). La Direction de la Culture de la ville propose de créer le secteur sauvegardé de l'ancienne ville de Mostaganem, où la ville est divisée en quatre Zones :



**Fig. 1 :** Les quatre zones du secteur sauvegardé de l'ancienne ville de Mostaganem.

Notre choix du site se focalise sur le vieux centre de la ville de Mostaganem, exactement sur la zone C «Tigditt ».

### **3-OBJET D'ETUDE**

La ville de Mostaganem regroupe un parc riche de constructions de type traditionnel, colonial et post colonial. Les constructions traditionnelles représentent l'intégralité du parc immobilier de l'ancienne médina de Mostaganem dont l'habitat traditionnel compose la plus grande partie, elles se localisent essentiellement dans les quartiers ; DERB, TOBBANA et TIGDITT.

L'objet d'étude dans ce travail de recherche va porter sur l'un des quartiers résidentiels les plus anciens de la ville de Mostaganem, qui est le quartier de TIGDITT, sa fondation remonte à la dynastie Mérinide (XIIIème siècle).

L'intérêt du choix du périmètre de TIGDITT s'explique par :

- La structure primaire du tissu qui date du temps des Mérinides.
- Un site ayant conservé les caractères propres à une zone résidentielle.
- L'état dégradé de son cadre bâtis et urbain.
- La présence de quelques maisons traditionnelles qui gardent toujours leurs structures originelles.
- Le site du projet représente un fragment de la Casbah qui est délaissée et marginalisée.
- Ce fragment de 40 hectares ne contient aucun monument classé par comparaison aux autres zones où se trouvent plusieurs monuments classés.
- Tigditt a connu autrefois une vie religieuse soutenue, où la plupart des traditions de la région demeurent encore vivaces mais elle est restée coupée de la ville et cela résulte d'une forte rupture sociale et naturelle "oued ain-sefra"<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Il s'agit de l'oued qui sillonne la ville de Mostaganem et précisément irriguait l'ancienne ville.

## **4- IMPORTANCE DE LA RECHERCHE**

"*La connaissance des origines ne pourrait-elle éclairer les tâches du présent ?*"<sup>2</sup>. C'est dans cette réflexion formulée par Lewis MUMFORD, que s'inscrit cette recherche, en se proposant d'éclairer l'une des composantes les plus importantes de notre patrimoine domestique qu'est "*l'habitat traditionnel*", à travers ses formes son état actuel et ses perspectives de développement.

Le choix de prendre un cas pour l'étude n'est pas arbitraire. Il répond à la volonté d'acquérir l'expérience, saisir les difficultés méthodologiques, limiter les champs d'intervention, opérer des choix de priorité et surtout élargir la méthode pour les autres cas et réaliser par la suite des synthèses pour le développement et la revitalisation de la ville de Mostaganem.

## **5- PROBLEMATIQUE**

La médina s'est construite au cours des siècles, à la fois comme espace des institutions sociales et comme espace de la construction urbaine. L'organisation de sa vie économique et sociale a été l'aboutissement d'une évolution plusieurs fois séculaire, opérée dans le creuset de l'islam. Elle incorpore la relation à des héritages que l'on peut considérer comme à la fois « mémoire » d'un système socioculturel et de repères symboliques pouvant entretenir une mémoire et une identité. Elle a constitué un système d'habitat et de solidarité sociale où la famille « produit » la société et la maison « produit » la ville<sup>3</sup>.

Selon GRANDET Denis<sup>4</sup>, Le schéma d'organisation spatiale des médinas est basé essentiellement sur les traits fondamentaux suivants :

- Le rôle déterminant des fonctions économiques et plus particulièrement des fonctions commerciales dans la structuration spatiale.
- L'organisation spatiale fondée sur une très forte différenciation entre les parties centrales où se concentraient l'activité économique, et les secteurs consacrés à la résidence.

---

<sup>2</sup> MUMFORD LEWIS La cité à travers l'histoire. Edition Du Seuil. 1964.

<sup>3</sup> GRANDET Denis, « Architecture et urbanisme islamique ». O.P.U Alger. 1986

<sup>4</sup> CHALINE Claude, « Les villes du monde arabe ». Edition Masson, Paris, 1990.

Mostaganem représente l'une des plus vieilles villes du réseau urbain algérien. Son intérêt historique, culturel, spirituel et touristique, dont la casbah constitue l'élément central, n'échappe à personne. Elle dispose d'un riche patrimoine architectural que nous devons mettre en valeur et protéger. Ce patrimoine comporte à la fois des monuments ponctuels (mosquée, medersa ou fondouk) et des ensembles ou quartiers historiques caractérisés par leur prédominance de zone d'habitat. Ces derniers dont la maison traditionnelle constitue l'unité de base sont considérés comme l'élément majeur du patrimoine bâti de la médina et représentent pour l'essentiel la manifestation et le reflet du niveau culturel et social du groupe.

Les profondes mutations socio-économiques qu'a connu la société algérienne durant la période coloniale et encore plus durant la période postcoloniale ont eu un impact direct sur ces quartiers historiques et en parallèle sur l'habitat traditionnel qui connaît aujourd'hui des réalités plurielles, qui oscillent entre :

- La « marginalisation » : L'habitat traditionnel, dévalorisé et méprisé par les tenants d'un modernisme relevant plus du mimétisme que de la création<sup>5</sup>.
- Le « laisser-faire » : les habitations traditionnelles sont totalement dégradées et abandonnées par ses habitants qui partent vers les zones périphériques. Ce patrimoine bâti est loué, squatté et transformé par des populations à très faible revenu.

Cette situation a accéléré le processus de dégradation et risque de faire disparaître des pans entiers de notre patrimoine architectural et urbain qui était pour la plupart du temps l'expression tangible de l'identité culturelle de la ville de Mostaganem.

Etant donné sa valeur architecturale et urbaine, ses principes d'organisation spatiale et surtout son importance dans la vie sociale de la médina, l'habitat traditionnel a attiré notre attention et mérite d'être pris en charge. De ce fait, il faut chercher quelle forme de réhabilitation ou de reconversion pourra être adoptée pour préserver et surtout pour intégrer ce patrimoine au sein de la vie actuelle.

***D'où la question de départ de ce travail, quelles solutions pouvons-nous adopter pour sauvegarder l'habitat traditionnel dans la ville de Mostaganem sans nuire ni à son architecture ni à son esthétique et quel rôle peut jouer l'habitat traditionnel dans le devenir et le développement de la ville ?***

---

<sup>5</sup> Colloque national sur l'habitat traditionnel. Le Soir d'Algérie 27mai 2009 p17.



## **6- HYPOTHESES DE TRAVAIL**

- Le secteur résidentiel constitue un atout considérable pour la mise en valeur de Tigditt car il représente l'histoire de Mostaganem et sa réhabilitation joue un rôle important dans le développement de la ville.
- La réanimation de ce fragment est possible à travers la reproduction et la restitution de son image d'antan et ce par la prise de conscience de la valeur architecturale de son bâti et ceci par la protection de ce legs.
- Le quartier Tigditt constitue une zone tampon et une rationalité de compréhension de l'organisation de la ville de Mostaganem à travers sa régénération et la mise en valeur de ses constituants.

## **7- OBJECTIFS DE LA RECHERCHE**

L'objectif de notre travail de recherche est de définir les spécificités et les différents aspects de la maison traditionnelle de la ville de Mostaganem en passant par une mise en relief de son état actuel et ceci à travers l'étude de quatre maisons situées dans les quartiers de « *Tigditt* » et « *Tobbana* ». Ensuite quelle meilleure réhabilitation et reconversion peut-on attribuer à ces maisons traditionnelles, afin de renforcer le rôle de la casbah en tant que centre principal de l'agglomération ainsi que définir un cadre de développement tout en respectant les spécificités culturelles du lieu.

Cette composante majeure du patrimoine bâti qui n'est qu'une expression sociétale ; son rôle, comme support de la vie quotidienne, un espace de vie et de création, pourrait redevenir tout aussi important aujourd'hui qu'il le fut par le passé, car cela peut être exploité pour revitaliser le centre historique de la ville.

Notre étude vise aussi la valorisation de cette composante majeure du tissu ancien, afin qu'elle participe au dynamisme du développement de la ville entière, et qu'elle puisse être compatible avec sa nouvelle fonction. Cette dernière devra avant tout respecter les différentes spécificités historiques et culturelles du lieu.

Ce travail a pour objectifs de rendre à Tigditt sa valeur d'un fragment qui appartient à l'ensemble de la casbah de Mostaganem, et d'échapper au déclin de cette dernière voire même son déclassement en tant que simple quartier dépourvu de toute infrastructure et commodité de la vie contemporaine.

## **8-METHODOLOGIE DE RECHERCHE**

Afin de réaliser le travail de recherche, il est adopté :

- Une démarche descriptive analytique qui repose sur :
  - ✓ Une approche historique ;
  - ✓ Une approche progressiste typo morphologique ;
  - ✓ Une approche culturaliste pittoresque ;
  - ✓ Une approche anthropologique sociale (entretien) ;
  - ✓ Une approche phénoménologique des lieux.
  
- Une démarche théorique explicative qui repose sur :
  - ✓ Une approche conceptuelle où sont présentés les concepts d'étude ;
  - ✓ Une approche comparative où il est tiré des principes de cas similaires de l'étude.

## **9-STRUCTURE DU TRAVAIL**

La structure de notre travail est organisée comme suit :

- Une « introduction générale » définissant notre thème de recherche qu'on a classé dans la première partie du travail.
- L'étude s'articule autour de quatre parties complémentaires :
  - ✓ Deuxième partie qui portera sur la définition d'un champ théorique et à la construction de l'objet qu'on a nommé « contextualisation » or le contexte de cette recherche.
  - ✓ Troisième partie intitulée « Thématique » qui portera sur les expériences internationales.
  - ✓ Quatrième partie où nous aborderons les différentes dimensions de l'étude du fragment Tigidit dans une perspective d'un « cadre analytique ».
  - ✓ Cinquième et dernière partie qui traite l'objet d'étude de notre recherche entre autre « l'habitat traditionnel ».



Partie 02 :

**CONTEXTUALISATION**

## **1-INTRODUCTION**

Chaque objet ayant une empreinte temporelle et faisant référence à une époque historique ou culturelle d'un endroit, possède une dimension *patrimoniale*, et est le témoin d'une étape dans l'évolution du territoire et donc de l'homme. Il est le vecteur de l'identité entre les générations qui ont vécu sur un même territoire, le seul lien qui perdure, mais qui évolue à travers le temps<sup>6</sup>.

D'autre part une population s'identifie à un espace de vie à partir de son patrimoine qui raconte son histoire et l'histoire de son territoire. Dans cette dialectique ressort l'importance de la transmission du patrimoine qui représente, dès lors, un ensemble de repères sociaux et culturels spécifiques au temps.

Dans cette présente partie, nous aborderons la notion de l'habitat traditionnel afin de montrer et de voir l'état dans lequel se présente notre cas d'étude.

## **2-L'HABITAT EN TANT QUE CONCEPT**

L'habitat, le concept le plus ancien de l'histoire de l'humanité. Il a accompagné cette dernière à travers les lieux et les temps, en occupant des espaces et des formes aussi variées que la variété des repères qui le définissent sous l'influence de facteurs naturels, sociaux ou culturels<sup>7</sup>. Plusieurs définitions d'ordre anthropologique, ethnologique, sociologique, démographique...etc, lui sont attribués.

La maison contribue à la présence des objets entourant l'homme et exprime la volonté principale à définir son territoire domestique, à travers des pulsions et des désirs, et qui par la suite vont tenter de s'organiser dans l'espace en face des contraintes et des exigences sociales. Toutes les relations sociales seront spatialisées par un mode d'organisation relatif à des concepts de base : permis/interdit, dominant/dominé, sacré/profane. L'habitation est aussi

---

<sup>6</sup> In BEGHAIN Patrice (1998) : Le patrimoine : culture et lien social, Collection Presses de Science Politique, Bibliothèque de la Conservation du Patrimoine de la Savoie, Chambéry.

<sup>7</sup> Fouzia MELIOUH – Kheira TABET AOUL, « L'habitat espaces et repères conceptuels ». Courrier du Savoie N°01, Novembre 2001, pp. 59-64.

considérée comme la simple traduction en surface et en volume des principaux aspects de la culture et du mode de vie, autrement dit le territoire bâti et non bâti, où vit et travaille l'homme.

RAPOPORT<sup>8</sup>, est l'un des premiers à démontrer que l'habitation ou la maison n'est pas qu'un simple produit d'ordre physique mais surtout un phénomène culturel. Ses réflexions se concentrent sur l'architecture traditionnelle (architecture populaire et architecture vernaculaire) et se caractérisent par son aspect morphologique. Dans la maison, l'habitant satisfait un besoin existentiel et non seulement physique<sup>9</sup>, et dans laquelle il organise son rapport avec le monde.

La maison est aussi vue par les anthropologues comme le reflet d'une organisation symbolique et sociale d'un groupe ou d'une société. Son architecture est généralement liée à un système de représentation reflétant l'identité et la culture d'un habitant.

### **3-L'HABITAT ET L'APPROPRIATION DE L'ESPACE**

La notion d'appropriation véhicule deux idées dominantes. D'une part, celle d'adaptation de quelque chose à un usage défini ou à une destination précise ; d'autre part, celle, qui découle de la première action visant à rendre propre quelque chose<sup>10</sup>, autrement dit, la recherche d'une harmonie entre une chose et l'usage auquel elle est destinée.

L'appropriation de l'habitat est aussi défini comme l'ensemble des pratiques et marquages qui lui confèrent les qualités d'un lieu personnel<sup>11</sup>. Primo, le marquage représente la disposition des objets ou les interventions sur l'espace habité et qui est souvent considéré comme l'aspect matériel le plus important de l'appropriation. Secundo la qualité de lieu personnel est relative à un modèle culturel responsable de l'inspiration et de la fondation d'une organisation. Enfin, si l'habitat est considéré comme produit, l'appropriation n'est pas un sous-produit mais l'aventure même de l'habiter.

---

<sup>8</sup> RAPOPORT Amos. Pour une anthropologie de la maison. Edition Dunod. Paris.

<sup>9</sup> Norberg-Schulz, « Habiter ». Milan-Paris : Electa France, 1985.

<sup>10</sup> Perla Serfaty-GARZON, « L'appropriation ». In Dictionnaire critique de l'habitat et du logement Paris, Editions Armand Colin, 2003 P27-30.

<sup>11</sup> H Raymond, N Haumont, M.G. Raymond, A. Haumont, « L'habitat pavillonnaire ». Paris : CRU, Institut de sociologie urbaine, 1971 (première édition : 1966).

## **4- L'HABITAT ET LE LANGAGE ARCHITECTURAL**

Le langage architectural et symbolique dans l'architecture domestique a été pour la plupart du temps un élément majeur définissant l'identité culturelle. Cette dernière présente des manières d'être que la culture d'une société considère comme des formes de distinction, de style ou d'étiquette, des présentations de soi. Autrement dit des systèmes de référence dans lesquels l'habitant s'exprime à travers son architecture<sup>12</sup>.

Comme tout système de signe, de signification et de représentation, l'architecture est un langage dynamique. Elle est en évolution permanente avec la culture locale de chaque société. La stratégie de chaque habitant détermine les valeurs architecturales, et leur perception dépend d'une manière directe du contexte culturel, de la catégorisation du monde et des interprétations du contexte et de formations des représentations<sup>13</sup>.

## **5- L'EVOLUTION DE L'HABITAT**

L'habitation a connu à travers l'histoire de multiples transformations et évolutions relatives à l'évolution de l'homme, dictées par plusieurs facteurs endogènes et exogènes que les situations socioéconomiques et politiques.

La compréhension de l'acte d'habiter ne peut être appréhendé qu'à travers une lecture de sa genèse et de son évolution historique. D'après P.DEFONTAINE<sup>14</sup>, relater l'histoire de l'habitation nous permettra de saisir clairement les principales définitions du phénomène complexe de l'habiter.

### **5.1- PERIODE PREHISTORIQUE**

Les premières traces de vestiges de foyer datent de plus de 700.000ans (appelée période paléolithique). Cette période se caractérise par l'aspect dynamique de l'homme (nomade ou

---

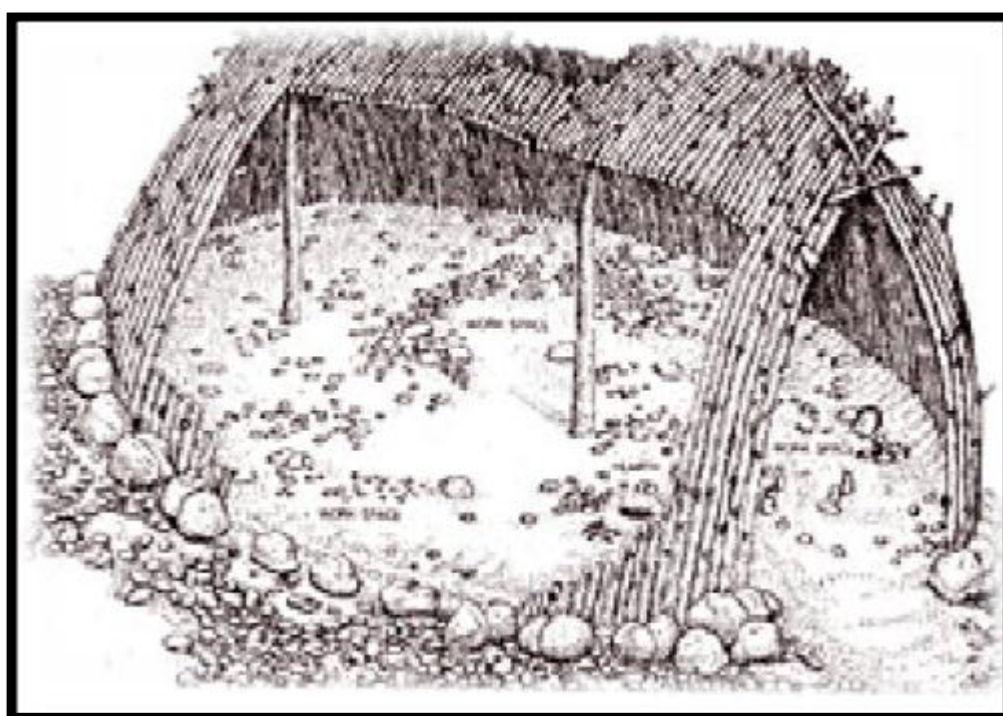
<sup>12</sup> P.PELLEGRINO, « Introduction : Styles de vie et modes d'habiter » in Espace et Société, 1994a, 74, p. 9-12.

<sup>13</sup> Edgard DEZUARI- « Les transformations de la maison des bédouins du NEGUEV le cas de TEL SHEVA 1968-2002 ». LAUSANNE EPFL 2003.

<sup>14</sup> Pierre DEFONTAINE, « l'homme et sa maison ». Géographie humaine, édition Gallimard, Mayenne, France, 1972.

semi nomade), relatif aux territoires de chasse et de cueillette (déplacement des troupeaux et rythme annuel de la végétation).

Les seules formes d'habitation existantes à cette période étaient constituées essentiellement de huttes à base de matériaux périssables (banchages ou de peaux) (Fig.2), enterrées ou non, circulaires ou ovales, regroupées comme les villages des NATOUFIEN<sup>15</sup> datant de plus de 10.000ans av. J-C, ou dispersées comme les abris de la forêt noire en Europe. Le besoin essentiel de l'homme à cette période était de trouver à la fin de son labeur, un lieu de repos, lui procurant un peu de confort, et un refuge, lui assurant aussi un abri contre tous les dangers (intempéries et animaux sauvages).



**Fig .2:** TERRA – AMATA<sup>16</sup> (France), hutte préhistorique. 400.000 av J.C.

**Source :** A. Fanton<sup>17</sup>.

Avec l'apparition des premiers traits culturels durant la période néolithique (5000-2300ans avant J-C), les modes de vie et les habitations humaines vont être transformé, ils

---

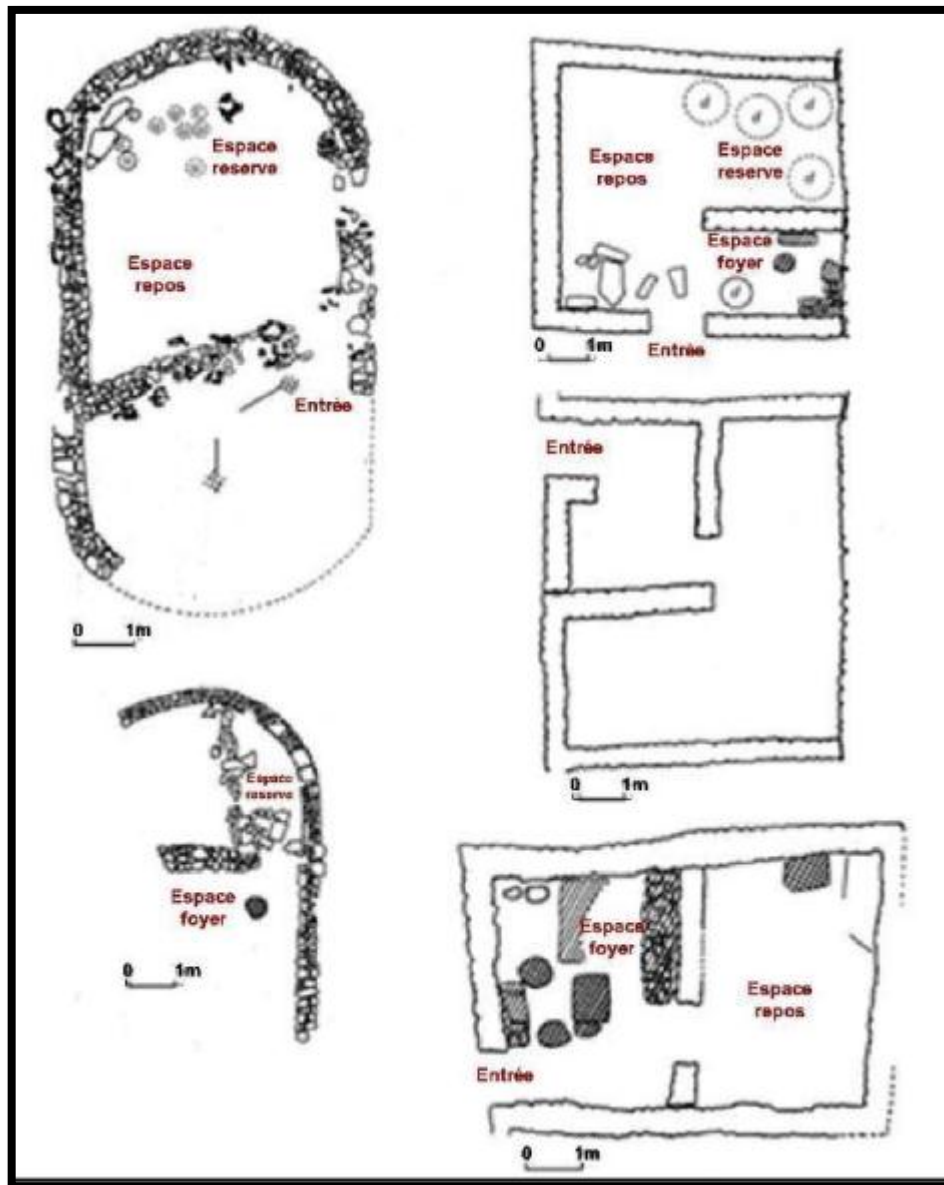
<sup>15</sup> Le NATOUFIEN est le nom donné à une culture de l'Épipaléolithique final, attestée au Levant entre 10 800 et 8 200 av. J.-C. et caractérisée par les premières expériences de sédentarisation.

<sup>16</sup> TERRA – AMATA : un site préhistorique fouillé à NICE – FRANCE, dans les années 60 par Henry DE LUMLEV, un des plus anciens foyers au mode.

<sup>17</sup> [www.hominides.com/html/.../musee-terra-amata-prehistoire-nice.php](http://www.hominides.com/html/.../musee-terra-amata-prehistoire-nice.php).

devinrent plus nombreux et plus sédentaires. Durant cette période la construction domestique se transforme progressivement.

Les premières maisons en dur (Fig.3), pierre et/ou briques de terre crue, apparaissent à l'extrême fin du VIIe ou aux tout débuts du VIe s. avant JC sur la côte méditerranéenne. Durant le siècle suivant, progressivement, cette technique constructive se propage dans les régions intérieures sur une profondeur de 50 à 60km des zones côtières.



**Fig. 3 :** Exemples d'habitations protohistoriques.

Source : Bernard DEDET<sup>18</sup>.

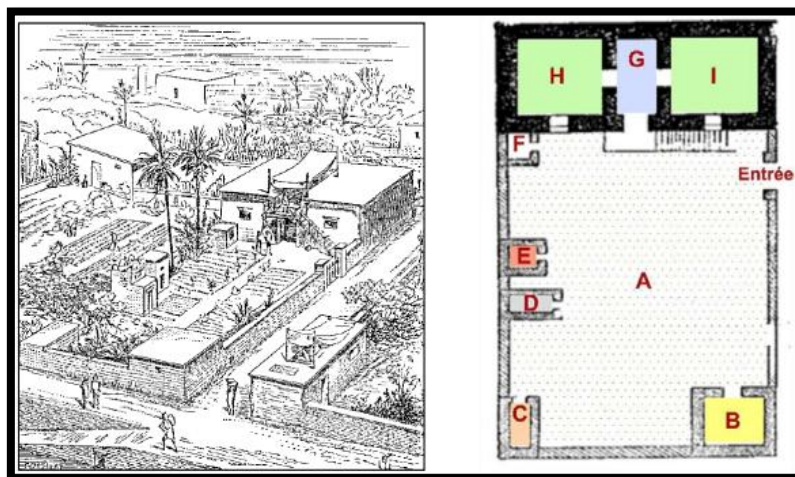
<sup>18</sup> Bernard DEDET, « La maison de l'oppidum languedocien durant la Protohistoire ». Edition Gallia, 1999.



## 5.2- PERIODE HISTORIQUE

L'apparition des premières villes et les grandes évolutions techniques (construction appareillée, construction par concrétion), marquent le début du réel confort, le besoin de l'homme a passé du simple abri ou refuge, à un abri plus durable et plus confortable. L'utilisation de la pierre, la brique et la tuile se généralise, les habitations des riches sont de plus en plus vastes et confortables, l'utilisation de nouvelles méthodes géométriques (tracés réguliers), de nouveaux matériaux et de nouvelles techniques est souvent perçue (marbre, fresque, mosaïque, thermes, chauffage par le sol ou hypocauste).

En Egypte antique par exemple, les modifications apportées dans le système de construction des habitations des bords du bas Nil étaient lentes, indécises, car personne n'osait innover en quoi que ce fût. Sous le règne des premiers monarques, cette vallée privilégiée devint un centre de productions agricoles et industrielles qui attirait déjà de nombreux étrangers. Les paysans avaient des maisons simples, construites à base de briques crues, de pisé et de roseaux. Ceux qui s'étaient enrichis et qui occupaient des fonctions dans l'état ne se contentaient plus de logis aussi simples, et peu durables<sup>19</sup>. Ils commençaient à employer des blocs de pierre, de la brique crue enduite avec soin et des bois de charpente équarris et débités en planches, mais en conservant les mêmes formes primitives des anciennes demeures (Fig.4).



**Fig.4** : Exemples d'une habitation de l'Egypte antique. (A : Jardin, B : Espace de provision, C : Latrine, D : Pigeonnier, E : Poulailier, F : Four, G : salle, H : Chambre, I : Chambre).

**Source** : Viollet LE DUC<sup>20</sup>.

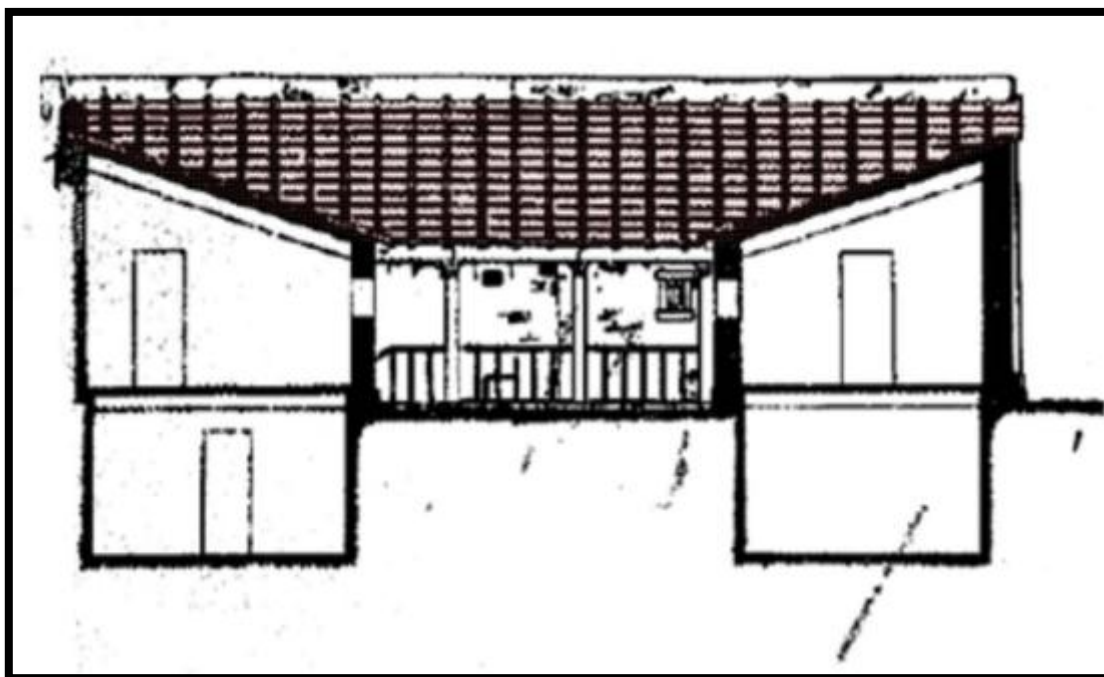
<sup>19</sup> Viollet LE DUC, « DE L'HABITATION HUMAINE », p89, Pierre MARDAGA, éditeur, 1986.

<sup>20</sup> Idem.

En parallèle, les habitations en Grèce antique étaient devisées en deux catégories distinctes :

- La cabane à plan circulaire, répondue dans le nord.
- La maison à plan rectangulaire, ou encore maison « à mégaron ».

Cette dernière, s'organisait autour d'une cour centrale, accessible depuis la rue et elle était composée dans la plus part du temps d'une salle rectangulaire séparée en deux par une colonnade en bois qui soutient un toit à double pente couvert de bois ou de paille (Fig.5).



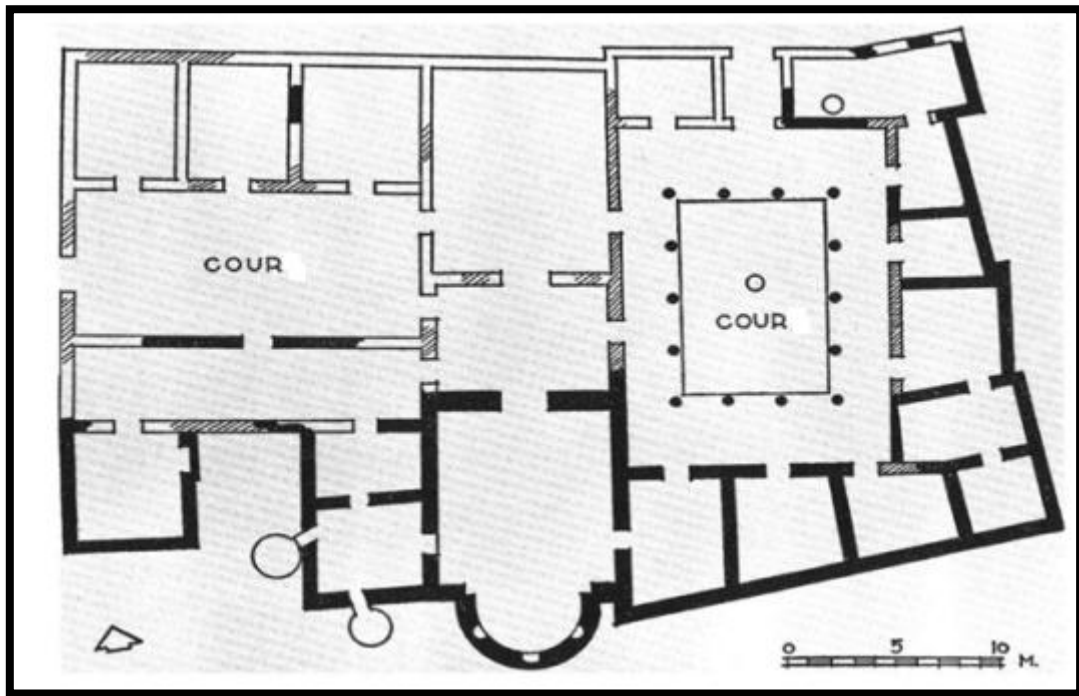
**Fig. 5** : Coupe d'une maison d'OLBIA PONTIQUE, avec cave.

**Source** : WASOWICZ <sup>21</sup>.

À partir du II<sup>ème</sup> siècle av. J.C., les romains aisés se font construire des villas plus grandes et avec péristyle<sup>22</sup> et jardin. La zone d'habitation et le péristyle sont liés par un corridor. Le tablinum (bureau du maître) a une ouverture sur le péristyle et une autre sur l'atrium. Les Romains ajoutaient parfois un étage pour aménager de nouvelles pièces pour les réceptions (Fig.6).

<sup>21</sup> Marie-Christine HELLMANN, « Caves et sous-sols dans l'habitat grec antique », Bulletin de correspondance hellénique, Année 1992, Volume 116, Numéro 1 p. 259 – 266.

<sup>22</sup> Le péristyle est un préau reposant sur des colonnes.



**Fig.6** : Agora d'Athènes, maison du Vème siècle.

**Source** : H.A. Thompson<sup>23</sup>.

A côté des maisons à péristyle, il en existe d'autres, dès l'époque romaine, où les pièces s'articulent autour d'une simple cour<sup>24</sup>. Cette même tradition se trouve à l'époque protobyzantine (Fig.7). Au centre de cette habitation datant du IVème siècle, une cour rectangulaire entourée de huit pièces, celle de l'est (B) allongée, les autres de dimensions plus modestes. La pièce (oecus) qui donne sur la cour par une arcade triple (supportée par des chapiteaux ioniques et des impostes distinctes) paraît la plus importante.

<sup>23</sup> H.A. Thompson. « Hesperia », 1959, p.104.

<sup>24</sup> Jean-Pierre Sodini, « L'habitat urbain en Grèce à la veille des invasions » p346. In: « Villes et peuplement dans l'Illyricum protobyzantin ».

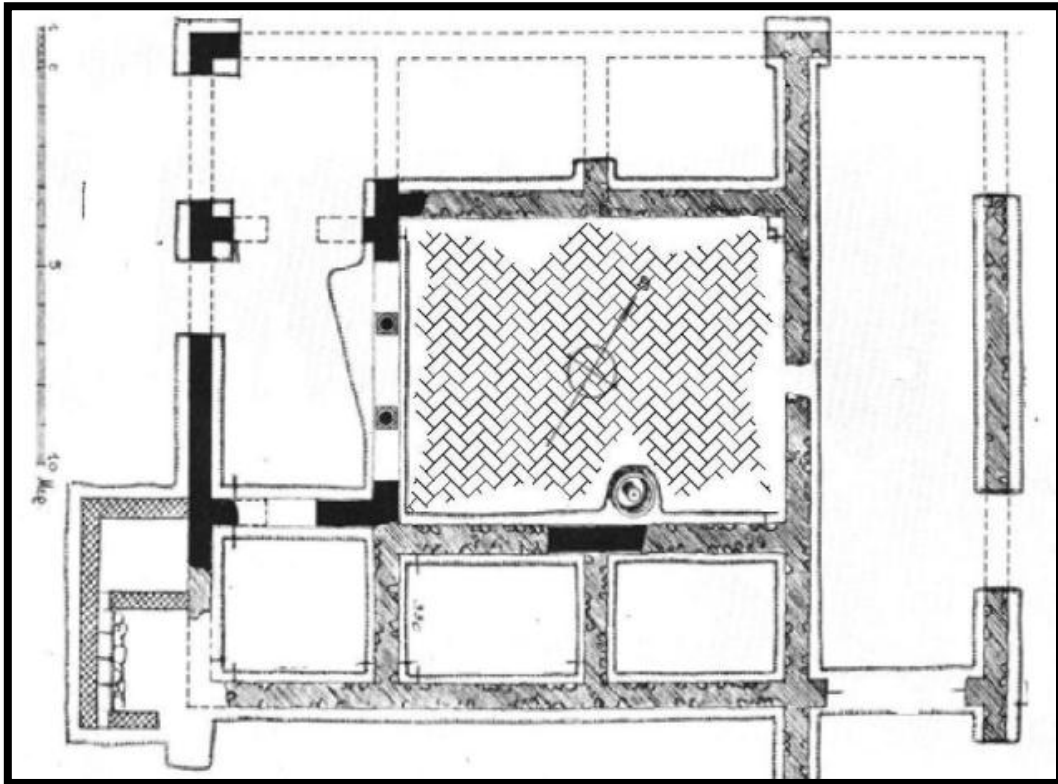


Fig.7 : Maison de Mégare-Athènes.

Source : J. THREPSIADIS, J. TRAVLOS, PAAH<sup>25</sup>.

## **6- LES REPERES CONCEPTUELS DE L'HABITAT A TRAVERS L'HISTOIRE**

L'homme a toujours conçu son habitation selon ses besoins qui n'étaient pas uniquement de subsistance matérielle, *"l'espace habité n'est donc ni neutre ni homogène, il possède des significations qui sont liées à l'ensemble de l'existence de l'habitant"*<sup>26</sup>. Les différentes formes d'habitations qu'a conçues l'homme durant toute l'histoire, font référence à des facteurs variés et souvent associés. Ces facteurs sont tous liés à deux entités l'homme et l'environnement<sup>27</sup>.

<sup>25</sup> In, Bulletin correspondance Hellénique, Vol. 70: École française d'Athènes, Études d'archéologie et d'histoire grecques. Edition Thorin, 1941.

<sup>26</sup> Lewis MUMFORD « La cité à travers l'histoire ». Edition Du Seuil. 1964.

<sup>27</sup> Fouzia MELIOUH – Kheira TABET AOUL « L'habitat espaces et repères conceptuels ». Courrier du Savoir – N°01, Novembre 2001, pp. 59-64

En effet, « l'homme » est le créateur même de cette conception, ce qui crée une liaison de dépendance entre l'homme comme individu et des contraintes à surmonter. « L'environnement » quant à lui est tout l'écosystème où évolue l'homme en tant qu'individu, il comprend à la fois l'environnement naturel, l'environnement social et l'environnement culturel. C'est dans cet environnement que l'homme retrouve ses repères avec lesquelles il conçoit son habitation.

## **6.1- LES REPERES CONCEPTUELS NATURELS**

L'environnement naturel est l'écosystème dans lequel évolue l'homme, il se compose d'une multitude de facteurs dépendants les uns aux autres. Selon *Amos RAPOPORT*, l'environnement étant composé du climat, du site, des matériaux et du paysage<sup>28</sup>.

### **6.1.1- LE CLIMAT**

Le climat est l'ensemble des circonstances atmosphériques propres à une région du globe. Il exprime les conditions régnantes, et se détermine par différents éléments, leur combinaison et leurs interactions. L'homme a très peu d'adaptation naturelle au climat, il doit lutter contre son environnement climatique par des actions et des interventions : le feu, le vêtement, l'abri.

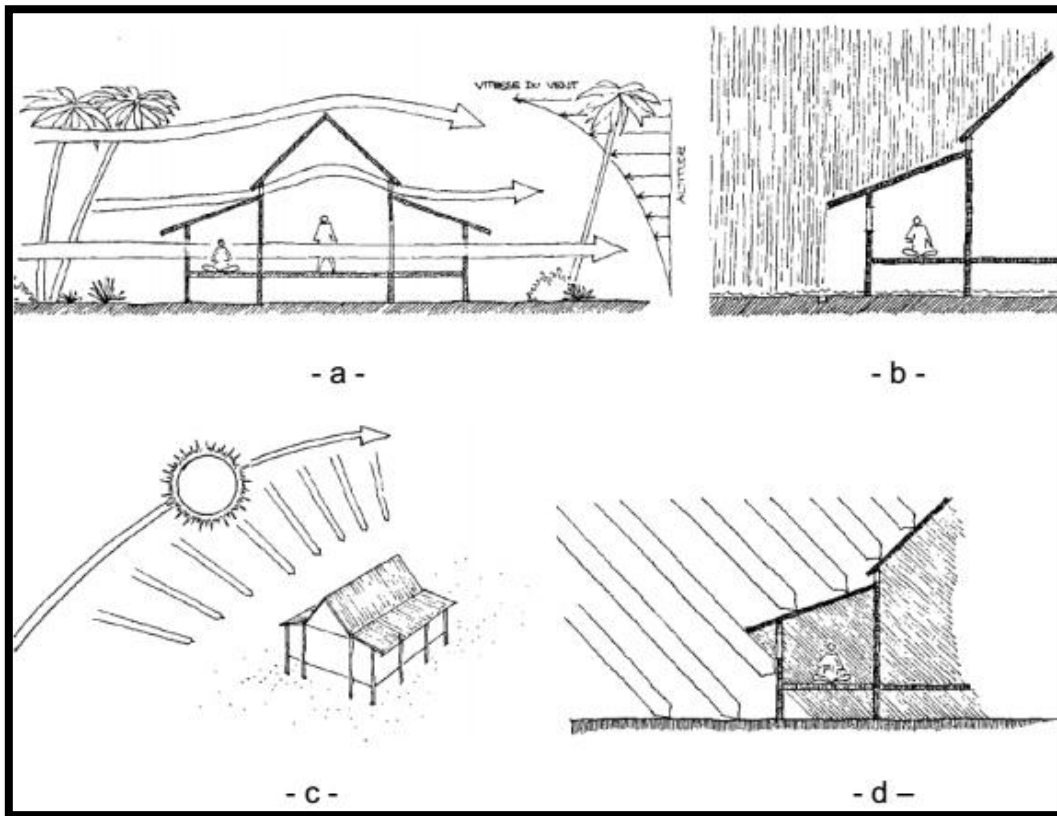
Les principaux éléments climatiques relatifs à l'habitat sont :

- Le rayonnement solaire
- La température
- L'humidité
- Les précipitations
- Le vent

Bâtir une maison c'est aussi transformer un environnement extérieur hostile en un micro climat intérieur agréable. Cette transformation et cette adaptation est une des composantes majeurs de l'habitat traditionnel. Les exemples d'adaptation avec les éléments climatiques cités précédemment sont si éloquentes, qu'il suffit de citer un exemple d'habitat traditionnel pour se rendre compte de l'ingéniosité prise en charge. Cet exemple est l'habitat traditionnel en Thaïlande (Fig.8) où des astuces sont mises au profit de l'habitat pour se protéger contre un facteur naturel qui est le climat.

---

<sup>28</sup> Amos RAPOPORT, « Pour une anthropologie de la maison ». Edition Dunod. Paris.



**Fig.8** : Exemple d’habitat traditionnel en Thaïlande et son adaptation avec les éléments climatiques (-a- Les parois aérees permettent une bonne ventilation à hauteur d’homme ; -b- Les avant-toits et les pilotis mettent le plancher habitable à l’abri des pluies ; -c- L’orientation, souvent est/ouest ; maximalise les surfaces exposés au soleil ; -d- Les larges avant-toits et les vérandas protègent du rayonnement solaire.

**Source** : Alain VIARO, Arlette ZIEGLER<sup>29</sup>.

### **6.1.2- LE SITE**

Le site est défini comme étant la superposition de plusieurs niveaux de natures différentes :

- Physique (montagne, vallée, plaine...etc).
- Pratique (l’existence d’une source d’eau, la survie du groupe...).
- Symbolique (valeurs culturelles).

<sup>29</sup> Alain VIARO, Arlette ZIEGLER, « Habitat traditionnel dans le monde, Eléments pour une approche », UNESCO 1983).

Le site influe à la fois sur l'établissement humain et sur la maison (sans qu'il détermine sa forme). Le choix et le mode d'utilisation d'un site dépendent de deux paramètres intervenant toujours en interaction mais d'une dominance propre à chaque cas :

- Culturels (historique, symbolique, religieux, sociaux, défensif...).
- Pratiques (présence d'eau à proximité, liés aux activités du groupe, facilité de protection contre tous les dangers...).

Le site en liaison avec des buts et des valeurs d'un peuple représente l'image que ce dernier veut donner de lui-même. A l'intérieur du site, les modes et les formes de groupements des habitats, présentent une diversité extraordinaire expliquée par les multiples interactions entre les éléments culturels et les éléments physiques. Ces formes de groupements peuvent être dispersés ou groupés (photos 1 et 2).



**Photo. 1 :** Groupement dispersé du village de ORAHILI GOMO, au centre de NIAS.

**Source :** Alain VIARO<sup>30</sup>.

---

<sup>30</sup> Alain VIARO, « Nias: habitat et mégalithisme » In: Archipel. Volume 27, 1984. pp. 109-148.



**Photo. 2 :** Groupement concentré : habitats PUEBLOS au sud-ouest des Etats-Unis d'Amérique.

**Source :** Atlas mondial Encarta 2012.

### **6.1.3- LES MATERIAUX DE CONSTRUCTION**

Il existe quatre catégories de matériaux de construction : la terre, la roche, les végétaux et les matériaux d'origine animale (Fig.9). Leurs disponibilités ne déterminent pas la forme de l'habitation mais elles la rendent possible ou impossible, parfois la modifient. Seul l'absence ou la pénurie qui rend l'utilisation de matériaux de construction impossible : c'est la contrainte fondamentale. En parallèle, le site en tant que facteur naturel peut être mis au profit de l'habitat<sup>31</sup> afin de se protéger contre un autre facteur naturel qui est le climat (Photo.3).

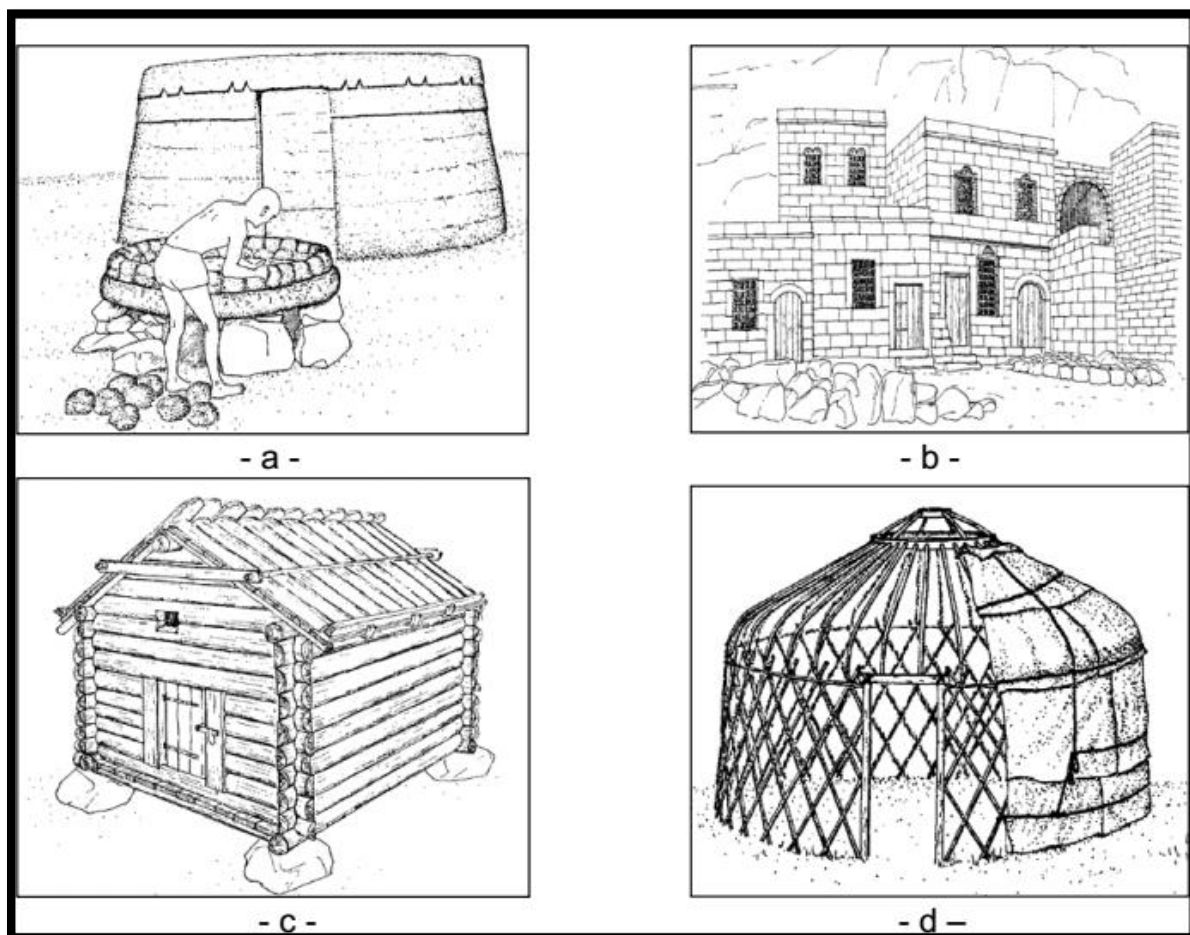
Lorsque les matériaux de construction sont disponibles, les choix d'utilisation sont généralement d'ordres culturels, climatiques, technologiques ou liés aux modes de production. Ceci explique pourquoi avec des ressources identiques, les choix amènent à des résultats

---

<sup>31</sup> Alain VIARO, Arlette ZIEGLER « Habitat traditionnel dans le monde, Eléments pour une approche », UNESCO 1983).



différenciés. La mise en œuvre des matériaux de construction peut être ramenée à trois grandes catégories : moulé ou coulé, appareillé, ossaturé<sup>32</sup> (Fig.10).



**Fig. 9 :** Classement d’habitat selon la nature des matériaux de construction (-a- Construction d’une maison et d’un grenier à base de terre moulée entre les mains, CAMEROUN-MATAKAM. –b-Habitation en pierre naturelle en TURQUIE-UCHISAR. -c- Maison en rondins du nord de la SUEDE. – d- Yourte uzbek à base de matériaux d’origine animal).

**Source :** Alain VIARO, Arlette ZIEGLER<sup>33</sup>.

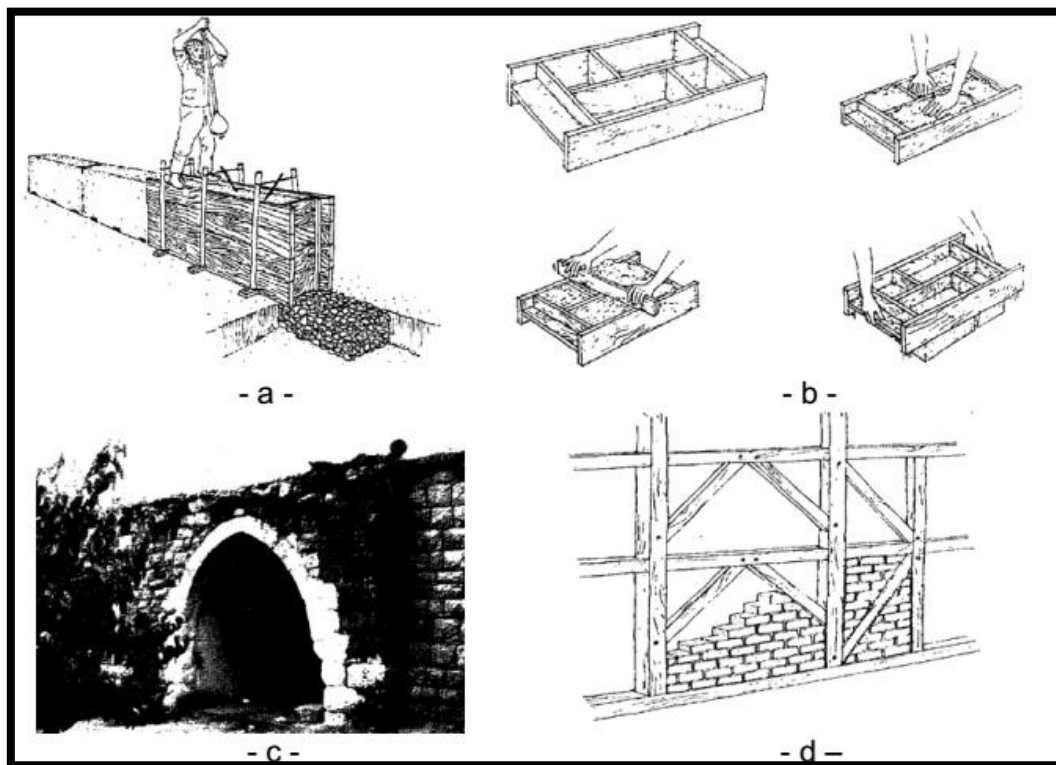
<sup>32</sup> Idem.

<sup>33</sup> Alain VIARO, Arlette ZIEGLER « Habitat traditionnel dans le monde, Eléments pour une approche », UNESCO 1983).



**Photo. 3 :** Habitat troglodyte à MATMATAH-TUNISIE.

**Source :** Atlas mondial Encarta 2012.



**Fig.10 :** Les différentes techniques de mise en œuvre de matériaux de construction (-a- Technique de pisé basée sur le coulage de la terre crue dans des banches, -b- Moulage de brique en terre crue, c- Habitation en pierre appareillée, -d- Ossature en bois et un remplissage à base de brique en terre crue. **Source :** Alain VIARO, Arlette ZIEGLER<sup>34</sup>.

<sup>34</sup> Alain VIARO, Arlette ZIEGLER « Habitat traditionnel dans le monde, Eléments pour une approche », UNESCO 1983).

## **6.2- LES REPERES CONCEPTUELS SOCIAUX**

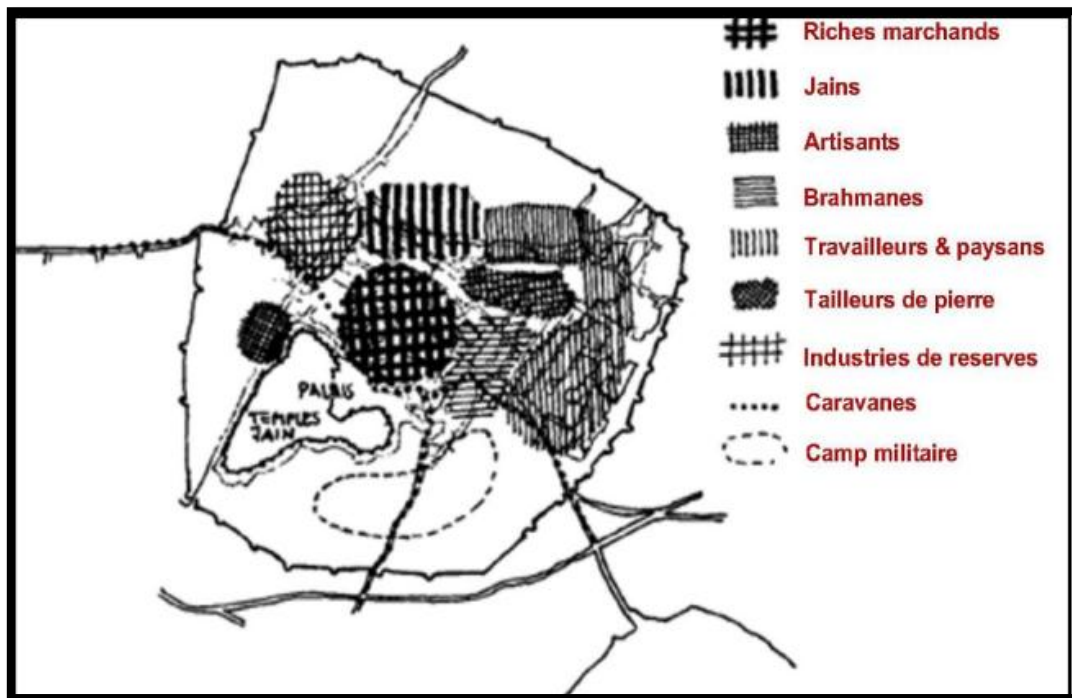
En parallèle de l'environnement naturel, l'homme a toujours présenté un attachement envers son environnement social pour la conception de son habitation. La vie sociale est définie comme étant l'ensemble des règles qui forme la cohésion d'une communauté, et par les pratiques sociales qui assurent la communication entre les membres. Elle implique des actions qui permettent à un groupe d'individus de vivre ensemble en ayant les mêmes buts communs.

La vie sociale est peut être appréhendée sous ses aspects principaux : stratification sociale, organisation sociale élargie, organisation sociale restreinte. L'articulation de ces aspects est assurée par des systèmes de relations, qui se traduisent dans l'habitat aussi bien directement que par leurs interactions et leurs oppositions.

### **6.2.1- LA STRATIFICATION SOCIALE**

La stratification sociale est souvent définie comme étant la manifestation des différenciations apparaissant dans une société. Elle traduit toutes les divisions fondamentales entre dominants et subordonnés, exprimée par la hiérarchie, et issus du pouvoir, ce dernier résulte de conditions telle que : rapport aux ancêtres, détention de la terre et richesse matérielle, manipulation du symbole et des rituels, valeur symbolique de la fonction...etc.

La stratification sociale peut être aussi exprimée dans la ségrégation hommes/femmes, dans la subordination parents-enfants, dans la division des classes de la société. Elle peut influencer la localisation, la forme ou la mise en forme de l'habitation (Fig.11).



**Fig. 11 :** La répartition des classes sociales dans la ville de JAISALMER –INDE.

Source : Alain VIARO, Arlette ZIEGLER<sup>35</sup>.

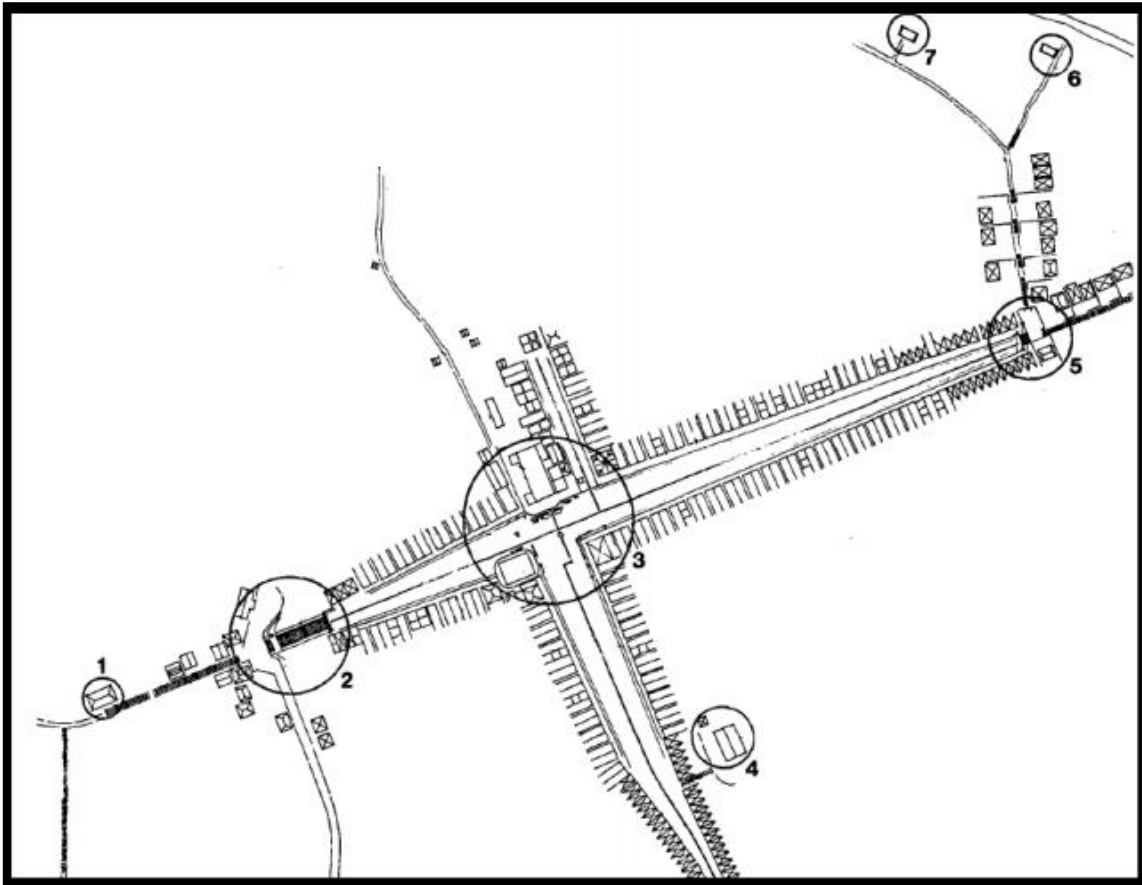
### **6.2.2- L'ORGANISATION SOCIALE ELARGIE**

L'organisation sociale élargie s'applique généralement à un groupe dans un territoire donné, elle implique des règles de comportement traduisant les stratifications sociales. Tout comme elle permet de susciter la communication et la sociabilité par des instruments dont le groupe se dote pour gérer et organiser sa vie collective<sup>36</sup>, qui doivent permettre d'assurer la coopération interne et la protection contre l'extérieur, le traitement des affaires publiques et judiciaires, en bref toutes les actions qui ont pour but de conserver la société et d'en affirmer sa sociabilité.

Dans un territoire donné, l'organisation sociale élargie se traduit par la présence de bâtiments publics, d'espace communautaires, et par l'implantation de l'habitat en relation avec la structure de la société (Fig.12).

<sup>35</sup> Alain VIARO, Arlette ZIEGLER « Habitat traditionnel dans le monde, Eléments pour une approche », UNESCO 1983).

<sup>36</sup> Idem.



**Fig.12** : L'organisation sociale dans les villages du sud de NIAS-INDONESIE, -1- l'école, 2- entrée ouest, -3- place centrale, -4- église, -5- entrée est, -6- bain des femmes, -7- bain des hommes.

**Source** : Alain VIARO, Arlette ZIEGLER<sup>37</sup>.

### **6.2.3- L'ORGANISATION SOCIALE RESTREINTE**

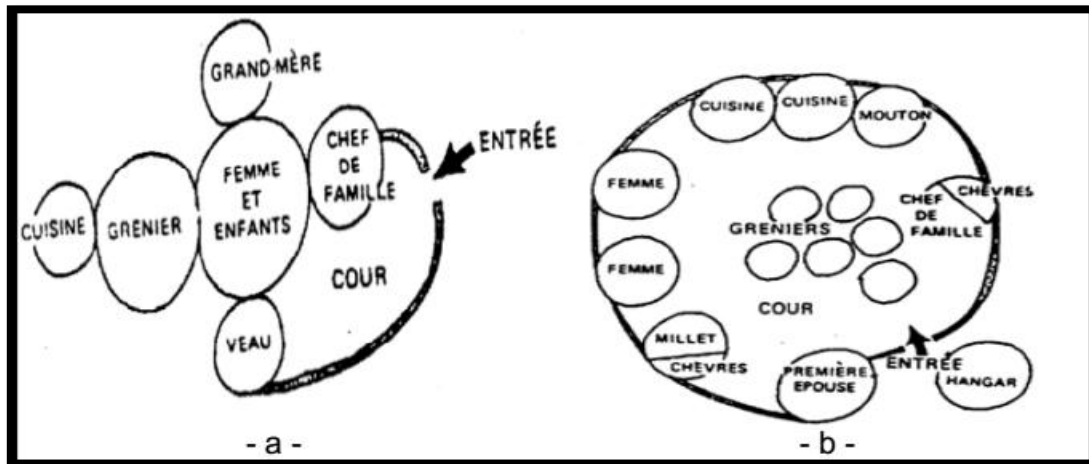
Selon l'organisation de parenté, l'organisation physique de l'habitation peut avoir les deux formes suivantes :

- Unité restreinte nucléaire, polygame (Fig.13).
- Unité élargie regroupant plusieurs unités restreintes (Fig.14).

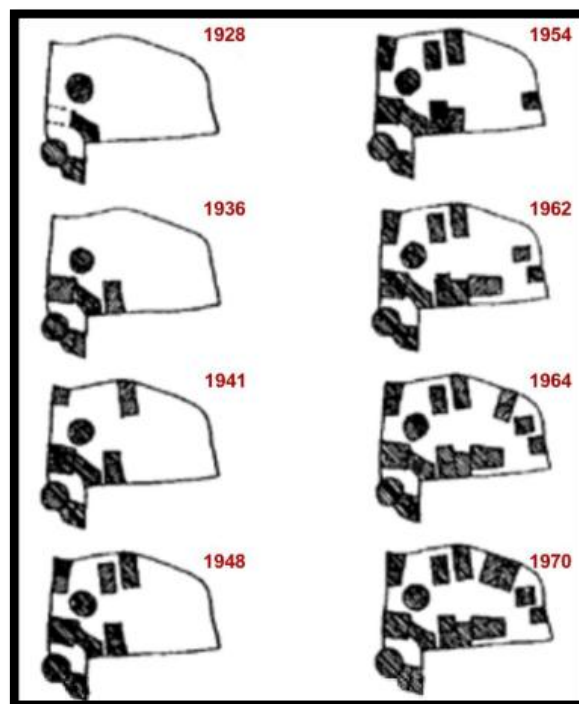
L'utilisation des espaces de l'habitat est relative aux notions de rencontre, d'intimité, de la

<sup>37</sup> Alain VIARO, Arlette ZIEGLER « Habitat traditionnel dans le monde, Eléments pour une approche », UNESCO 1983).

hiérarchie familiale et de la défense. L'évolution de l'habitation est directement liée au système familial, elle peut se faire au fur et à mesure des mariages du père et de ses fils.



**Fig.13 :** Organisation spatiales de deux habitations de forme restreinte (-a- Ferme MOFOU au Cameroun. Famille monogame, -b- Ferme MOUNDANG au Cameroun. Famille polygame).  
Source : Amos RAPOPORT<sup>38</sup>.



**Fig.14 :** Evolution et organisation spatiales d'une habitation de forme élargie regroupant plusieurs unités restreintes (habitat HAOUSSA- nord du NIGERIA).

Source : Alain VIARO, Arlette ZIEGLER<sup>39</sup>.

<sup>38</sup> Amos RAPOPORT, « Pour une anthropologie de la maison ». Edition Dunod. Paris.

<sup>39</sup> Alain VIARO, Arlette ZIEGLER « Habitat traditionnel dans le monde, Eléments pour une approche », UNESCO 1983).

### **6.3- LES REPERES CONCEPTUELS CULTURELS**

La culture est l'une des dimensions les plus incontournables dans la vie de l'homme, et qui durant son évolution a joué un rôle déterminant, ceci s'est manifesté dans sa conception de son cadre de vie, la culture est définie selon l'UNESCO comme étant : « ... *l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances.* »<sup>40</sup>, elle a été aussi définie par Amos RAPOPORT comme « *l'ensemble des idées, des institutions et des activités ayant pris force de convention pour un peuple, ... la conception organisée du Sur-moi, ... la manière caractéristique dont un peuple considère le monde, ... et le type de personnalité d'un peuple, le genre d'être humain qui apparaît en général dans cette société* »<sup>41</sup>.

C'est à l'aide de ces éléments que l'homme a pu se caractériser dans sa communauté, ainsi que cette dernière par rapport aux autres. En le dotant d'une identité unique, la culture a toujours joué dans la vie de l'homme un rôle majeur sur tous les plans, et en particulier sur sa façon de concevoir son cadre de vie qu'est son habitation. En effet, dès sa première existence, l'homme s'est créé une multitude de repères culturels, auxquels il se référait et qu'il transmettait à ses descendants. C'est ainsi que les habitations des populations primitives nous ont donné une image de la relation de l'homme avec l'environnement qui l'entoure.

La religion et les traditions ont également très souvent servi de repères conceptuels pour l'habitation. Elles sont des éléments intrinsèques de toute culture. Les croyances et les mythes en tant que vision du monde, sont vécus et symbolisés différemment selon les sociétés, ils localisent et délimitent les lieux sacrés, ils amènent à la construction de bâtiments spécialisés, ils déterminent la forme et le mode d'utilisation de l'habitat. De plus, ils interviennent souvent dans la mise en œuvre et le choix des matériaux de construction, ainsi que dans le processus de construction telle que dans le choix de l'orientation ou le degré d'ouverture sur l'extérieur.

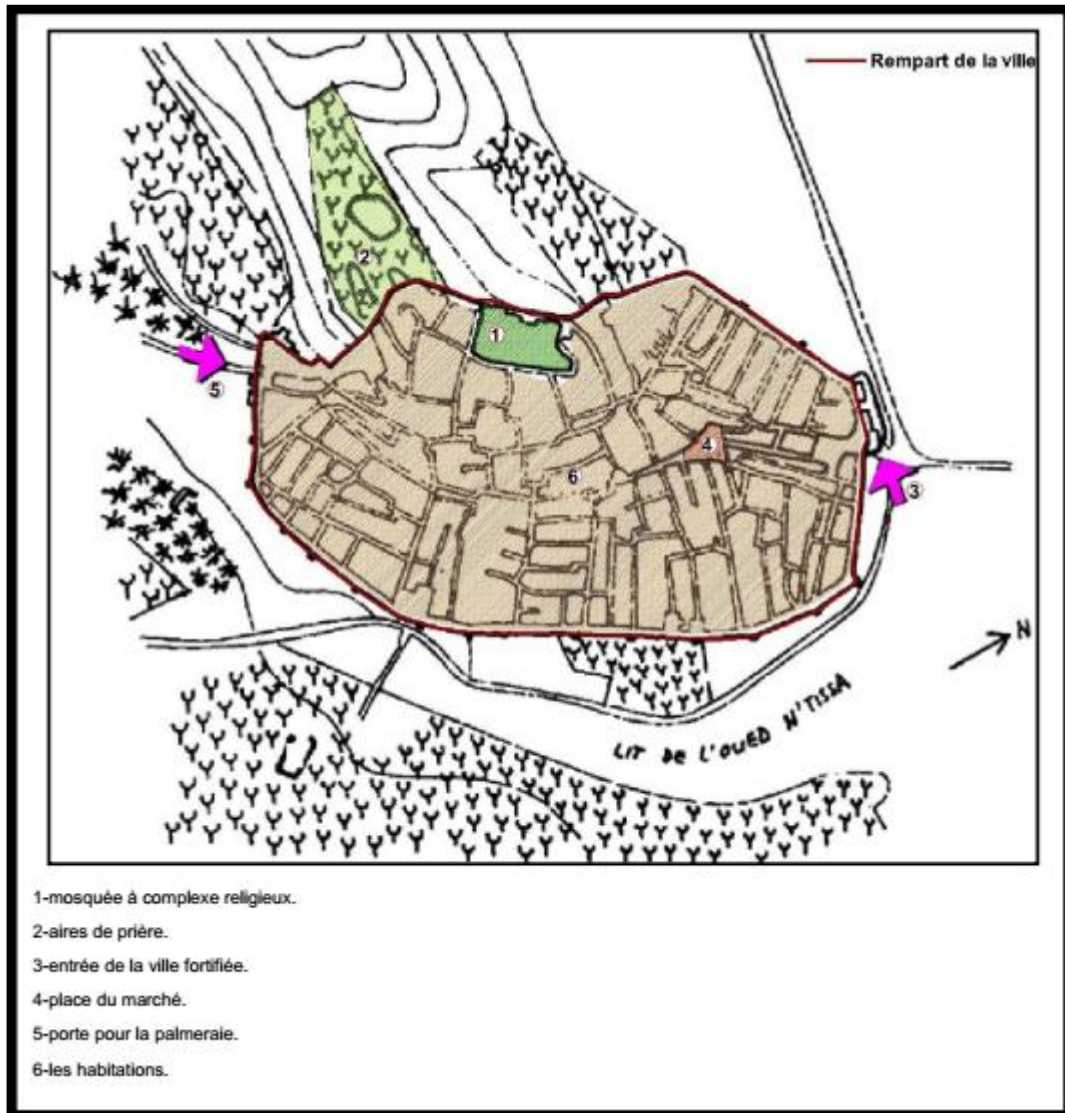
Afin de constater l'impact de ces références culturelles sur la conception et la disposition de l'habitat, nous avons choisis de voir un exemple de ville indigène en Algérie, la ville de Beni Isghen-Ghardaïa (Fig.15). Cette ville est un exemple frappant de l'occupation religieuse de

---

<sup>40</sup> Déclaration de Mexico sur les politiques culturelles. Conférence mondiale sur les politiques culturelles, Mexico City, 26 juillet – 6 août 1982.

<sup>41</sup> Amos RAPOPORT, « Pour une anthropologie de la maison ». Edition Dunod. Paris

l'espace dans le monde islamique. Une mosquée imposante et ses bâtiments annexes surplombent la ville, cette dernière est ceinturée de rempart. Les habitations sont disposées d'une manière anarchique en apparence mais qui cache derrière elle toute une organisation et une gestion issue d'un code social tiré à partir des fondements de l'Islam.



**Fig.15** : Plan général de la ville sainte de BENI ISGUEN- GHARDAÏA.

**Source** : Alain VIARO, Arlette ZIEGLER<sup>42</sup>.

<sup>42</sup> Alain VIARO, Arlette ZIEGLER « Habitat traditionnel dans le monde, Eléments pour une approche », UNESCO 1983).



## **7-L'HABITAT ET LA VILLE ISLAMIQUE**

L'organisation de la ville islamique a toujours été considérée aux yeux des occidentaux comme étant anarchique, les arguments avancés sont généralement d'ordre urbanistique ou architectural, et négligent le côté social<sup>43</sup> ; certes les plans à ruelles, étroites ou tracé irrégulier et incertain, l'absence de grands axes de circulation rectilignes et l'impression d'un entassement de maisons disposées en désordre apparent, pouvaient faire penser à une anarchie du développement urbain.

A l'évidence, le type de plan « musulman », qui transparait encore aujourd'hui dans la topographie de nombreuses villes ou de villages fondés ou dominés par les musulmans durant les siècles passés, ne possède pas une conception urbanistique préliminaire et rigoureuse « ..., *Lorsque l'on fonde une ville, on s'intéresse aux limites du territoire qui prendra statut urbain ; on néglige, le plus souvent, de projeter un plan directeur du future tissu urbain. C'est que la ville musulmane n'est pas, sauf dans de très rares cas, l'expression d'une volonté d'architecte, mais la matérialisation des nécessités de la vie commune de cellules juxtaposées.* »<sup>44</sup>, mais en réalité, la MANZANA<sup>45</sup> correspond au noyau d'habitat de la famille, la ruelle (semi privée ou privée) au cheminement imposé de l'espace public vers l'espace privé et l'impasse au nécessaire isolement par rapport aux entités voisines, ne sont que des détails d'aménagement reflétant les manifestations architecturales et sociales opérées dans le creuset de l'Islam.

La ville occupe une place de choix dans le champ des études sur le monde arabo musulman<sup>46</sup>, d'abord parce que la civilisation de l'Islam est une civilisation urbaine, ensuite parce que la ville arabe traditionnelle n'a jamais connu, jusqu'à une époque très récente de rupture complète dans ses structures et dans son fonctionnement (à cause de l'introduction de nouveaux moyens de transport et d'autres modèles d'habitat ainsi qu'à la brusque augmentation de la population urbaine...). La vision qui prévalait jusqu'aux années cinquante sur la ville arabo musulmane et qui reposait en grande partie sur les publications de J.SAUVAGET<sup>47</sup> qui sont aujourd'hui fortement nuancées et même rejetées. La ville arabo musulmane n'est plus

<sup>43</sup> André BAZZANA, « Maisons d'al-Andalus, habitat médiéval du peuplement dans l'Espagne orientale ». Edition CASA VELAZQUEZ. p233.

<sup>44</sup> Idem.

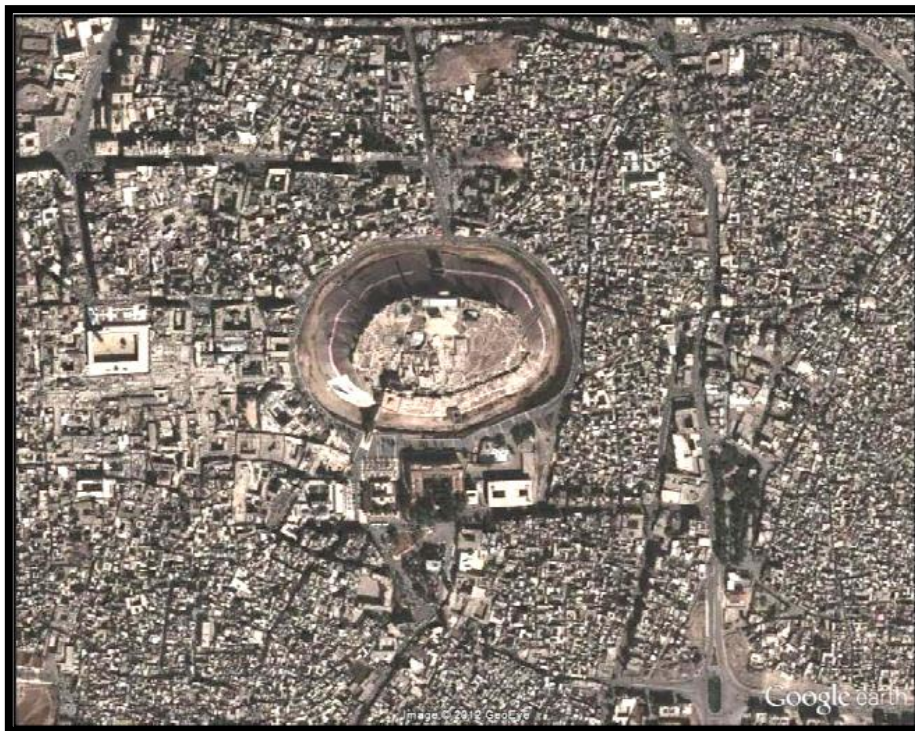
<sup>45</sup> MENZANA : la maison ou le pâté de maison.

<sup>46</sup> Françoise MICHEAU « Le monde arabo-musulman au Moyen Âge », In: Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public. 20e congrès, Paris, 1989. pp. 363-379.

<sup>47</sup> Jean SAUVAGET (1901-1950): orientaliste et historien français, professeur au Collège de France, une partie importante de ses recherches et publications sont consacrées aux villes d'Alep et de Damas, en Syrie.

considérée anarchique, d'ailleurs de nombreux travaux qui y sont consacrés notamment sur la ville de KUFA, décrivent un urbanisme volontariste, et un reflet d'une politique califale basé sur la division d'espace et allotissement de territoires aux tributs.

De ce fait, l'absence d'un tracé géométrique régulier dans les médinas islamiques (Photo.4) n'est plus interprétée comme signe d'anarchie et de désordre, mais comme reflet d'une logique sociale où les rapports entre les différentes communautés et le partage du public et du privé se posent en termes originaux.

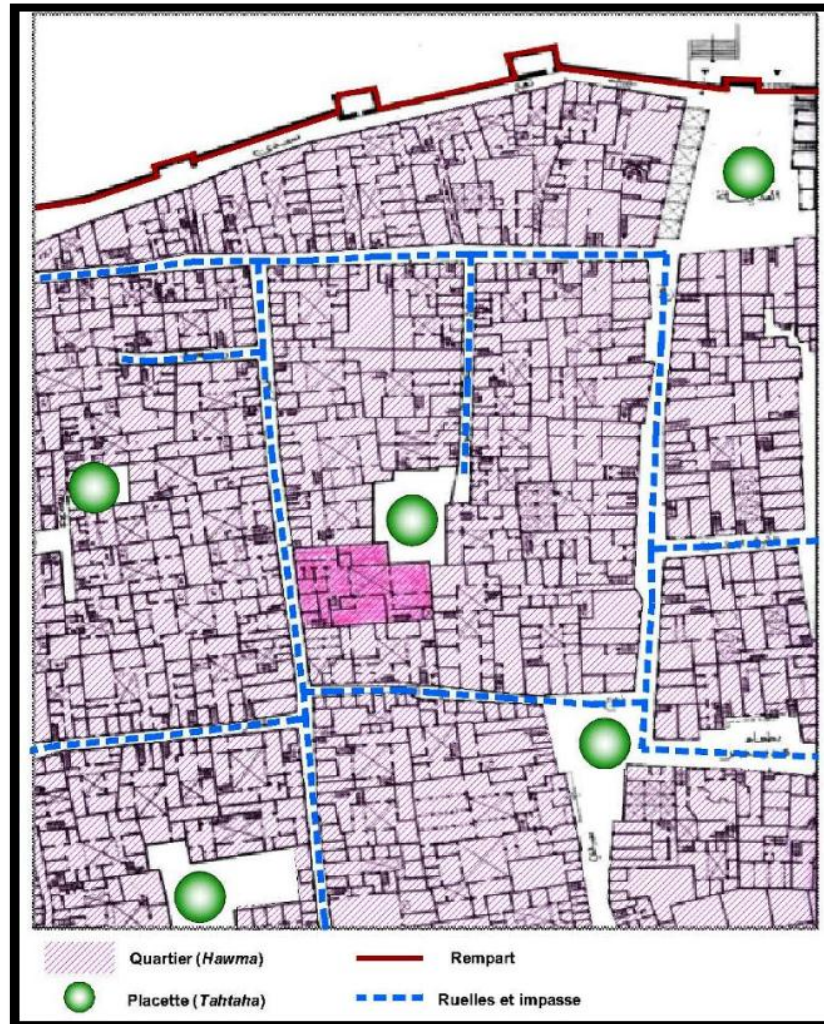


**Photo.4** : L'exemple d'un tracé de ville islamique non régulier, vue générale de la ville historique d'ALEP-SYRIE.

**Source** : GOOGLE Earth.

Le mode d'organisation spatiale de la ville islamique était aussi fondé sur la différenciation entre les zones consacrées à l'économie (commerce et artisanat), et la zone consacrée à la résidence, constituée d'un système d'habitat et de solidarité sociale. La zone résidentielle était dans la plupart des cas composée de plusieurs quartiers appelés aussi « *houma* », conçus sous le même modèle d'organisation spatiale (Fig.16). La distribution des populations n'obéissait pas aux facteurs de ségrégation sur la base du revenu.

Les maisons sont généralement mitoyennes sur deux ou trois côtés, ou enclavées dans un ensemble plus vaste, formant un espace clos percé d'une porte qui s'ouvre sur une ruelle (Photo.5) ou une impasse d'un quartier d'habitation, lui-même clos<sup>48</sup>.

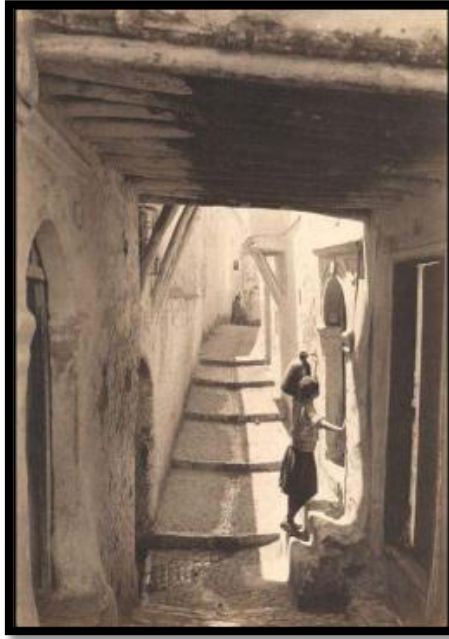


**Fig.16** : Plan général de la ville historique de SFAX-TUNISIE.

**Source** : Naceur BEKLOUTI<sup>49</sup>.

<sup>48</sup> Denis GRANDET, « Architecture et urbanisme islamique ». Office des publications Universitaires. Alger. 1988.

<sup>49</sup> Nacers BEKLOUTI, « L'habitat traditionnel en Tunisie ». Institut national du patrimoine.



**Photo.5 :** Une ruelle de la Casbah d'Alger-Algérie.

**Source :** Ancienne photo des archives françaises.

La maison arabo-musulmane (Fig.17) est une unité spatiale à la fois une et multiple, elle peut regrouper à la fois une ou plusieurs familles liées par des liens du sang et/ou des relations de dépendance économique<sup>50</sup>. Son organisation spatiale se fonde sur un système introverti, une spatialisation et une hiérarchisation des espaces. Elle comporte des espaces collectifs matérialisés par le patio « *wast eddar* » et la terrasse « *stah* », et privés constitués d'un ensemble de pièces « *beyt* ».

Le patio « *wast eddar* », est l'élément essentiel de la maison arabo-musulmane, elle en possède, dans la plus part des cas un seul<sup>51</sup>. Il constitue le point de convergence et le passage obligé de tous les occupants. Il est généralement de forme quadrangulaire, entouré sur un ou plusieurs coté par une galerie « *steha* », et protégé des regards de l'extérieur par une entrée en chicane « *skifa* ».

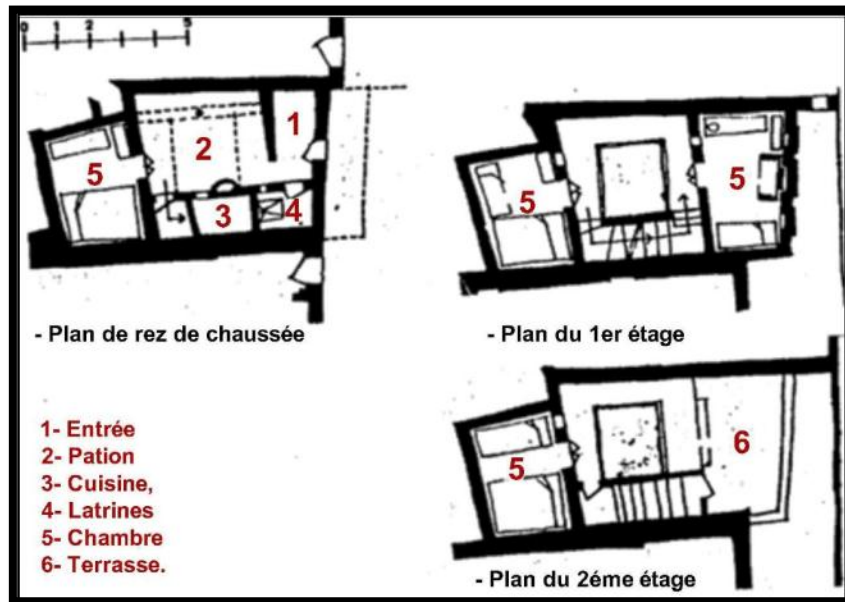
Les pièces « *el ghorfa* » se présentent sur le patio avec leurs propres façades, parfois décorées. Elles sont généralement longues et étroites, le mur du fond est creusé d'un espace, « *el kbou* », un lieu privilégié pour les réceptions et les travaux nécessitant l'adossement. Dans certaines maisons le *kbou* existe sous forme de décrochement plus ou moins important, qui

---

<sup>50</sup> Denis GRANDET, « Architecture et urbanisme islamique ». Office des publications Universitaires. Alger. 1988.

<sup>51</sup> Bernard MAURY. « Bulletin critique des annales islamologiques ». Institut français d'archéologie orientale. p195.

apparaît sur la façade en forme d'encorbellement, parfois percé d'une petite ouverture basse, permettant à une personne assise sur un matelas de profiter de la vue sur l'extérieur. On est assis pour la conversation, le repas et pour les divers travaux de longue durée<sup>52</sup>.



**Fig.17** : Plan d'une maison traditionnelle de la casbah d'ALGER-maison n°05.

Source : L. BENEVOLO<sup>53</sup>.

Cette prolifération organisée, hiérarchisée des maisons, constitue un système de solidarité sociale dont le noyau est la famille, la maison du père. La famille « produit » la société et la maison « produit » la ville<sup>54</sup>.

## **8- CONCLUSION**

La maison traditionnelle constitue un élément essentiel dans les vieilles médinas du Maghreb. Elle a accueilli pendant longtemps les différentes manifestations culturelles et sociales de la famille. Il s'agit dans la plus part des cas, de structure qui s'organise autour d'une cour centrale. Nous allons voir dans la partie qui va suivre, quelques exemples de maisons traditionnelles réhabilitées ou reconverties, et qui ont pu être intégrés au sein de leur environnement.

<sup>52</sup> André RAVERAU, « La Casbah d'Alger, et le site créa la ville ». Editions Sindbad, Paris, 1989.

<sup>53</sup> Léonardo BENEVOLO. « Histoire de la ville ». Parenthèses. Roquevaire. 1983.

<sup>54</sup> Denis GRANDET, « Architecture et urbanisme islamique ». Office des publications Universitaires. Alger. 1988.



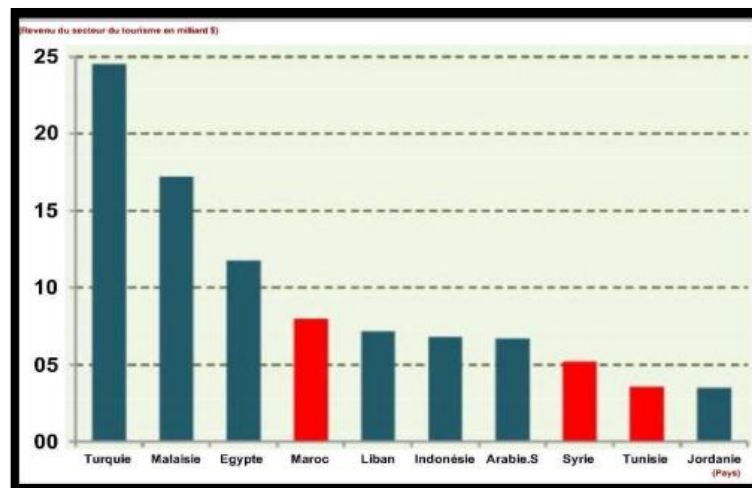
Partie 03 :

**THEMATIQUE**

## **1- INTRODUCTION**

Dans cette présente partie, nous allons traiter et analyser des expériences de conservation, de protection et de mise en valeur de maisons traditionnelles à travers le monde et en Algérie, en se basant sur un exemple de pays arabes tel que la Tunisie, où l'importance du patrimoine et ses enjeux ne cesse d'augmenter.

En effet, grâce à une croissance régulière et forte au cours de ces dernières années, le tourisme est devenu un phénomène majeur, aux dimensions économique, sociale, et culturelle porteur de risques ou d'opportunités (Fig.18).



**Fig.18** : Les recettes annuelles 2009 du tourisme en milliards de dollars American.  
**Source** : Division statistique de l'ONU (DSONU), Base de données en ligne de Statistique du tourisme (UNDATA)).

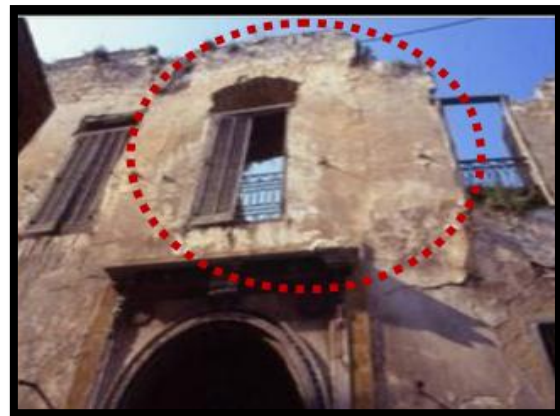
De ce fait, l'idée de la protection de patrimoine a pris une place très importante aux seins des politiques culturelles de ces trois pays, dont leurs objectifs se sont manifestés de la manière suivante :

- La préservation et la sauvegarde du patrimoine culturelle, à travers des travaux de restauration et de mise en valeur.
- La sensibilisation des habitants de l'importance de leur patrimoine et la nécessité de le préserver.
- Enrichir la culture nationale et fournir aux citoyens une occasion de se familiariser avec les différents aspects des cultures étrangères, à travers l'organisation de festivités nationales ou internationales.

## **2-L'HABITAT TRADITIONNEL EN TUNISIE**

Au cours des années soixante, l'habitat traditionnel en Tunisie a connu un déclin et une dégradation considérable à cause de la politique de l'état vis-à-vis le patrimoine (Photo.6), ainsi que le mouvement de migration interne. Ces départs massifs de la Medina *et* ses faubourgs ont été suivis par l'arrivée de nouveaux occupants moins riches et d'origine rurale. Le plus souvent, l'ancienne "*Dar*", qui abritait une riche famille citadine, se transforme en une "*Ouakala*" avec une famille par pièce.

Ce mouvement a entraîné un changement important du niveau socio- économique de la population de la Medina, et une dégradation à vue d'œil d'un patrimoine architectural irremplaçable<sup>55</sup>.



**Photo. 6** : Le phénomène *Ouakala* et l'état de dégradation des anciennes habitations traditionnelles.

Source : A.S.M<sup>56</sup>.

### **2.1- ETUDE DE QUELQUES EXEMPLES DE REHABILITATION ET DE SAUVEGARDE DE MAISONS TRADITIONNELLES EN TUNISIE**

<sup>55</sup> PH Haerigner, J.C David, "Anthropologie et sociologie de l'espace urbain ». CNRS, ORSTOM, Université LYON II. Octobre 1968, p 155.

<sup>56</sup> Association pour la sauvegarde de la médina.



Actuellement, le patrimoine de façon générale et les anciens tissus en particulier en Tunisie sont de plus en plus protégés et pris en charge, de nombreuses opérations et actions ont été menées au cours de ces dernières décennies.

Notre choix concernant l'expérience tunisienne en matière de protection de l'habitat traditionnel va porter sur une des plus importantes médinas du pays, qui est la médina de Tunis, classée comme patrimoine mondial de l'UNESCO en 1979, puis celle de Sfax qui garde toujours son aspect originel d'une médina arabo-islamique.

### **2.1.1- LE CAS DE LA VILLE DE TUNIS**

Comme toute ville ancienne, la ville de Tunis est riche d'histoire, inscrite par l'UNESCO au patrimoine culturel de l'humanité. Elle a été fondée par les vainqueurs de la Carthage byzantine<sup>57</sup>, la médina s'ordonne autour d'un grand centre spirituel, la grande mosquée d'EZZITOUNA. Tunis a connu une histoire florissante, surtout à partir de l'époque hafside. Elle était la capitale de l'Ifriqiya et abrita une riche élite de savants, de militaires, de commerçants et de propriétaires fonciers. La période ottomane a introduit un savoir-faire qui a marqué l'architecture traditionnelle.

Cette architecture s'est exprimée dans la banlieue mais surtout dans la médina où elle a pris le dessus sur l'architecture hafside. Jusqu'à l'heure actuelle, la médina de Tunis conserve la structure qu'elle avait déjà dans le haut moyen âge. Au centre, le quartier des souks où se trouve groupées les activités artisanales et commerciales de la cité, et de tout cotés qui l'enveloppent se trouvent les quartiers d'habitation<sup>58</sup>. Ces derniers comptent plus de 15000 unités d'habitations traditionnelles de type maison à patio.

### **2.1.2- A.S.M (ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DE LA MEDINA) ET LES PROJETS DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DE L'HABITAT TRADITIONNEL A TUNIS**

Sa création remonte à 1967, sous l'initiative de la Municipalité. Elle a été le point de départ de toute réflexion sur le devenir de cette Médina, elle a un statut à part et joue le rôle d'un bureau technique de conseil, d'étude et d'exécution de la mairie de Tunis dans un périmètre englobant le centre historique et ses faubourgs. Actuellement, elle est dotée d'un siège

<sup>57</sup> « Petit Futé, TUNISIE », Country guide 2009-2010. P139.

<sup>58</sup> Paul SEBAG , « Tunis : histoire d'une ville », Edition Harmattan, 1998, 685p.

et d'un atelier d'architecture et d'urbanisme, elle s'est fixée pour objectifs entre autres :

✓ De réhabiliter l'image de la vieille ville et de redéfinir son rôle dans l'agglomération tunisoise.

✓ De mener toute action susceptible d'assurer sa préservation et sa mise en valeur.

La création de l'A.S.M de Tunis et son action durant les quatre décennies, ont permis de freiner la dégradation et de diminuer les atteintes, de réhabiliter un bon nombre de monuments et certain quartiers, et d'accélérer la prise de conscience de la valeur de ce patrimoine tant auprès des responsables qu'auprès des habitants<sup>59</sup>.

En parallèle de son action sur le cadre urbain de la médina de Tunis, l'A.S.M a mené aussi des opérations ponctuelles de restauration pour quelques monuments religieux (mosquées, zaouïas, ...), des anciennes écoles coraniques (appelées medersas) et quelques grandes demeures et maisons traditionnelles, et cela suivant les programmes de réaffectation en équipements collectifs (siège d'associations, équipements socioculturels, centre de formation...), capables de s'adapter et de s'intégrer dans la structure de l'édifice sans le défigurer. Vu notre thème de recherche, nous avons opté pour l'analyse de quelques projets de protection et de mise en valeur touchant les anciens quartiers de façon générale et l'habitat traditionnel en particulier :

• ***Projet de réhabilitation de Dar LASRAM :***

Cette demeure fut construite au début du XIX siècle<sup>60</sup>, Comme la majorité des maisons traditionnelles de Tunis, ce bâtiment se compose de plusieurs parties : une maison principale, jadis habitée par la famille et comprenant une cour centrale entourée d'appartements, un étage surélevé et réservé aux invités, une maison de service et des magasins : makhzen (*écuries et dépôts*). L'accès à ces différentes parties, qui communiquent entre elles, se fait par une driba s'ouvrant sur la rue du tribunal. La maison de service et le makhzen sont également accessibles directement par la rue. Cette maison se distingue aussi par une riche décoration et une grande valeur architecturale.

---

<sup>59</sup> « Gestion et conservation du patrimoine culturel immobilier dans les pays du Maghreb, La Tunisie», UNESCO, 2009.

<sup>60</sup> Jaques REVAULT, « Palais et demeures de Tunis (XIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècle) volume 2. Edition centre national de la recherche scientifique, 1971-466p.

Cet exemple, représente le premier projet de restauration d'une maison traditionnelle mené par l'A.S.M durant les années soixante-dix (Photo.7), cette demeure fut reconverti en un siège de cette même association après son acquisition par la municipalité de Tunis.

*Avant l'intervention*



*Après l'intervention*



**Photo.7** : Projet de restauration et de reconversion de Dar LASRAM à Tunis.

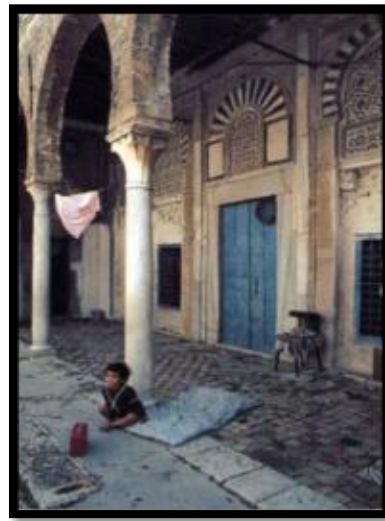
Source : A.S.M.

• ***Projet Oukala, réhabilitation sociale d'un patrimoine ancien :***

Depuis les années trente, la Médina jusque-là abritant une population citadine, s'ouvre à des migrations extra-urbaines. Des populations rurales s'installèrent dans les fondouks, les oukalas et dans les cimetières tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la muraille. Cet exode s'est intensifié au lendemain de l'indépendance, des familles rurales à la recherche de l'emploi sont venues s'installer dans les maisons traditionnelles abandonnées par leurs occupants d'origine.

Ces maisons louées à la pièce furent appelées « oukalas »<sup>61</sup>, terme jusque-là réservé aux auberges à la journée ou à la semaine à des travailleurs célibataires. La Médina offrait une structure d'accueil favorable avec ses grandes demeures vides et une typologie de maisons à patio qui se prêtait très bien à la location à la pièce.

La persistance de ce phénomène et le manque d'entretien et de conscience, a accéléré la dégradation du bâti (Photo.8), sa transformation et parfois sa démolition, provoquant la disparition progressive du centre ancien non seulement en tant que patrimoine culturel, mais aussi en tant que patrimoine immobilier<sup>62</sup>.



**Photo.8** : L'état de dégradation d'une des Oukala de la médina de Tunis.

**Source** : A.S.M.

Le projet Oukala, est un projet présidentiel qui a été entamé en 1991 suite à une visite à une des oukala de la médina de Tunis en 1990, dans le but de :

- ✓ Redonner à la Médina son importance patrimoniale et historique.
- ✓ Préserver les monuments et les cités historiques et promouvoir le tourisme culturel et ce, à travers la réhabilitation, la restauration et l'entretien de la médina, ainsi que le relogement des habitants.

<sup>61</sup> « Une stratégie de sauvegarde durable, le cas de la médina de Tunis », association de la sauvegarde de la médina de Tunis.

<sup>62</sup> Georges FRADIER, « La médina de Tunis aujourd'hui », Vie des Arts, vol. 18, n° 73, 1973-1974, p.36.

Il faut noter qu'avant cette initiative et cette action, les oukalas présentaient un danger imminent pour ses occupants (effondrement des planchers, fissuration des murs porteurs...) à cause des dégradations avancées de l'état du bâti (Photo.8) dues essentiellement à une absence totale de travaux d'entretien et aggravée par un problème d'ordre juridique : la loi du maintien sur les lieux des locataires et du blocage des loyers.

La Municipalité avec le concours de l'A.S.M a préconisé de mener de front une politique sociale et patrimoniale visant à réhabiliter la médina et à fournir des conditions décentes aux habitants. C'est ainsi qu'a été abordé le projet d'assainissement des ouakalas identifiées sur terrain par des spécialistes dans le domaine et qui abritaient plus de 3000 ménages dont la plupart sont des locataires. Cette opération s'inscrit dans le but de sauver ces maisons des risques d'effondrement et bien sur le sauvetage d'un patrimoine immobilier d'une valeur universelle (Photos 9, 10). Le projet fut financé en partie par un prêt du Fonds Arabe de Développement Economique et Social (FADES), et fut réalisé par tranche avec deux composantes générales :

- ✓ Le relogement d'urgence et définitif des ménages selon le cas.
- ✓ La restauration et la réhabilitation du patrimoine public et privé.

La deuxième composante de ce projet a concerné plus de 1600 ménages et a permis de sauvegarder plus de 180.000m<sup>2</sup> de planchers d'habitation<sup>63</sup>. L'accent a été mis sur la nécessité de lancer rapidement les opérations de réhabilitation, qui devraient permettre, d'une part, de consolider le bâti pour éviter les risques d'effondrement de planchers menaçant les vies humaines et d'autre part, de freiner le processus de dégradation du patrimoine immobilier. Une ligne de crédit était mise à la disposition des propriétaires avec un taux d'intérêt bonifié de 5%, remboursable sur 15ans, avec une assistance technique gratuite de la part de l'A.S.M.

---

<sup>63</sup> « Une stratégie de sauvegarde durable, le cas de la médina de Tunis », association de la sauvegarde de la médina de Tunis.

*Avant**Après*

**Photo.9 :** Quelques interventions du projet « Oukala » de l'A.S.M sur des maisons traditionnelles à Tunis.

**Source :** A.S.M

*Avant**Après*

**Photo.10 :** Quelques interventions du projet « Oukala » de l'A.S.M sur des maisons traditionnelles à Tunis.

**Source :** A.S.M

Les maisons présentant un intérêt architectural ou historique étaient proposées à la restauration suivant un programme de réaffectation en équipements culturels ou socio-collectifs, l'exemple de dar El Bahri qui abrite actuellement le siège d'une association (Photo.11).

*Avant l'intervention**Après l'intervention*

**Photo. 11 :** L'exemple de restauration et de reconversion de Dar El Bahri –Tunis, dans le cadre du projet Oukala. Source : A.S.M.

### **3-L'HABITAT TRADITIONNEL EN ALGERIE**

En Algérie on distingue l'existence d'un secteur sauvegardé comporte les ensembles immobiliers urbains ou ruraux tels que les casbahs, médinas, ksour, villages et agglomérations traditionnelles caractérisées par leur dominance de zone d'habitat, et qui par leur homogénéité et leur unité esthétique, présentent un intérêt historique, architectural, artistique ou traditionnel de nature à en justifier la protection, la restauration, la réhabilitation et la mise en valeur.

Le plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur du secteur sauvegardé, dicte les règles et les servitudes d'utilisation des sols qui doivent comporter l'indication<sup>64</sup> des immeubles qui ne doivent pas faire l'objet de démolition ou de modification ou dont la démolition ou la modification seraient imposées. Il fixe également les conditions architecturales selon lesquelles

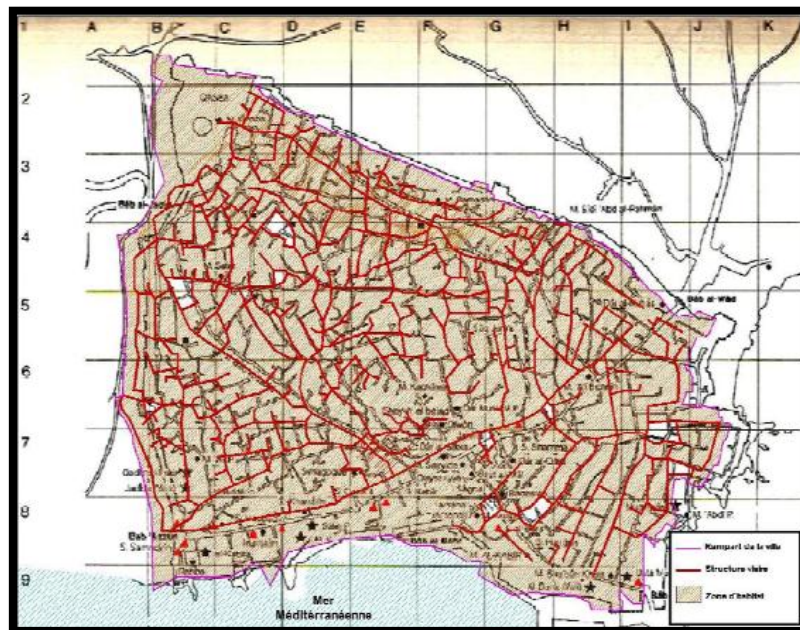
<sup>64</sup>Article 02 du décret exécutif n° 03/324 du 05 octobre 2003.

est assurée la conservation des immeubles et du cadre urbain. C'est la mesure actuelle pour protéger ces anciens tissus dont l'habitat vernaculaire constitue son élément de base. Tout comme il édicte aussi les mesures particulières de protection, notamment celles relatives aux biens culturels immobiliers inscrits sur l'inventaire supplémentaire, en instance de classement ou classés, situés dans le secteur sauvegardé<sup>65</sup>.

Le plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur du secteur sauvegardé est élaboré en trois phases définies comme suit :

- Phase 1 : Diagnostic et en cas de besoin projet des mesures d'urgence.
- Phase 2 : Analyse historique et hippologique et avant-projet du P.P.S.M.V.S.S<sup>66</sup>.
- Phase 3 : Rédaction finale di plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur des sécateurs sauvegardés.

A cet effet, le cas étudié représente la vieille ville d'Alger se caractérise par la prédominance de la zone d'habitat, et sa structure viaire vernaculaire (Fig.19), le caractère commun entre toutes les villes arabo-musulmanes de la région.



**Fig. 19 :** Plan d'Alger à l'époque ottomane.

**Source :** André RAYMOND, Grandes villes arabes à l'époque ottomane.

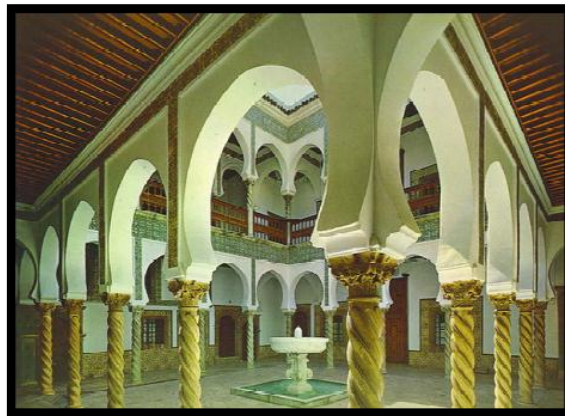
<sup>65</sup> Article 04 du décret exécutif n° 03/324 du 05 octobre 2003.

<sup>66</sup> Plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur du secteur sauvegardé



Quant à la maison traditionnelle à Alger, son plan, il n'est que celui de la maison grecque. C'est toujours à l'intérieur une cour pavée de marbre blanc, sur laquelle s'ouvrent quatre longues chambres, et dont les colonnes torsées, coiffées de chapiteaux ionique (Photo.12), supportent une galerie à balustrade de bois ouvragé. Le premier étage répète fidèlement la disposition du rez de chaussée, et au-dessus de la maison, s'étend une terrasse toute plate, dont le centre, percé d'une large ouverture carré, laisse l'air et la lumière jouer paisiblement sur le pavé de la cour<sup>67</sup>. Les baies sont fortement exigües, inégalement distribuées et servant de ventilateurs.

La maison traditionnelle de la médina d'Alger est aussi pensée et réfléchi d'avance. Son procédé constructif et sa technique d'exécution sont basés sur un langage simple en accord avec les nécessités à satisfaire de l'époque qui conjuguent l'action des ouvriers spécialisés « *m'allam* », avec les conditions climatiques et sismique<sup>68</sup>.



**Photo. 12 :** L'intérieur d'une maison traditionnelle à Alger.

**Source :** Lucien GOLVIN<sup>69</sup>.

Cet ensemble historique à forte présence d'unité d'habitation, a subi durant son existence tant de dégradations, dus tantôt aux travaux de restructuration et de destruction pendant la période coloniale, et tantôt aux insuffisances de travaux d'entretien et de restauration pendant la période post coloniale. Cette dernière période est aussi marquée par le phénomène de fuite de la population originelle de la casbah d'Alger vers des quartiers européens laissés vacants après l'indépendance et par la suite l'arrivée d'une autre population d'origine généralement rurale issues de l'exode. Cette situation a accéléré le processus de dégradation du cadre bâti.

<sup>67</sup> Ernest FEYDEAU, « Alger », Michel LEVY frères, libraire-éditeur. Paris, 1862

<sup>68</sup> Andrés BAZZANA, Etienne HUBERT, « Castrum », Edition CAZA DE VALAZQUEZ.

<sup>69</sup> Lucien GOLVIN, « Palais et demeures d'Alger à la période ottomane ». Edition Edisud, 1988 ; 188p.

La casbah d'Alger fut classée patrimoine national en 1973, puis patrimoine mondial de l'UNESCO en 1992<sup>70</sup>, mais les premières mesures de sa réhabilitation et de sa protection datent de 1981, lorsque le gouvernement avait commandité des études pour permettre l'élaboration d'un plan de protection, mais malheureusement ce projet n'a pas pu être réalisé.

Avec l'apparition de la loi 98-04 relative à la protection du patrimoine et son chapitre portant sur la notion du « secteur sauvegardé », la Casbah d'Alger a pu bénéficier en 2005 d'un projet de création et de délimitation d'un Secteur Sauvegardé. Cette mesure est considérée comme positive par l'ensemble des acteurs du patrimoine en Algérie, et elle a pour but la protection de l'ancien tissu urbain donc de l'habitat traditionnel de la vieille ville d'Alger.

### **3.1- LA REHABILITATION DES MAISONS TRADITIONNELLES DE LA CASBAH D'ALGER**

Actuellement et dans le cadre des recommandations du PPSMVSS de la Casbah d'Alger, de nombreuses opérations de réhabilitation et de confortement ont pu voir le jour. Il faut savoir que le PPSMVSS commence tout d'abord par une délimitation du champ d'intervention et d'action (Fig.20). Il veille aussi au développement harmonieux et ambitieux du centre historique en cohérence avec les instruments d'urbanisme appliqués au reste de la ville, ainsi à la préservation des valeurs historiques et archéologiques de ce patrimoine.

Afin de fixer les orientations en matière de restauration, réhabilitation ou mise en valeur des biens culturels protégés ou non, le PPSMVSS dresse les éléments suivants :

- Un bilan de l'état de fait.
- Un bilan de l'état de conservation du bâti.
- Un bilan de l'état de conservation des réseaux : voirie, alimentation en eau potable, assainissement, électricité, gaz, etc.

---

<sup>70</sup> Adriant ATKINSON, Mérième CHABOU et Daniel KARSCH, « Stratégie pour un développement durable local », publié par Atkinson, Adrian (Hrsg.), université de Berlin 2008.



**Fig. 20 :** Limites du secteur sauvegarde de la casbah d'Alger.

**Source :** CNERU, 2008.

L'étude de réhabilitation développe aussi une Analyse typo morphologique qui se base sur une lecture approfondie historique, typologique, architecturale et constructive des tissus composant ce secteur sauvegardé. Cette lecture est accompagnée d'une décomposition du tissu en zones homogènes, basée sur son parcellaire, son bâti, son système viaire et sur ses réseaux divers. Cette méthodologie vise à :

- Freiner le processus de dégradation et de marginalisation de la médina pour inverser ensuite cette tendance.
- L'intégration du site de la casbah d'Alger dans la nouvelle vision de la métropolisation de la ville d'Alger par un processus opérationnel
- Faire participer tous les acteurs socio-économiques, par l'établissement d'une démarche concertée.

Le champ d'action de cette opération couvre la totalité du périmètre classé patrimoine national en 1973 et inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO en 1992, il couvre actuellement une superficie de 105 ha, et prend en conséquent une bonde périphérique additionnelle, considérée partie intégrante du patrimoine protégé. L'opération comporte 3 phases essentielles. En effet, il est à noter que le plan permanent de sauvegarde contient trois phases. La première est relative aux travaux d'urgence, la seconde à l'avant-projet de plan permanent de sauvegarde

qui touche tous les aspects : social, économique, transport, état du bâti, collecte des ordures ménagères. La troisième phase très importante concerne le projet final.

### **3.1.1- PHASE I : DIAGNOSTIC ET MESURES D'URGENCES**

Au vu de l'état fortement dégradé et accentué de la casbah, notamment par les périls qui pèsent sur la vie des personnes (usagers et passagers) et sur l'intégrité du patrimoine bâtis, est établis un diagnostic et un projet de mesure d'urgence. Ce plan est basé sur l'investigation sur site, menées par des équipes pluridisciplinaires. Ce diagnostic met en évidence, principalement, l'état de conservation du bâti et des réseaux, les surélévations, il détermine les pathologies, fixe les causes de dégradation et permet d'élaborer le projet des mesures d'urgence.

Le diagnostic de l'état du cadre bâti de l'ensemble des maisons, se résume dans le tableau suivant :

CATEGORIE I: Bâtisses au stade de dégradation extrême à conforter de l'extérieur		36
CATEGORIE II : Bâtisses murées ou fermées à couvrir contre les intempéries	MUREES :	53
	FERMEES:	66
CATEGORIE III : Bâtisses au stade de dégradation extrême et occupées; à étayer		188
TOTAL CASBAH		343

**Tableau. 01** : Bilan de l'extrême urgence de la Casbah d'Alger, arrêté en mois d'avril 2007.

**Source** : Abdelwahab ZEKAGH<sup>71</sup>.

Le travail consiste à doter chacune des maisons d'une fiche technique, cette dernière regroupe à la fois des données générales (situation, propriétaire...etc), un constat de l'état dans lequel se présente la bâtisse et enfin des mesure d'urgence (Fig.21).

<sup>71</sup> Abdelwahab ZEKAGH, « Plan permanent de sauvegarde du secteur sauvegardé de la Casbah d'Alger ». In, « Stratégies pour un développement durable local ». Edition Atkinson, Adrian (Hrsg.).

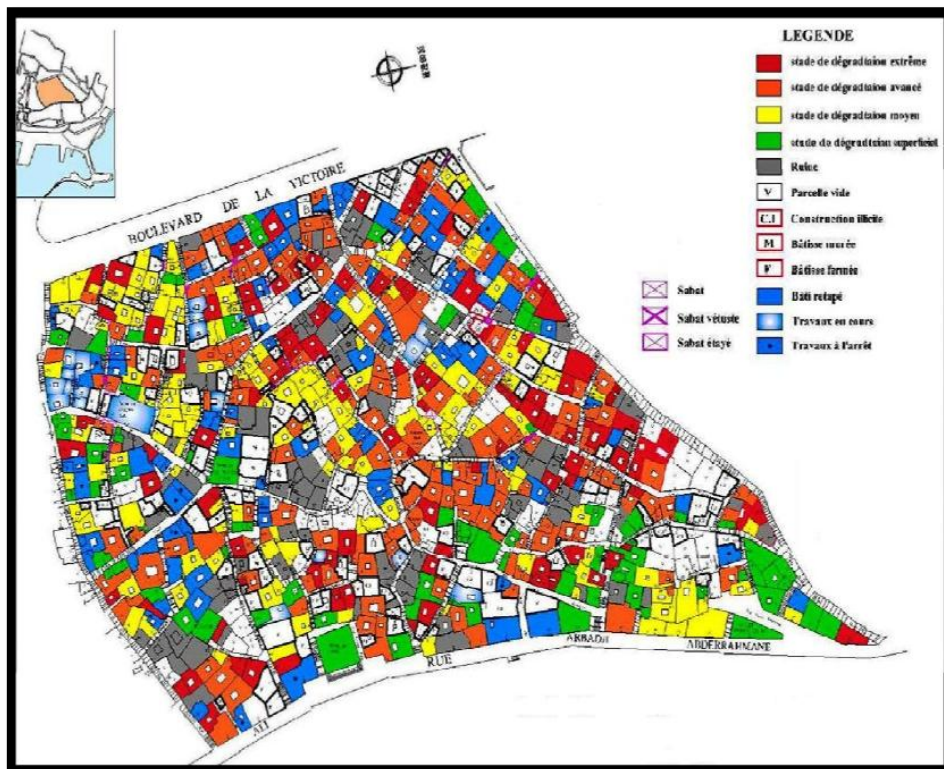


Fig. 21 : L'exemple d'un travail d'investigation, la fiche technique d'une maison traditionnelle de la casbah d'Alger.

Source : CNERU, 2008.

Ce travail d'investigation et de diagnostic est résumé dans des cartes de synthèse montrant l'état de bâti des différents quartiers de la Casbah d'Alger et par la suite l'état de chaque maison (dégradation extrême, dégradation avancée, dégradation moyenne... etc) (Fig.22).

Cette première phase du PPSMVSS, se porte aussi sur le travail de classement des zones d'interventions par ordre prioritaire, elle cible les bâtisses les plus dégradées et les plus vulnérables aux aléas du climat et de dégradation (Photo.13).



**Fig. 23 :** Carte de synthèse du quartier Amar Ali de la casbah d'Alger.

**Source :** CNERU, 2008.

Ce projet de mesure d'urgence, permet d'arrêter tous les processus de dégradation et de détérioration, en se basant sur la précision des différentes sources et causes de dégradation pour les cas les plus critiques. Ces actions conservatoires visent à stabiliser le tissu sur les deux dimensions physique et humaine. Elles comportent :

- Action d'étayement intérieur et extérieur des constructions.
- Action de protection des ruines et des espaces vides des eaux de pluies.
- Actions de réparation des fuites d'eau et curage des puits.
- Action d'évacuation des déblais et gravats.
- Action de renforcement du nettoyage et de la collecte des ordures ménagères.
- Action de sécurisation des réseaux énergétiques tout en assurant l'alimentation.
- Action de transfert provisoire de population.

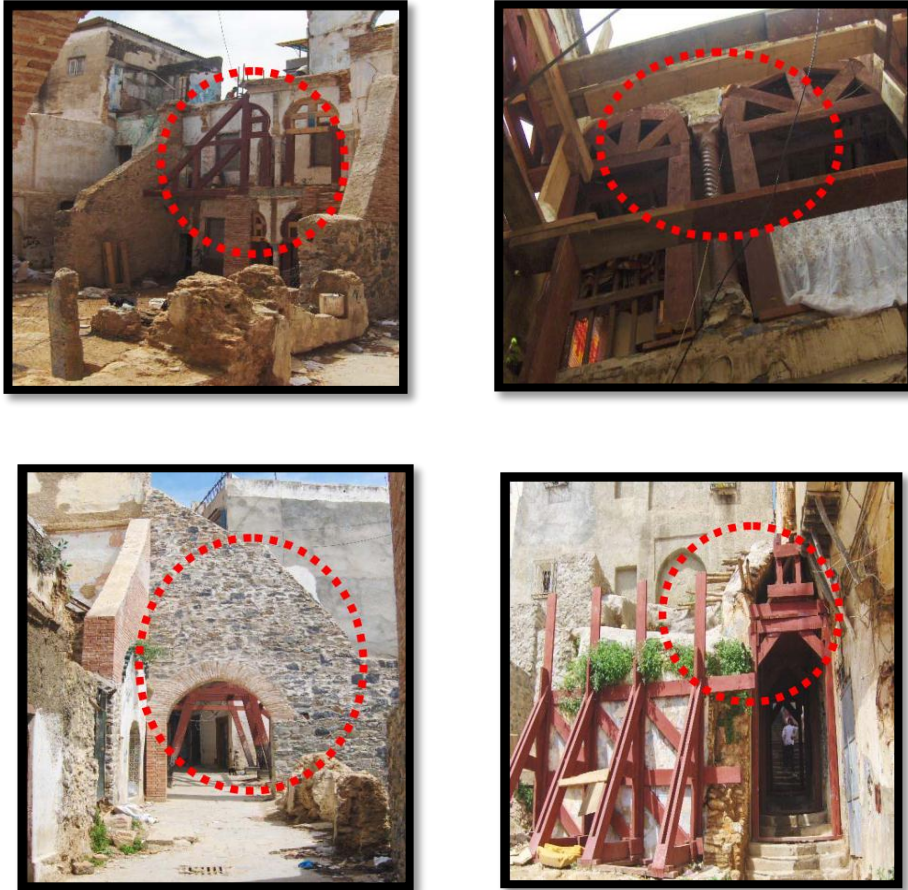


**Photo. 13 :** L'état des maisons du quartier Amar Ali de la Casbah d'Alger.

**Source :** CNERU 2007.

Les différentes pathologies et anomalies enregistrées, sont souvent dues aux effets du climat sur les bâtisses ainsi qu'au vieillissement des matériaux de construction (brique pleine, bois...etc). Ils existent des facteurs qui ont accéléré ce processus de dégradation, ils sont généralement liés à la façon dont ces maisons sont réappropriées (la sur densification des maisons, les transformations et rajouts, le manque...etc) plus du manque ou l'absence de main d'œuvre qualifiée et des travaux d'entretien.

Les travaux d'étayement (Photo.14) ont pour rôle, de stabiliser et de stopper toutes fissurations ou déformations des éléments des structures (murs porteurs, planchers en bois, encorbellement...etc).



**Photo.14** : Travaux d'étayement intérieur et extérieur des maisons menaçants ruines.

Source : CNERU 2007.

### **3.1.2- PHASE II : ANALYSE HISTORIQUE ET TYPOLOGIQUE ET AVANT-PROJET DU PLAN PERMANENT DE SAUVEGARDE**

C'est la phase la plus importante dans un plan de sauvegarde. Elle est préparatoire à la phase finale du Plan, et aborde tous les données multisectorielles qui composent le secteur sauvegardé. Elle comporte les éléments suivants :

→ **Un rapport de présentation** qui met en évidence l'état actuel des valeurs architecturales, urbaines et sociales (état des éléments architectoniques, état général des quartiers, statut des occupants...etc). Il contient également les aspects synthétisés suivants :

- L'état actuel de conservation du bâti.





- L'état et le tracé des réseaux de voirie, d'alimentation en eau potable et d'irrigation, d'évacuation des eaux pluviales et usées.
- L'évacuation et éventuellement l'élimination des déchets solides.
- Le cadre démographique et socio-économique.
- Les activités économiques et les équipements.
- La nature juridique des biens immobiliers et les perspectives socio-économiques.
- Les programmes d'équipements publics envisagés pour revitaliser les quartiers (Fig.24).

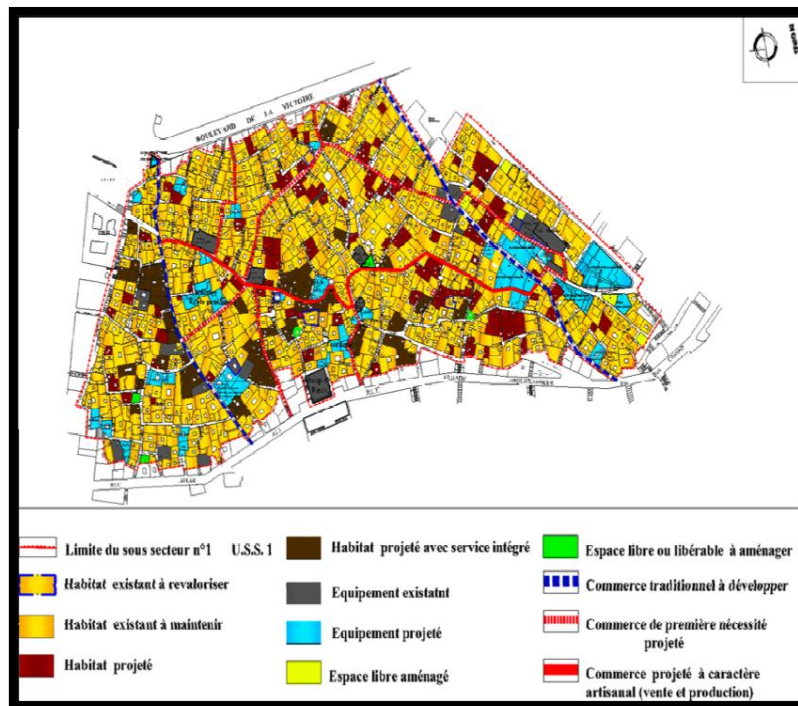


Fig.24 : Carte de proposition d'aménagement et d'implantation d'équipements.

Source : CNERU, 2008.

→ **Le règlement** qui fixe les règles générales d'utilisation des sols et les servitudes, ainsi que les opérations envisagées dans le cadre de la mise en valeur.

→ **Les annexes**, Supports graphiques qui font apparaître les conditions fixées dans le règlement et font ressortir les zones homogènes. Les documents graphiques sont accompagnés de textes explicatifs et de manuels référencés.

L'analyse démographique et socio-économique que comporte cette phase a aussi un rôle important. Elle permet de déterminer la nature juridique des propriétaires (Fig.25), la densité, la nature des bâtiments (équipement, habitat), ainsi que l'identification des activités artisanales ou industrielles et commerciales.

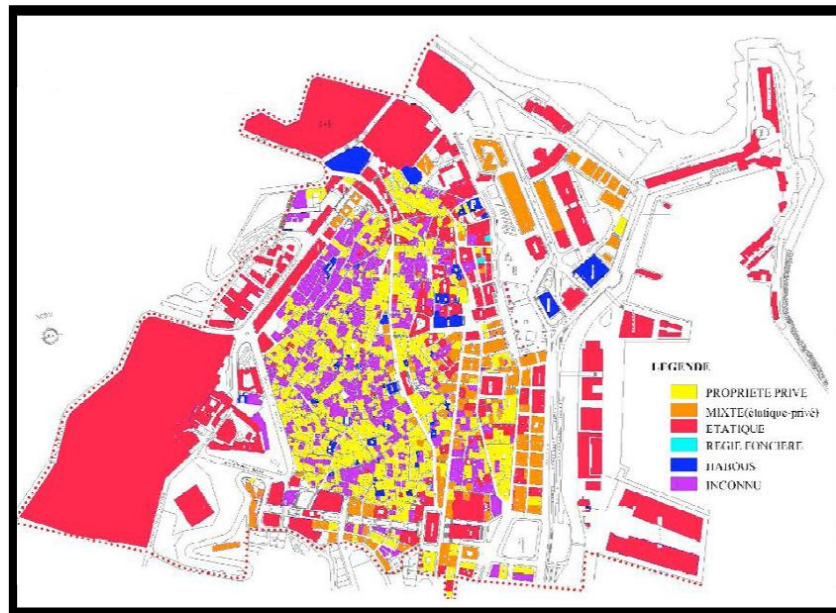


Fig.25 : Carte de la nature juridique des propriétaires de la casbah d'Alger.

Source : CNERU, 2008.

### **3.1.3- PHASE III : LA REDACTION FINALE DU PLAN PERMANENT DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR DU SECTEUR SAUVEGARDE**

Cette phase est consacrée à l'établissement du document final du plan de sauvegarde, afin d'orienter toutes les opérations de réhabilitation et de restauration. Avec ce projet, de nombreuses maisons traditionnelles ont pu être réhabilitée et par la suite intégrées au sein de la vie actuelle. L'exemple de réhabilitation de *Dar Khdaouedj El Amya* et sa reconversion en un musée national des arts et traditions populaires (Photo.15), ou l'exemple de réhabilitation de *Dar Aziza* et sa reconversion en un siège de l'OGEBC<sup>72</sup> nous montrent la possibilité de protéger et d'intégrer ce patrimoine bâti dans la vie actuelle sans nuire ni à son architecture ni à son authenticité.

<sup>72</sup> OGEBC, Office National de Gestion & d'Exploitation des Biens Culturels.



**Photo.15** : L'exemple de réhabilitation de *Dar Khdaouedj El Amia* - Alger.

**Source** : CNERU 2010.

## **4- CONCLUSION**

Les maisons traditionnelles restent un témoignage irremplaçable de la culture et des spécificités des toutes sociétés. Leurs réhabilitations ou mise en valeur et surtout leurs intégrations au sein de la vie actuelle en leurs injectant de nouvelles fonctions adaptées à leurs typologies et à leurs architectures sont des actions primordiales pour leur protection.

Par ces exemples étudiés, on constate qu'en, en Tunisie, la réhabilitation, la restauration ou même la reconversion des maisons traditionnelles ne pourront jamais être de bonnes solutions ou des solutions définitives si le côté social n'est pas pris en considération et s'il n'est pas aussi pris en charge, d'où l'importance de sensibiliser les habitants envers leur patrimoine.

Tout comme on remarque, qu'en Algérie la majorité des opérations relatives à la protection et à la mise en valeur du patrimoine sont réalisées dans l'urgence, et généralement liées à des événements ou à des festivités. Cette réalité ne reflète que la place qu'occupe réellement le patrimoine dans notre société. Toute politique patrimoniale doit aujourd'hui se baser sur la bonne application ainsi qu'à la sensibilisation de l'importance et du rôle que peut jouer le patrimoine dans l'économie et l'image d'une société.

Lors de la partie qui suivra, il sera question de l'étude du site d'intervention et du cadre d'analyse de la casbah prise comme échantillon de maisons traditionnelles au niveau de la ville de Mostaganem.



Partie 04 :

**CADRE  
ANALYTIQUE**

## **1- INTRODUCTION**

Partant de la définition du patrimoine bâti adoptée dans cette recherche, vient le choix de la zone appelée C de la ville de Mostaganem (Algérie). Cette zone nommée Tigditt constitue par sa valeur historique 'une garantie du présent par le passé'. Les différents éléments et objets qu'elle contient qu'ils soient d'ordre architectural, culturel matériel et/ou immatériel, constituent un patrimoine représentatif valorisant de ses habitants.

## **2- HISTORIQUE DE L'ORGANISATION DE LA VILLE DE MOSTAGANEM**

### **2.1- CADRE ET SITE GEOGRAPHIQUE**

Tigditt s'étend sur une superficie totale 40 Ha; elle est limitée:

- Au Nord par le cimetière « Sidi Maazouz » et le quartier Benairet.
- Au Sud et à l'Ouest par l'oued Ain-Sefra.
- A l'Est par le quartier d'el Arsa.



**Fig. 26** : Limitation du périmètre de Tigditt

## 2.2- ETYMOLOGIE DU NOM « TIGDITT »

Tigditt: un mot berbère signifiant : « *pilier central de la tente* »

73

« *Étendue de sable* »<sup>74</sup>.

## 2.3- ETUDE DE LA DIMENSION HISTORIQUE

Tigditt, ce pilier central de la tente mostaganémoise, est passé par les trois périodes historiques par lesquelles est passé toute l'Algérie et le Maghreb.



Fig.27 : Axes des périodes historiques

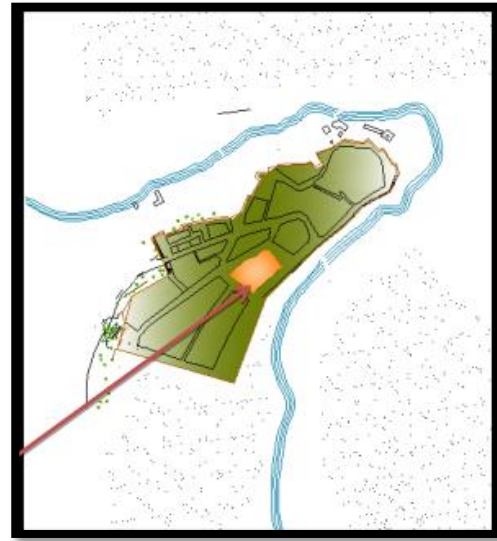
<sup>73</sup> Dictionnaire des mots berbères.

<sup>74</sup> Tiré du Journal réflexion : Mostaganem : **Tigditt à la recherche de son histoire**. Cité In : MAARAF, Zoubida (2012). **Evaluation De La Vulnérabilité Sismique Des Deux Casbahs De « Tigditt et Derb-Tobanna »**. Mémoire de magistère. Mostaganem: Université Abdelhamid Ibn Badis. p.64.

### **2.3.1- PERIODE DES ALMORAVIDES**

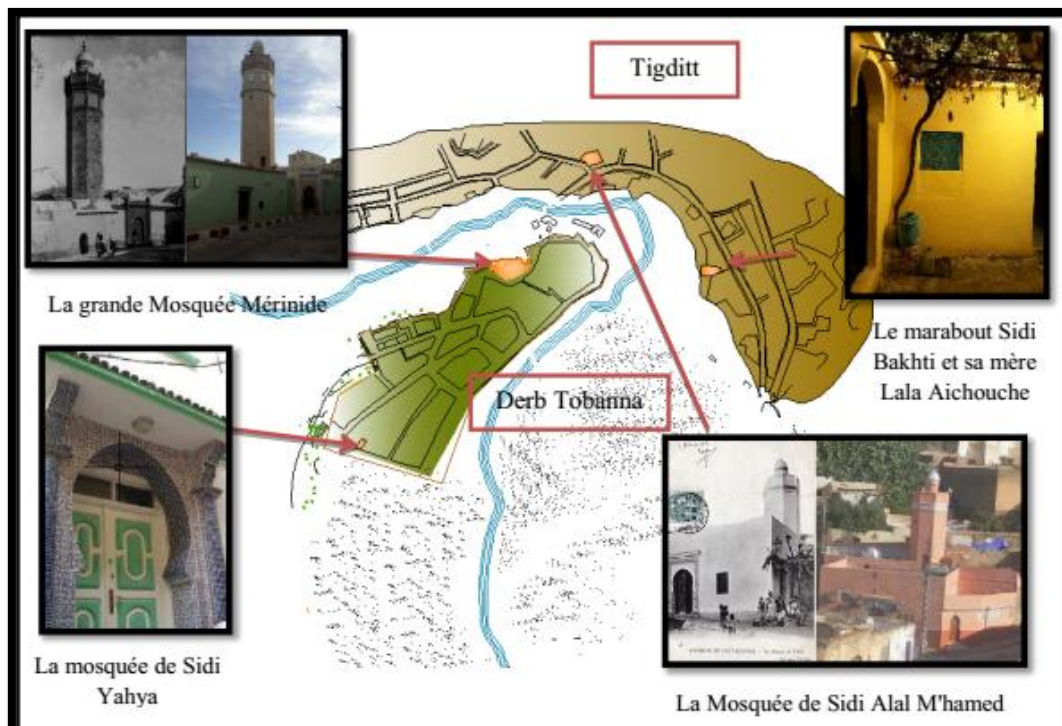
La période des Almoravides et sous le règne de Youssef Ibn Techfine (1106 et 1161) fut caractérisée par l'édification de «Borj El M'Hal » en 1072 par Hamid El Abed qui vient de la Kabila de Bani Hilal (Fig.28)

**Fig.28** : La ville pendant la période des Almoravide.



### **2.3.2- PERIODE DES MERINIDES**

La période des Mérinides de Fès sous le règne du Sultan Abu El Hassan, fut caractérisée par la construction à Derb Tobanna de : la Mosquée de Sidi Yahia, et la grande Mosquée ; et à Tigditt de : La mosquée de Sidi Alal M'hamed, le marabout Sidi Bakhti et sa mère Lala Aichouche (Fig.29).



**Fig.29** : La ville pendant la période des Mérinides.

### **2.3.3- PERIODE DES ZIANIDES**

Mestghânem a été gouverné d'abord par le chef Serrazin Yousouf, « A cette époque, les villes de Mestghânem, de Tigditt, de Idjdida et de Mazagran fondées sous la domination serrazine, devinrent le centre d'un commerce florissant ; l'ensemble de leur population s'éleva environ à 40.000 habitants »<sup>75</sup>.

### **2.3.4- PERIODE DES MAURES**

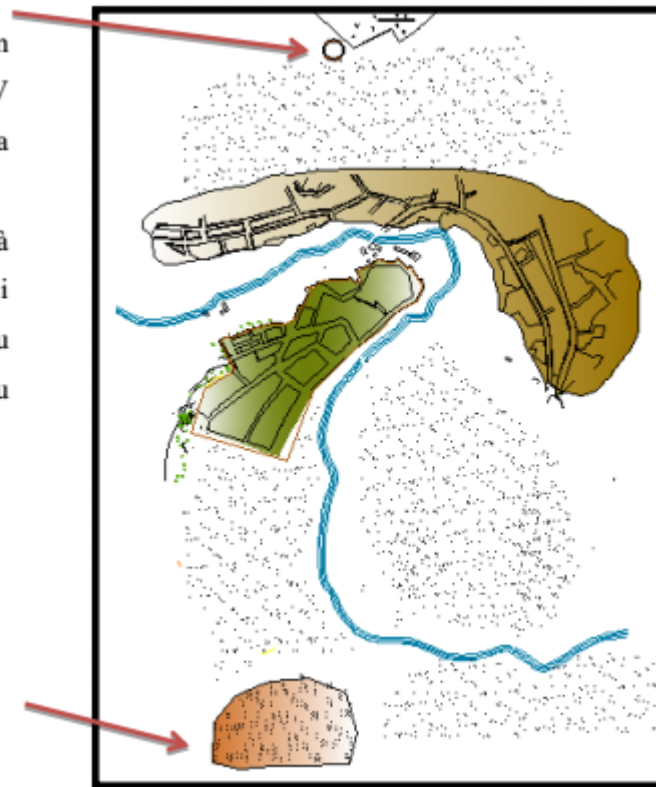
Au XV<sup>e</sup> siècle, les Maures chassés d'Espagne, commencèrent à s'emparer de plusieurs villes du littoral<sup>76</sup>.

De nombreux saints chassés de l'Espagne au XVI<sup>e</sup> siècle, vinrent y finir leur vie à Tigiditt: Sidi Muhammed ibn Maymûn arriva de Séville, Sulaymane ibn Rabia de Granade, Sidi Maazouz de Malaga<sup>77</sup>...

Il est venu à Mostaganem après la chute de Grenade au XV<sup>e</sup> siècle, il s'est installé et créa son école coranique.

Son tombeau est présent à Tigiditt, à côté de Sidi Benhaji (les deux sont accolés au cimetière de Sidi Maazouz) au niveau de Souika El Fouganya.

"Idjdida" ou "Djedida" ou "El Jadida" (emplacement actuel de Beymout).



**Fig.30** : La ville pendant la période des Zianides et les Maures.

<sup>75</sup> PRIOU, M., BLOCH, M. (1888). p.205.

<sup>76</sup> Idem.

<sup>77</sup> BELAMISSI, Moulay (2004). **Histoire de Mostaganem**. Mostaganem : El Wiame. p.150.



### **2.3.5- PERIODE DES M'HALS**

Mestghânem serait ensuite tombée aux mains d'un autre chef, Hamid el Adb (Ahmed-elAbd), dont les descendants en conservèrent la possession jusqu'au XVIe siècle<sup>78</sup>. Cette période fut caractérisée par la fortification de la ville et la percé de cinq portes (Fig.31).

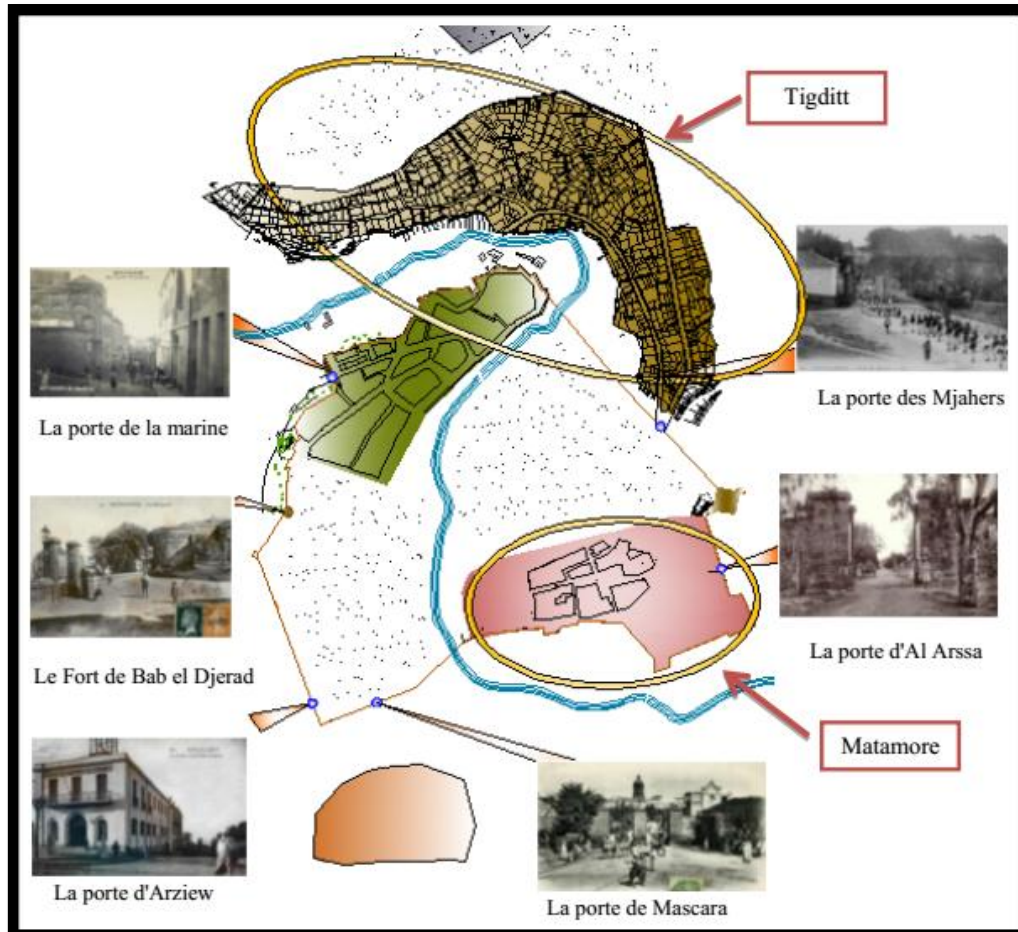


Fig.31 : La ville pendant la période des M'Hals.

### **2.3.6- DESCRIPTION DE LA VILLE DE MOSTAGANEM**

#### **PENDANT LA DOMINATION ESPAGNOLE**

Juan André Doria dans une lettre écrite en 1593 décrit Mostaganem lors de la chute d'Oran en 26 mai 1511 « Mostaganem n'a pas non plus de port, pas même d'abri, c'est une ville si faible qu'elle a été prise sans l'aide de la flotte des soldats venus d'Oran »<sup>79</sup>

<sup>78</sup> PRIOU, M., BLOCH, M. (1888). *Op cit.* p.205

<sup>79</sup> I PRIOU, M., BLOCH, M. (1888). *Op cit.* p 11-12

En 1516, la ville passa sous le sultanat de Tlemcen et c'est alors la domination Ottomane. La cité fut agrandie " l'apparition du Matamore" <sup>80</sup>: amène un grand mouvement commercial.

### **2.3.7- DESCRIPTION DE TIGDITT**

Elle a été citée par Sidi Lakhdar Benkhrouf<sup>81</sup>

Sidi Lakhdar Benkhrouf est un homme de guerre ; il a composé des poèmes relatant l'histoire. Il narre avec force détails les batailles auxquelles il a participé contre les invasions espagnoles à un niveau élevé de commandement. Il cite Tigditt dans son poème « El Moukima<sup>82</sup> (Sala lah ala touhami)» où il décrit son chemin de bataille : il dit qu'il marche au lever de soleil de Mazagan jusqu'aux deux zawyas sans accuser un retard et il envoie les armes (Harba) à « Tigditt » pour que les habitants de Tigditt puissent combattre l'ennemi. Il décrit aussi el Matmore et il dit qu'il était ruiné.

### **2.3.8- PERIODE DES OTTOMANS**

« (...). Le long des pentes et sur les berges, des jardins étroits de fleurs et de primeurs s'étendent où sont suspendus, arrosés par les canaux que les Turcs savaient disposer si ingénieusement »<sup>83</sup> (Fig.32).

#### **La mosquée de Moula Nakhla**

Construite en 1714<sup>84</sup>, elle était remarquable par l'immense palmier qui a poussé dans son enceinte ; il n'existe plus aujourd'hui.

#### **Sidi Ben Saber**

Il a vécu au XVIIIe siècle, son tombeau est présent au niveau de la Cimetière musulmane portant son nom.

<sup>80</sup> ABADIE, Louis (2008). **Mostaganem de ma jeunesse et ses villages**. Barcelone : Editions Jaques GANDINI. p.7.

<sup>81</sup> Selon son poème le « Testament », connu sous le nom de « décès El ouafat » il est né à la fin du IX e siècle de l'hégrie, et mourut au début du dixième siècle. Il a donc bien vécu cent vingt-cinq ans et demi.

<sup>82</sup> Association culturelle Azur Mostaganem (2006). **Sidi Lakhdar Ben Khelouf : sa vie et ses qacidates**. Oran : Editions Dar El Gharb. p.256p

<sup>83</sup> QUEYBAT, D. (samedi 30 août 1930). **Tigditt**.p.16 In : **Mostaganem et sa région** (1830-1930). Oran : Littérature-Artistique-Agricole.Neuvième année – N 411

<sup>84</sup> Dossier d'inscription au secteur sauvegardé de l'ancienne ville de Mostaganem, Présenté par la Fondation Djanatu al-Arif, Novembre 2013.

### Cimetière de Sidi Ben Saber

Appelé aujourd'hui cimetière de Sidi Maazouz<sup>85</sup>.

### La mosquée de Sidi Boumhaouane<sup>86</sup>

Son tombeau est présent à côté de sa mosquée, au point le plus haut du Carrière Haut (El Macsar).

### Sidi Abd Al Rahmane Bouhmidj<sup>87</sup>

Son tombeau est présent au niveau du Cimetière de Sidi Ben Saber. Il était le protecteur de la ville avant l'avènement de Sidi Saaid el Bouzidi.

### Moulins à eau

El Idrissi décrit Mostaganem « au fond d'un golfe entouré de murailles avec des bazars, des bains, des jardins, des vergers et des moulins à eau »<sup>88</sup>

فمن ذلك أن وهران من هذا الجزء على ضفة البحر الملح كما قدمنا ذكرها ومنها إلى طرف مشالة روسية خمسة وعشرون ميلا وعلى التفوير الثمان وثلاثون ميلا ومن طرف مشالة إلى مرسى أرزاو ثمانية عشر ميلا وهي قرية كبيرة تجلب إليها الحنطة فيسير بها التجار ويحملونها إلى كثير من البلاد ومنها إلى مستغانم على البحر مع الجون وهي مدينة صغيرة لها أسواق وحمامات وجنات وبساتين ومياه كثيرة وسور على جبل مطل إلى ناحية الغرب وهذا الجون تفويره أربعة وثلاثون ميلا تفويرا وروسية أربعة وعشرون ميلا.



<sup>85</sup> عبد القادر بن عيسى المستغانمي (1996) مستغانم وأحوازها عبر العصور تاريخياً وثقافياً وفنياً. مستغانم: المطبعة العلاوية. ص 45

<sup>86</sup> رشيد بن تونس (1998) ص 127

<sup>87</sup> رشيد بن تونس (1998). ص 136

<sup>88</sup> الإدريسي (المولود عام 1099 والمتوفي عام 1164) نزهة المشتاق في اختراق الافاق. ص 65

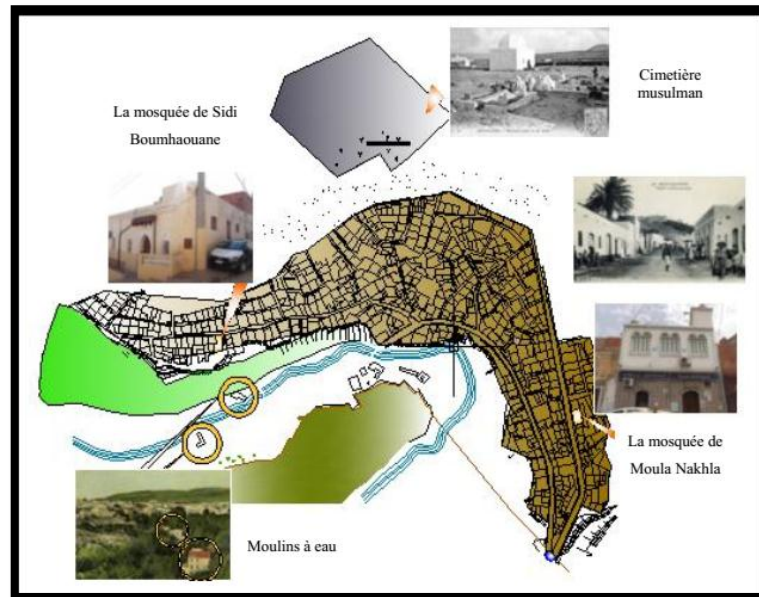


Fig.32 : La ville pendant la période des Ottomans.

### **2.3.9- PERIODE COLONIALE**

Tigditt était à cette époque la ville interdite aux colons. Le colonisateur voulait la contrôler en l'entourant par des édifices lui appartenant pour avoir un pouvoir de control ; ce dernier était refusé par les autochtones de Tigditt, dès que le projet du colonisateur commença, ils étalèrent leurs pratiques religieuses en édifiant différents lieux de culte.

L'édification des écoles aux extrémités de Tigditt : l'école indigène au premier lieu puis l'école de Bab Mdjaher dans le but de garder la population à l'extérieur de la ville "intramuros", après il y a eu l'édification du Marché de Souika el Fouganya et le Cinéma : Le Ciné Lux. L'édification de différentes Zaouia et Mosquées ; Zaouia Issawiya était construite bien avant l'installation des français à Mostaganem construite en 1832 ; Zaouia Alawiya était édifiée en 1909.

A cet effet, l'étude de l'historique de Tigditt confirme son existence depuis la nuit des temps. Elle est mentionnée dans les ouvrages des historiens et de géographes tels qu'El Bakri en XI e siècle, et El Idrissi en XII e siècle.

A l'époque pré-coloniale, Tigditt était un fragment de la Casbah de la ville de Mostaganem, elle possédait des caractéristiques d'une ville, des éléments de stabilité qui définissent la ville tels que : Mosquée, Bains, Fontaines, Moulins, maisons, rues et ruelles. Elle

était habitée surtout par les Maures chassés d'Espagne, ils l'ont habité pour se protéger du péril émanant des arabes.

A l'époque coloniale, Tigditt était le refuge des habitants autochtones de la ville de Mostaganem, le colonisateur Français la nomma Mostaganem la Musulmane et sa sœur jumelle était Mostaganem la Chrétienne.

Dans un esprit de marginalisation socio-spatiale, le colonisateur a créé des équipements à ses extrémités pour siéger les habitants et les contrôler, tels que les écoles et le cinéma.

Les habitants de Tigditt combattu ce plan en créant des Mosquées, des Zaouiyas et des écoles Coraniques qui ont participé à la préservation de l'identité musulmane. Cette marginalisation de ce fragment urbain est toujours présente. Cependant, cette rupture ainsi que la migration de ses habitants principalement au niveau de Kadousse El Medah, Souika tahtanya et Carrière bas n'ont jamais réussi à empêcher Tigditt de rester toujours détentrice et garante de la religion musulmane, des traditions et du patrimoine culturel, à travers les savoir-faire qu'elle préserve jusqu'à nos jours tels que : El Hadra, El Waâda et les Mhaters et Mhitars...

### **3- ETUDE DE LA DIMENSION TYPO MORPHOLOGIQUE**

La typo-morphologie est la synthèse de la morphologie urbaine et du type architectural. Elle interprète la typologie de la forme urbaine générée par la mise des événements morphologiques (le tracé viaire, le parcellaire, le bâti) dans le but de créer un ensemble urbain particulier.

### 3.1- SYSTEME VIAIRE

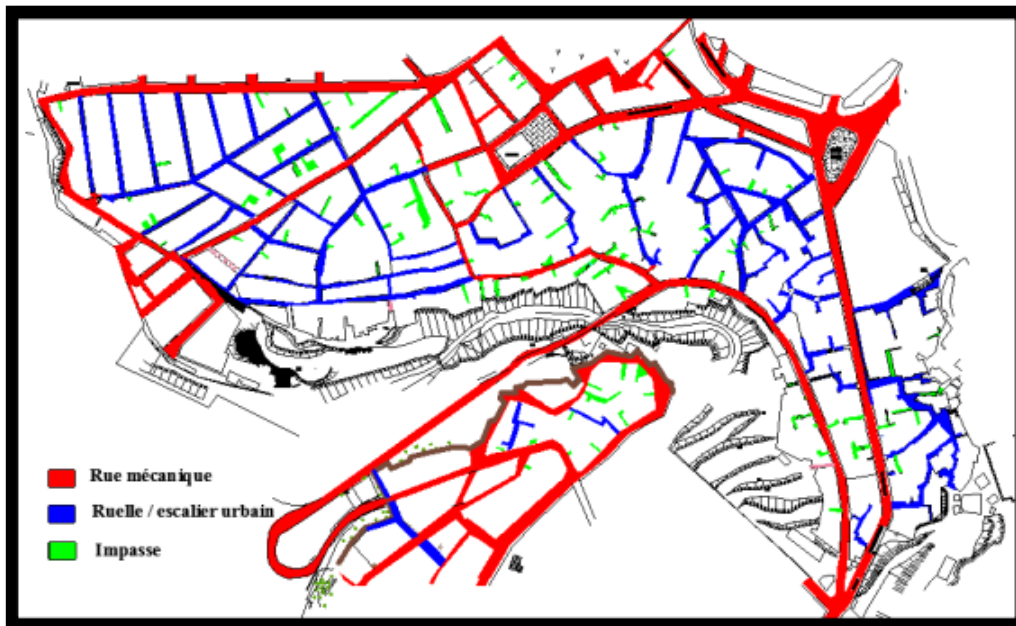


Fig. 33 : Plan représentatif du système viaire de Tigditt et de Derb Tobanna.

On constate dans le système viaire une variante géométrique.

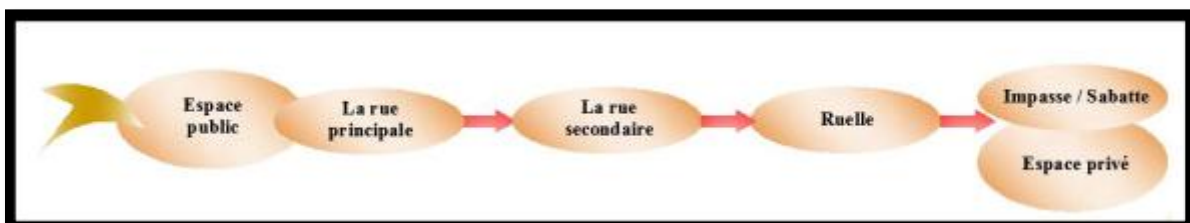
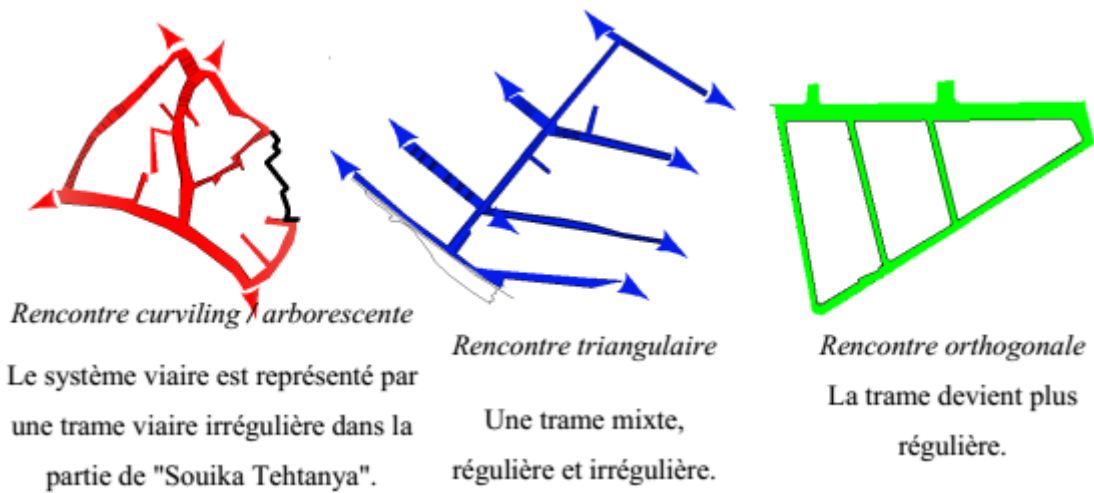
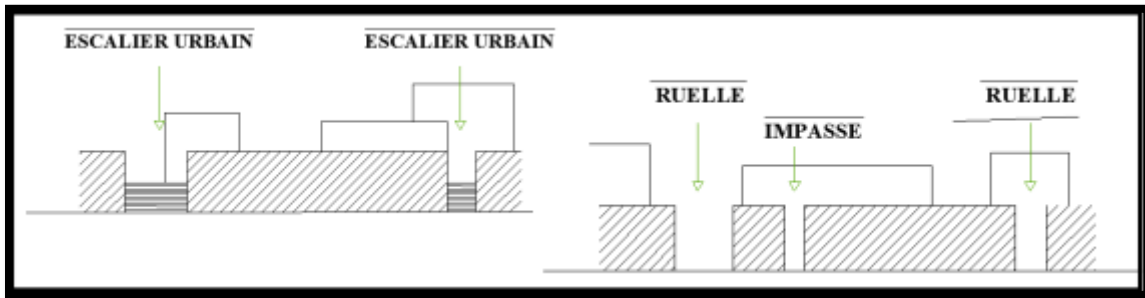


Fig.34 : Organigramme de la hiérarchisation du système viaire.



### 3.2- SYSTEME PARCELLAIRE

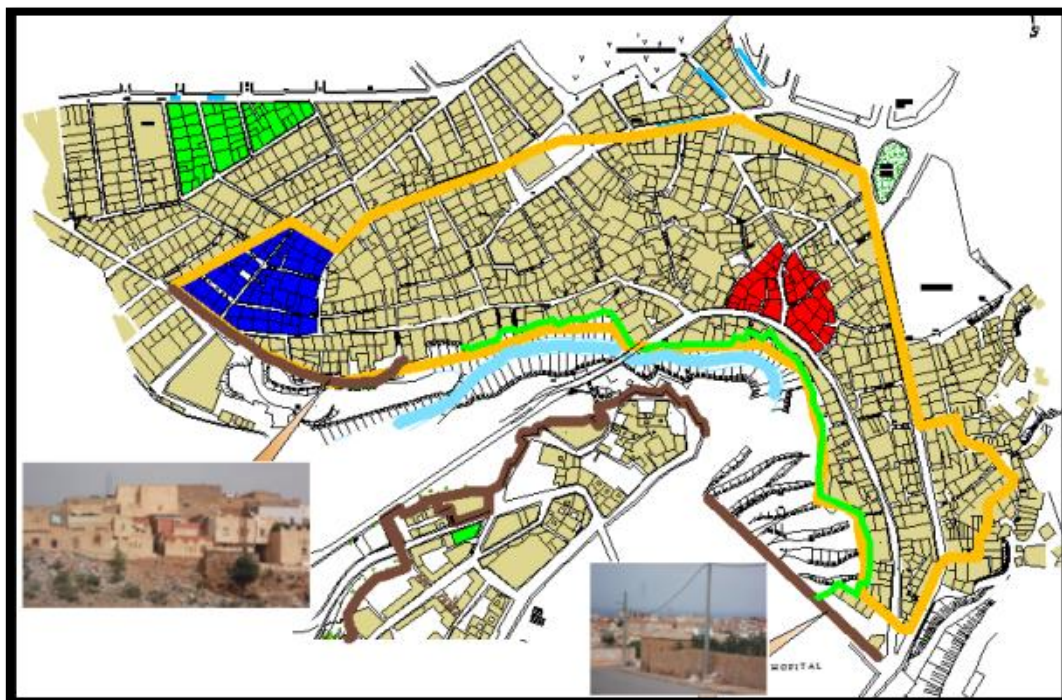
Le système parcellaire est un système de partition de l'espace, il est la résultante de l'intersection du système viaire.



**Fig.35** : Coupes schématisées qui représentent la partition de l'espace

La partie qui représente l'extension de Tigditt vers El Maksar, présente une forme plus ou moins régulière montrant le tracé de l'extension à l'époque coloniale.

La partie basse, la plus ancienne du quartier de Tigditt "Souika Tehtanya et Kadousse El-Medah", est caractérisée par un système parcellaire irrégulier, qui suit la forme naturelle du terrain et la courbure du Oued Ain-Sefra (Fig.36).



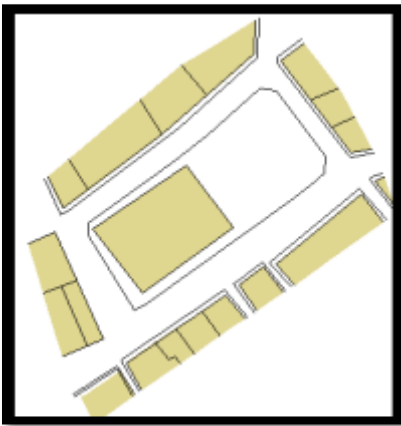
**Fig.36** : Plan représentatif du système parcellaire de Tigditt et de Derb Tobanna.

De ce fait, le caractère historique de Tigditt fait que celui-ci présente deux entités différentes les unes des autres et une troisième transitoire entre les deux, du point de vue de la dimension, de la configuration spatiale et de la configuration architecturale. La décomposition dimensionnelle des parcelles par rapport au tracé viaire nous a permis de déduire que chaque îlot a son propre module de composition parcellaire.

A travers l'étude des parcelles, il est déduit que la zone Souika Tahtanya a préservé sa typo-morphologie primaire composée de système principalement irrégulier obéissant aux différents facteurs naturels tel que l'Oued et la pente du terrain. Aussi, on peut remarquer, à travers cette lecture des parcelles, des îlots et des ruelles, que Souika Tahtanya représente le premier tracé de l'urbanisation à Tigditt.

### **3.3- SYSTEME DU NON BATI**

L'espace non bâti est représenté par les rues, ruelles, impasse et les patios les espaces verts et les places.



**Fig.37 :** La place de Souika el Fouganya

On trouve la notion de place équilibrée



**Photo.16 :** La place de Souika el Tahtanya

et la notion de place résiduelle

"El Bhayers" sont situées en bas de la Souika Tahtanya et dans les terrains nus entre la Carrière jusqu'au port (Photo.17).

Ces dernières ont joué un rôle important dans la vie quotidienne des habitants.



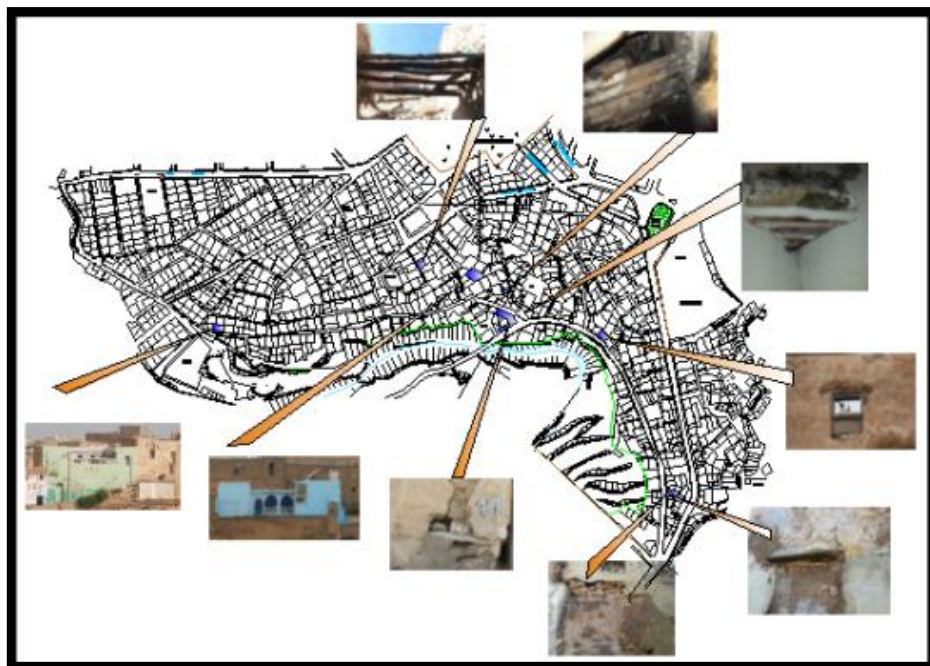


**Photo.17** : El Bhayers.

Source : Livre de Louis Abadie.

### **3.4- SYSTEME DU BATI**

*Système du bâti est un système planaire ramifié (Fig.38).*



**Fig.38** : Plan représentatif du système du bâti à Tigditt.

Les constructions "en Rondins de bois" présentes sur le site confirment le volet de l'étude historique de Tigditt. Sur ce, le système est présent majoritairement dans la zone de Souika Tahtanya qui représente la zone la plus ancienne de Tigditt.



## 4- ETUDE DE LA DIMENSION PAYSAGERE

Il s'agit de faire une analyse globale concernant l'identification des éléments marquants le paysage urbain, une fois pour lever toute ambiguïté due à la confusion entre les moyens spécifiques des analyses et la perception de la ville par ces habitants (Fig.39).

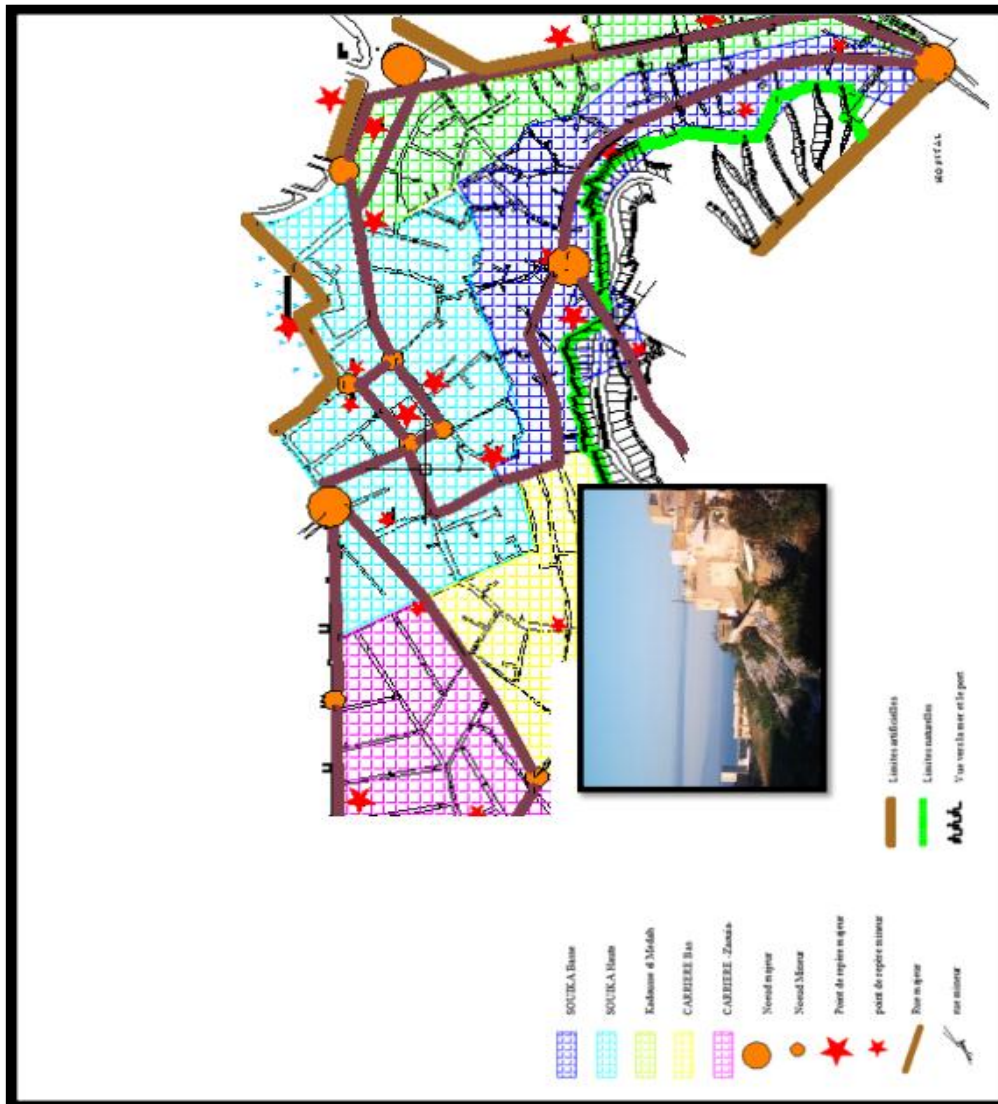


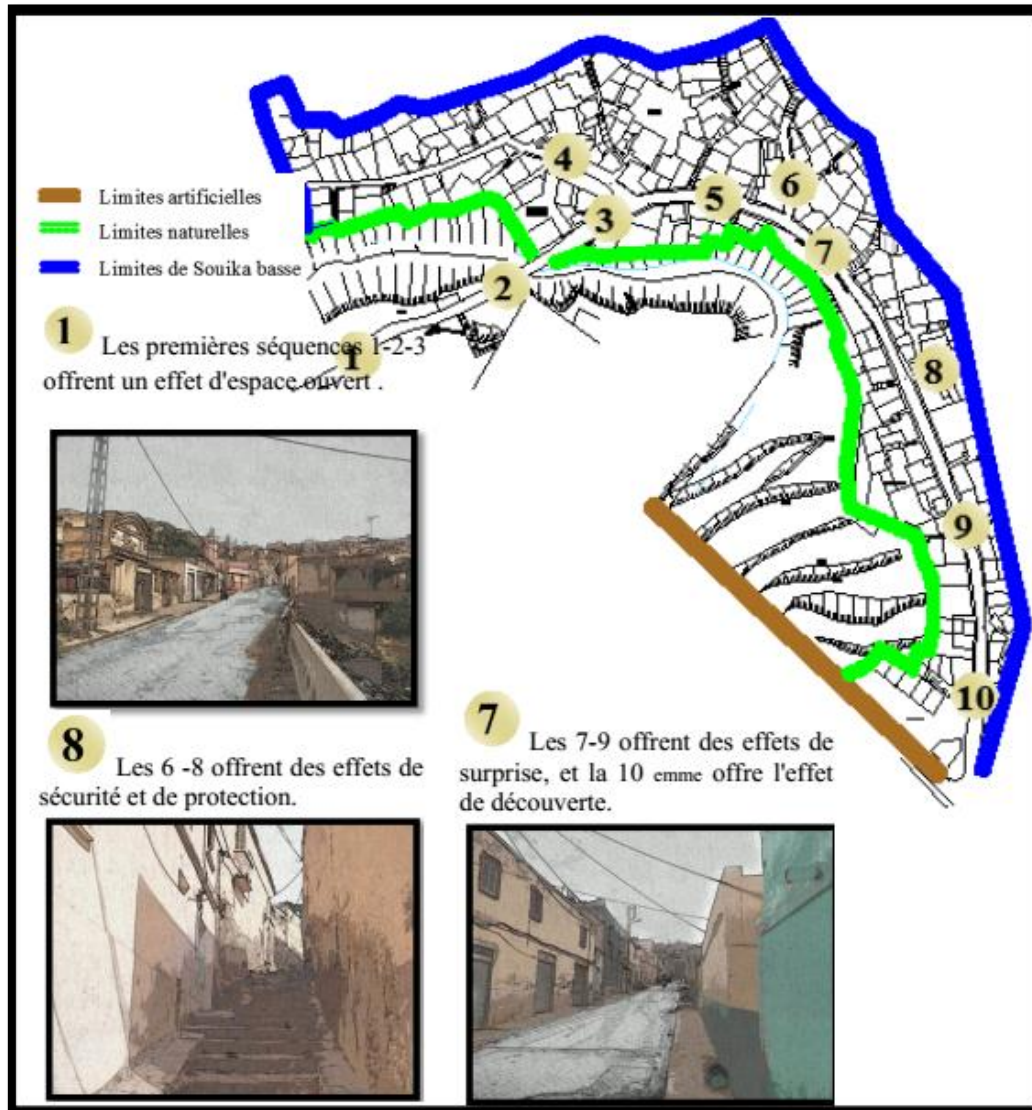
Fig.39 : La forme visuelle de Tigidit aux yeux de ses habitants.

## 5- ETUDE DE LA DIMENSION SEQUENTIELLE

L'intérêt de cette étude est l'identification des éléments qui constituent le paysage urbain à travers une analyse directe sur terrain. Les séquences visuelles qui pourraient être offertes le

long d'un parcours choisi au niveau de Souika Tahtanya permettent d'analyser les modifications du champ visuel du parcours.

Le parcours choisi est du point le plus bas de Souika Tahtanya jusqu'au point le plus haut "L'ancien emplacement de Bab Mdjahers" (Fig.40).



**Fig.40** : Le parcours et les séquences visuelles de Souika Tahtanya.

Cette dimension centre sur ce que Souika Tahtanya peut offrir comme séquence visuelle, le long d'un chemin choisi où des séquences de plusieurs édifices remarquables sont présentes. Allant du point le plus bas de Souika Tahtanya un parcours bien déterminé où on peut voir la ville intr-amuros mais sans pouvoir y aller "Voir sans pouvoir franchir", jusqu'à ce qu'on arrive au point le plus haut qui représente dans la mémoire "Bab Mdjahers" la seule liaison entre Tigditt et la ville intra-muros.

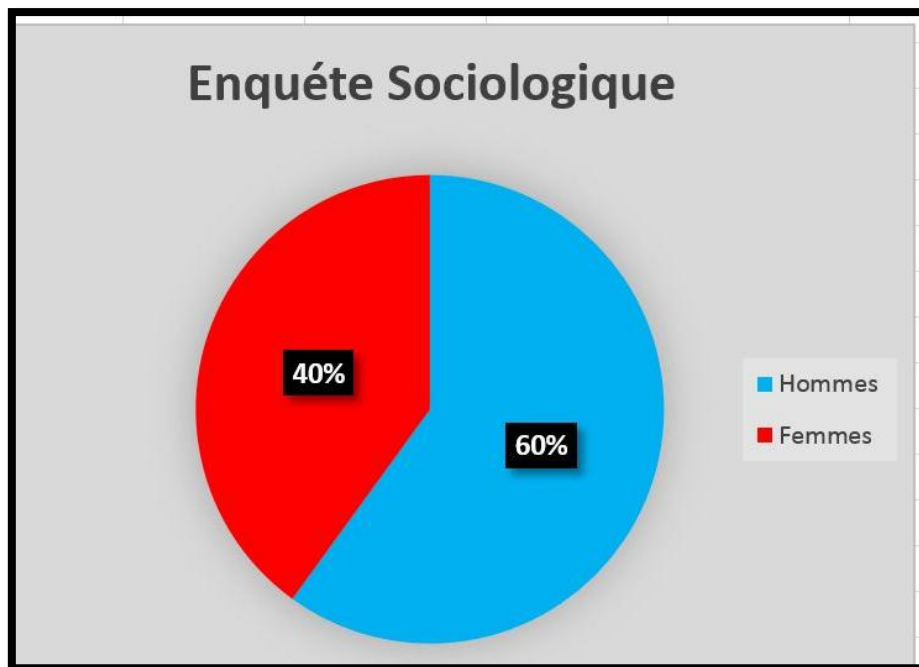
## **6- ETUDE DE LA DIMENSION ANTHROPOLOGIQUE**

### **SOCIALE**

Cette étude concerne l'histoire de l'environnement bâti, non bâti et des traditions de la zone d'étude, à travers « un entretien » avec les habitants du quartier de Tigditt en particulier et de la ville de Mostaganem en général.

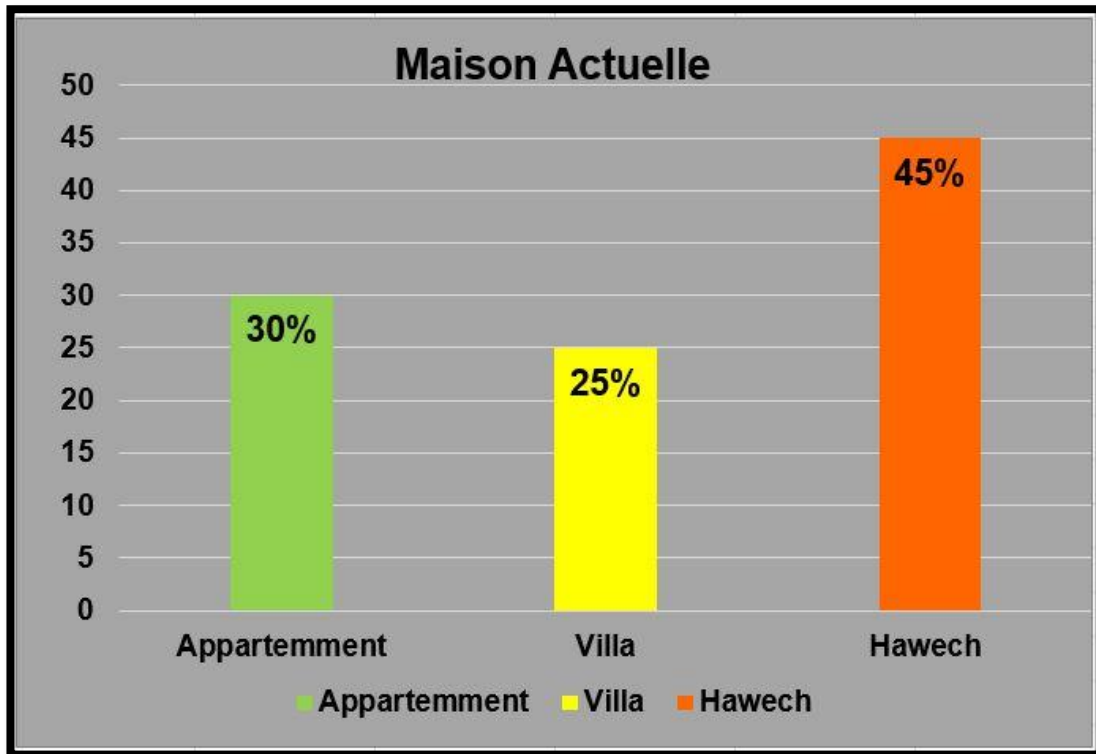
L'avantage de cette méthode « d'entretien » est qu'elle permet d'avoir un maximum d'informations sur notre site, et cet « entretien doit être orienté », pour qu'on puisse centrer la conversation sur des sujets particuliers qui sont mentionnés dans notre « questionnaire »<sup>89</sup>.

#### **Résultats d'enquête :**

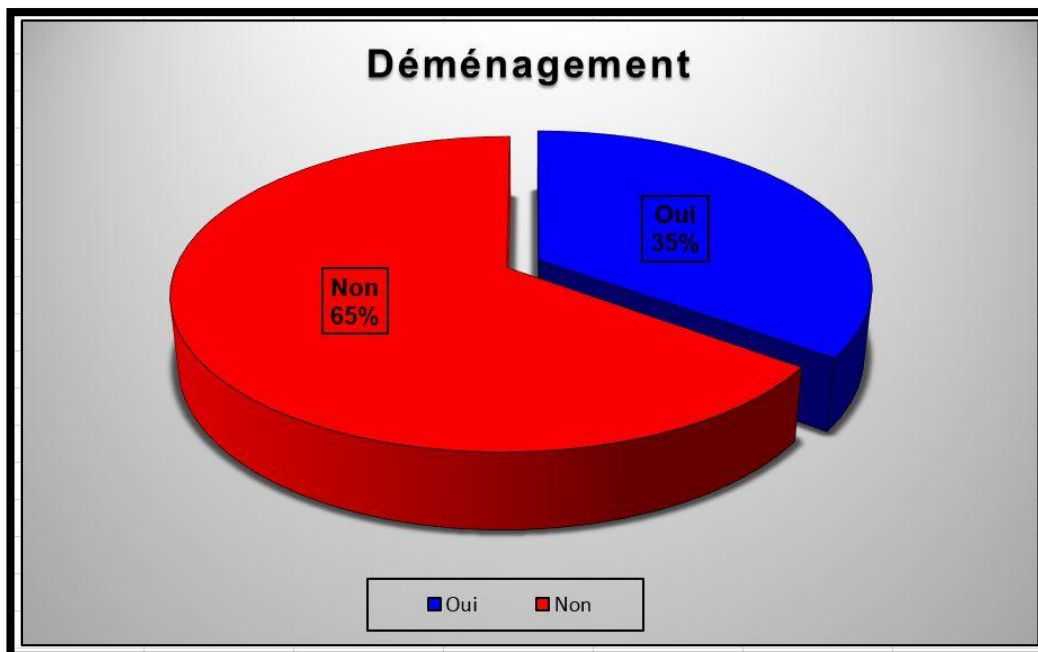


- Suivant le graphique ci-dessus le nombre des hommes est plus élevé que le nombre des femmes.

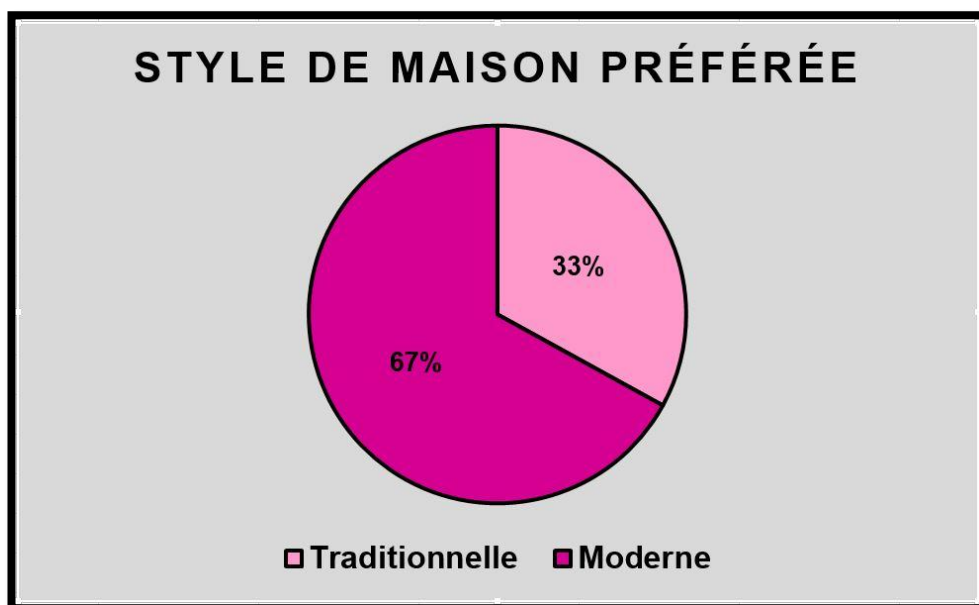
<sup>89</sup> Ce dernier est présenté dans les annexes.



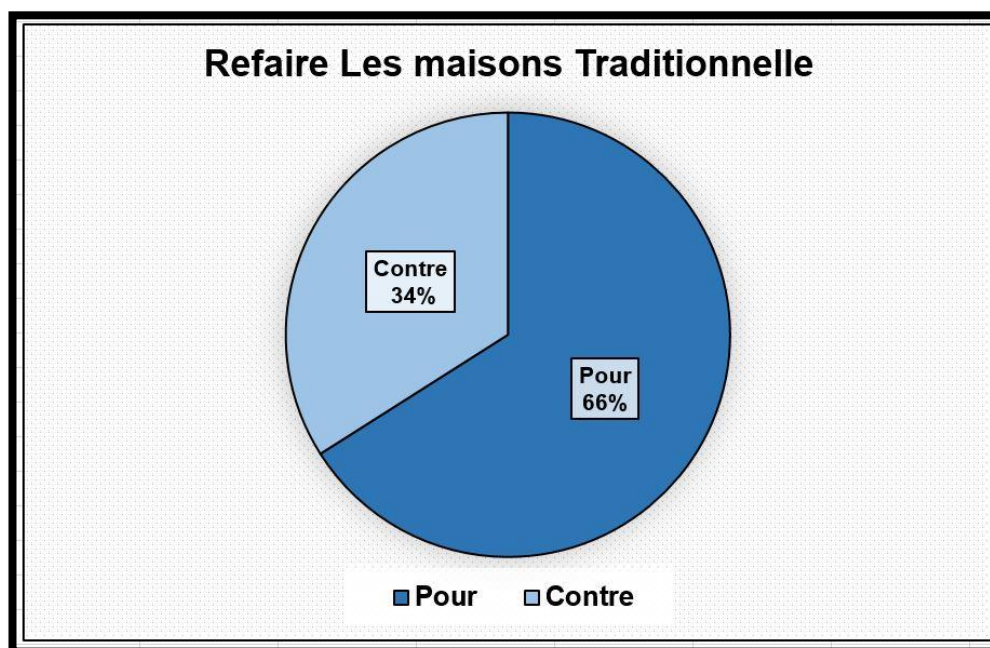
- La plus grande partie des habitants habitent à hwechs (45%) et la deuxième partie des habitants est divisée entre les villas (25 %) et les appartements (30%).



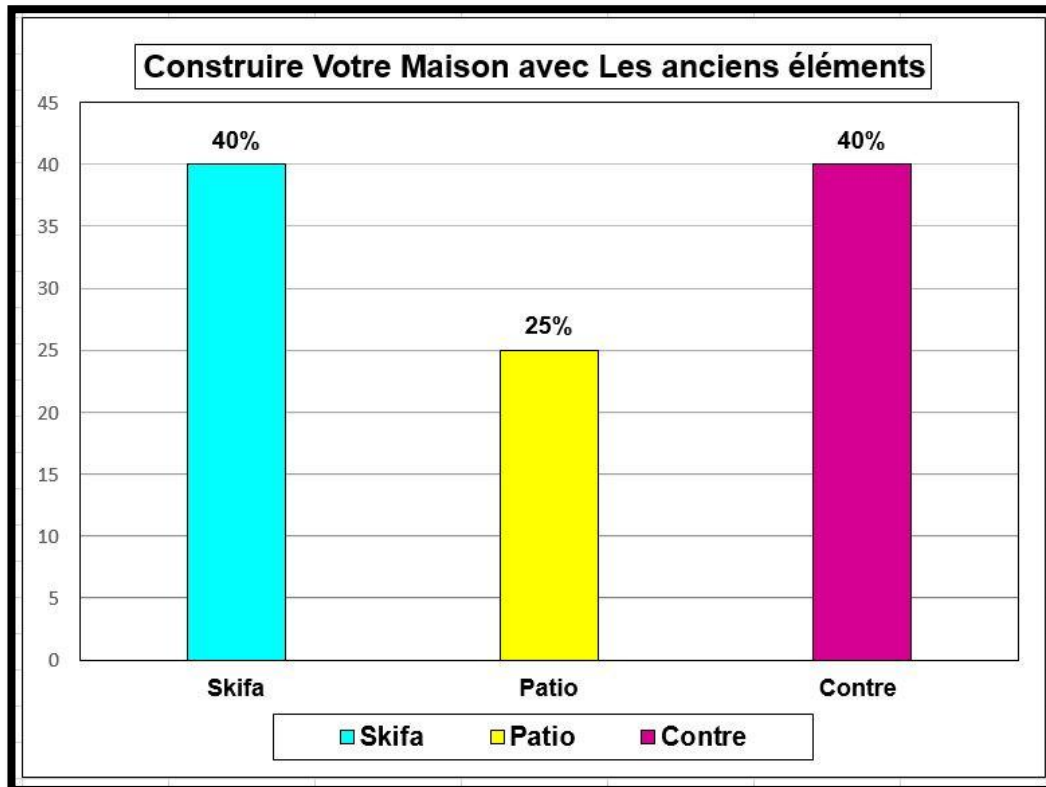
- A travers les réponses ; la majorité des habitants ne veulent pas déménager cela explique la satisfaction de leurs maisons.



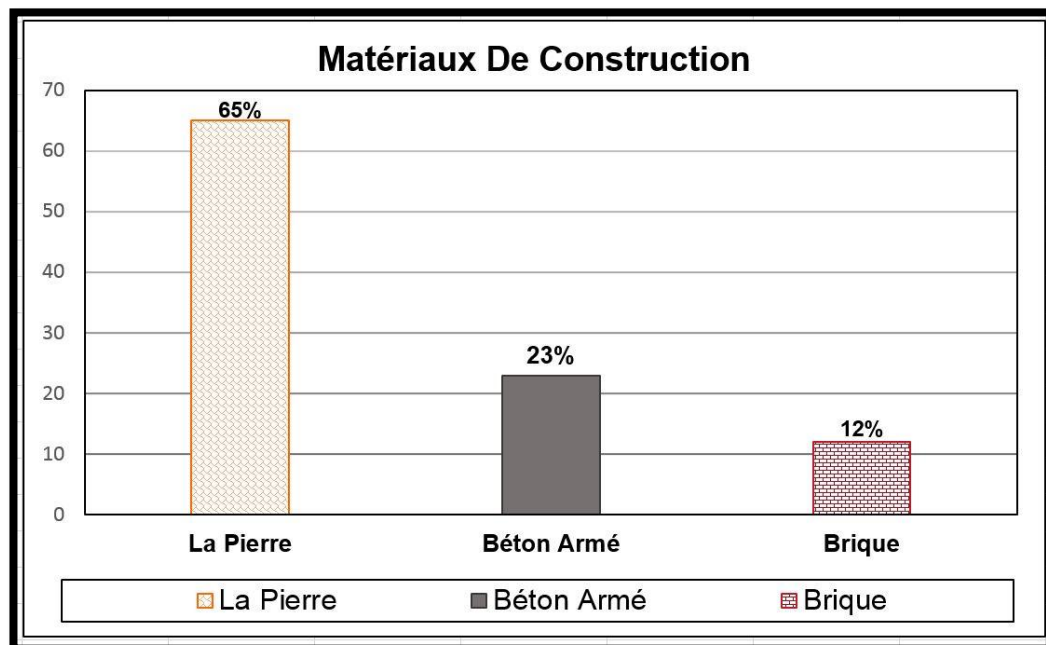
- Plus de 50 % des habitants préfèrent l'habitat moderne que l'habitat traditionnels à cause de : l'habitat moderne s'adapte à tous les goûts et peuvent prendre tous les formes



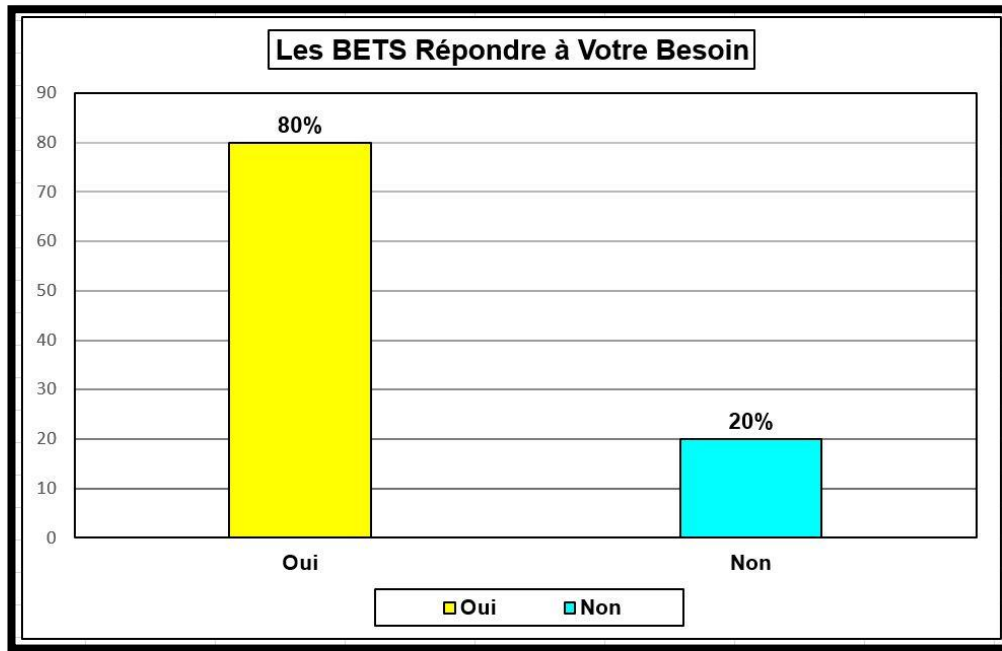
- La majorité des habitants sont pour refaire les maisons traditionnelles avec une touche de modernité.



- Environ de 40 % sont contre les anciens éléments à cause de mesure de santé (avoir des maladies à la période d’hiver) et les autres sont pour la skifa et le patio ils donnent un sens familial.



- Environ de 65 % des habitants veulent construire leurs maisons avec la pierre pour avoir une bonne isolation phonique et thermique.



80 % des habitants trouvent que les bureaux d'études répondent à leur besoin.

Le manque trouvé à nos plans d'aujourd'hui :

- Il n'y a pas une séparation entre le commerce et l'habitation.
- Le manque d'espaces verts.
- Les chambres sont étroites.
- Toujours les RDC réservé à l'usage commercial.

## **7- ETUDE DE LA DIMENSION PHENOMENOLOGIQUE DES LIEUX**

Faire de la phénoménologie ressemble à une quête des implications psychiques des espaces artificiels par rapport à leurs extérieurs (espaces naturels), leur histoire et signification (dimension existentielle)<sup>90</sup>. Il s'agit de déterminer au premier lieu l'image, l'espace et le caractère.

<sup>90</sup> NORBERG-SCHULZ, C. (1981) .*Genius Loci*, Trd. Fr. Odile Seyler, Ed. Pierre Mardaga, p.5.



**→ L'image :**

L'image la plus commune de Tigidit est celle d'un noyau ancien de la ville de Mostaganem.

Ville Jumelle de Mostaganem, elle est nommée Mostaganem la musulmane, par opposition à Mostaganem la chrétienne.

**→ L'espace :**

L'espace est délimité d'un côté par L'Oued et la pente et de l'autre côté il est plus étendu. La pente du terrain donne aux constructions l'aspect de gradation qui anime la vue panoramique depuis plusieurs points ; à l'intérieur, une vue peut être offerte sur la mer ou sur les murailles de la ville Intra-muros.

**→ Le caractère :**

Les maisons accolées, les ruelles, les impasses, les escaliers urbains, les portes en arc, le peu d'ouverture sur l'extérieur et les fontaines...donnent au quartier un caractère vernaculaire. Le quartier a conservé son identité à travers l'histoire, soit celle du paysage, soit celle de l'architecture ou de la tendance religieuse des habitants du lieu.

L'esprit de réunion en placette, des portes ouvertes, des enfants qui jouent chacun en face de sa maison, des bruits émanant des maisons, des odeurs qui viennent des cuisines à l'heure du dîner sont typiques de ce lieu.

## **8- CONCLUSION**

L'image de Tigditt reste positive dans la mémoire collective des habitants, berceau des pratiques rituelles telles que Hadra, Waâda et Mahters, même si suite au phénomène d'exode cette représentation tend vers une éventuelle stériorisation négative.

L'**esprit du lieu**<sup>91</sup> est préservé à Tigditt, mais l'**art du lieu**<sup>92</sup> n'est pas préservé ; alors il est déduit un **problème de lieu**<sup>93</sup>. Tigditt possède un caractère spécifique qui remonte à différentes époques, elle perd son homogénéité, d'une part à cause du délaissement et des démolitions des anciennes constructions et d'autre part à cause de l'édification de nouvelles constructions dépourvues de caractère, constituant les premiers facteurs de défiguration de l'espace et l'effacement de l'identité de Tigditt.

Elle est en train de vivre une rivalité entre :

- Une zone de Souika Fouganya et Zawya qui conserve et garde l'image positive à travers la sauvegarde de son patrimoine immatériel et qui est en train de battre et combattre pour la préservation de son identité et ses pratiques rituelles de l'ancienne Tigditt appelée El Qahira,
- Et une autre zone de Souika Tehtanya et Kadousse el Medah à laquelle s'est ajouté un nouveau schème négatif dans la mémoire collective des habitants.

Face à cette dualité et aux risques que le schème négatif sur la zone de Souika Tahtanya et Kadousse el Medah s'installe dans la mémoire collective et se projette sur l'ensemble de la zone C.

Il est urgent de conserver le patrimoine matériel et immatériel de Tigditt afin de sauvegarder l'histoire et l'identité non seulement de la zone C mais aussi celle des quatre zones qui constituent le vieux centre de Mostaganem. Tigditt s'avère la solution de continuité entre le passé et l'avenir de la ville de Mostaganem.

---

<sup>91</sup> NORBERG-SCHULZ, C. (1981). **Op cite**

<sup>92</sup> NORBERG-SCHULZ, C. (1997). **L'art du lieu : Architecture et paysage, permanence et mutations**, Trd. Fr. Guglielmetti Anne. Belgique : Ed. Pierre Mardaga. 312p.

<sup>93</sup> NORBERG-SCHULZ, C. (1978). **Construire dans un environnement ancien : un problème de lieu**. In : Exposition de la Bayerische Architektenkammer et de la Neue Sammlung Munchen : Construction moderne dans un environnement ancien. Munich : Die Neue Sammlung.95p.

A watercolor illustration of a traditional town. In the center, a church with a large dome and a tall spire stands on a hill. To the right, a multi-story building with a balcony is visible. In the foreground, a stone fountain with water spraying upwards is surrounded by a crowd of people. The background shows rolling hills under a cloudy sky. The entire illustration is rendered in a soft, painterly style with muted colors.

# Partie 05 :

# L'HABITAT TRADITIONNEL

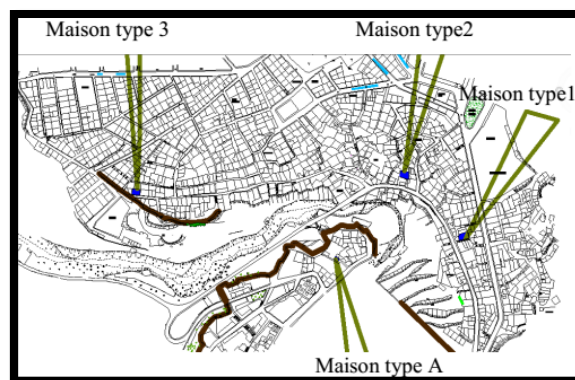
## **1- INTRODUCTION**

L'environnement construit, au cours de l'histoire, a été pour l'essentiel la manifestation du groupe. Il est le résultat d'un code social collectif répondant à un besoin fondamental, s'abriter pour assurer un bien-être physique, un confort satisfaisant et une sécurité suffisante, tout en répondant au mode de vie commun de la société dans le respect et la préservation de son environnement naturel<sup>94</sup>.

Généralement, les études traitant de l'habitat et de l'habitation ne le font que dans une discipline<sup>95</sup>. La maison constitue le centre de la société, elle représente l'espace bâti dans lequel toutes les fonctions relatives à une société ou à un groupe social sont présentes, et qui agissent en interaction. Elle est aussi considérée comme l'expression de la vision du monde du groupe, bref son langage bâti. Pour comprendre la valeur réelle, globale de l'habitation il est impératif d'en appréhender dans tous ses aspects.

## **2- ETAT DES LIEUX DES DIFFERENTES MAISONS**

A présent nous allons nous pencher sur l'étude de quatre types de maisons individuelles ; trois d'entre elles sont situées à la casbah de Tigditt et la quatrième est située à Tobanna et ceci dans le but de faire une étude comparative des deux ensembles. La représentation suivante montre la situation des maisons qu'on souhaite analyser (Fig.41).



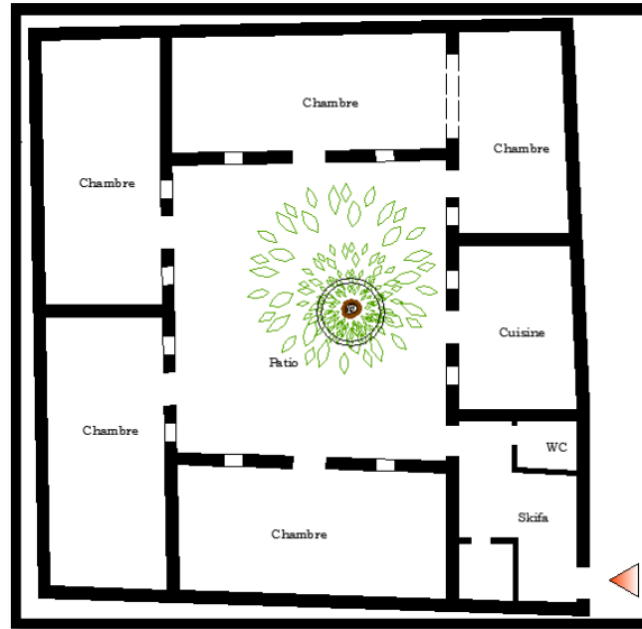
**Fig.41** : Situation des maisons type.

<sup>94</sup> R. TOUBAL et M. DAHLI, « La Kabylie : transformation du patrimoine architectural villageois ». Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou. Algérie.

<sup>95</sup> Alain VIARO, Arlette ZIEGLER. « Habitat traditionnel dans le monde, éléments pour une approche ». UNESCO, Aout 1983.

## **2.1- A TIGDITT**

### **2.1.1- MAISON INDIVIDUELLE TYPE 1**



**Fig.42** : Maison individuelle type 1.

- ✓ Les portes des pièces sont en arc ogivale outrepassé en tiers point (Photo.18).
- ✓ En haut des portes en trouve des "Chamassiettes " (Photo.18).
- ✓ Le bas de la porte est marqué toujours par un seuil (Photo.18).
- ✓ La présence d'un arbre au niveau du patio (Photo.19).



**Photo.18** : Porte d'une pièce de la maison type 1



**Photo.19** : L'arbre »jujubier au niveau du patio de la maison type 1

La façade extérieure se limite à la décoration de la porte d'entrée (Fig.43), en remarque qu'il n'y a pas d'ouverture qui donne sur l'extérieur sauf celle en étage, la majorité des ouvertures donnent vers l'intérieur autour de la cour.

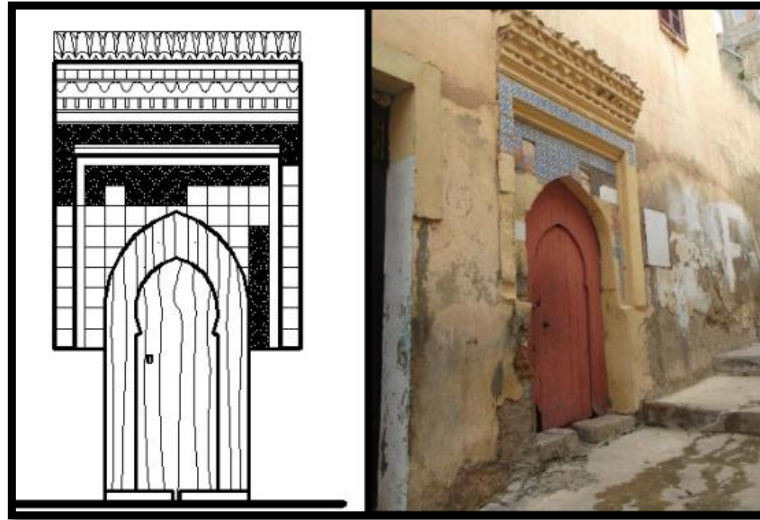


Fig.43 : Porte extérieur de la maison type 1.

### 2.1.2- MAISON INDIVIDUELLE TYPE 2

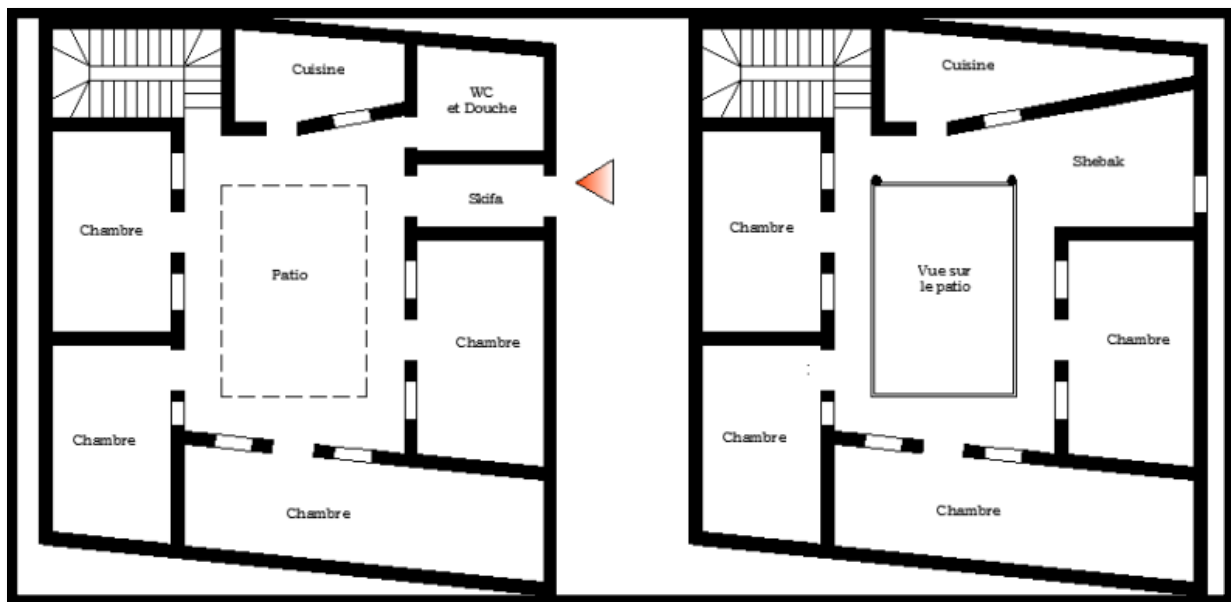
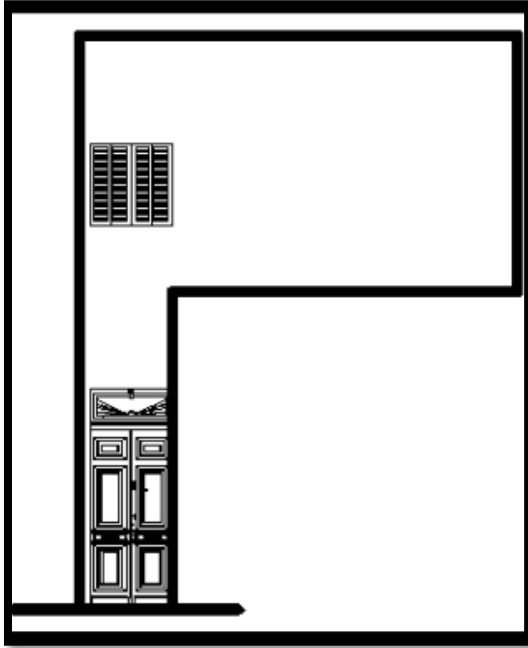


Fig.44 : Maison individuelle type 2.

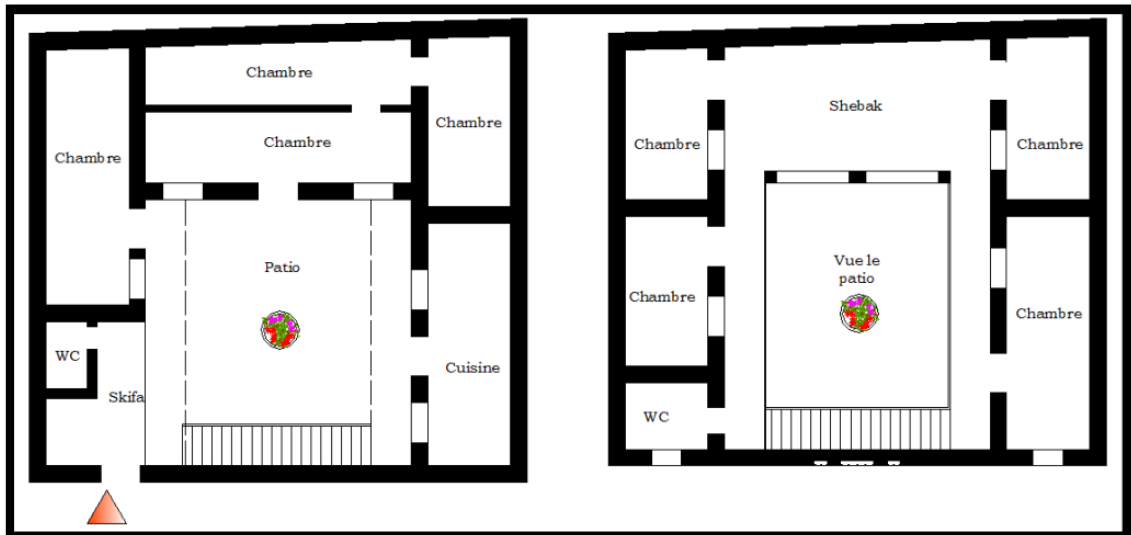


**Fig.45 :** Façade de la maison individuelle type 2.



**Photo.20 :** Intérieur de la maison individuelle type 2.

### 2.1.3- MAISON INDIVIDUELLE TYPE 3



**Fig.46 :** Maison individuelle type 3.

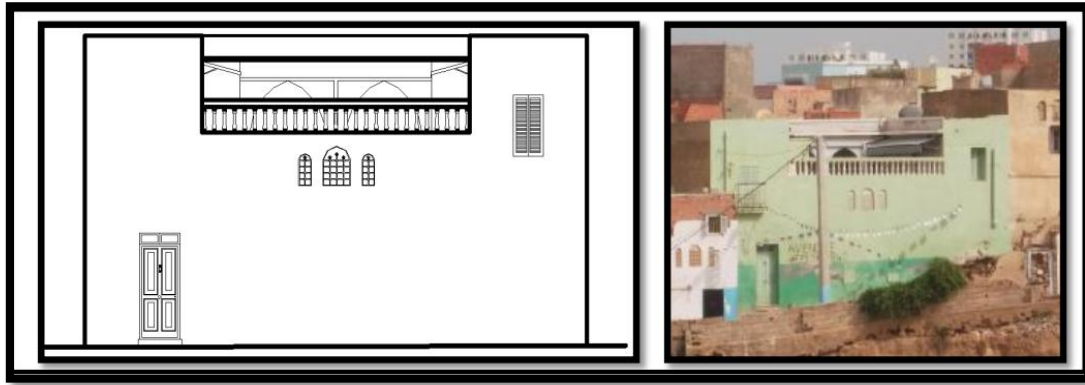


Fig.47 : Façade de la maison individuelle type 3.

## **2.2- A TOBANNA**

### **2.2.1- MAISON INDIVIDUELLE TYPE A**

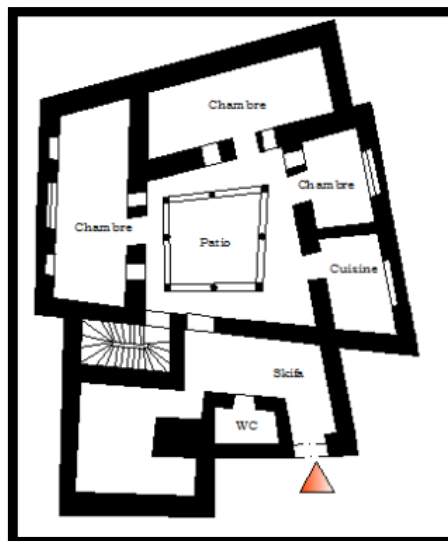


Fig.48 : Maison individuelle type A.



Photo.21 : Intérieur de la maison individuelle type A.





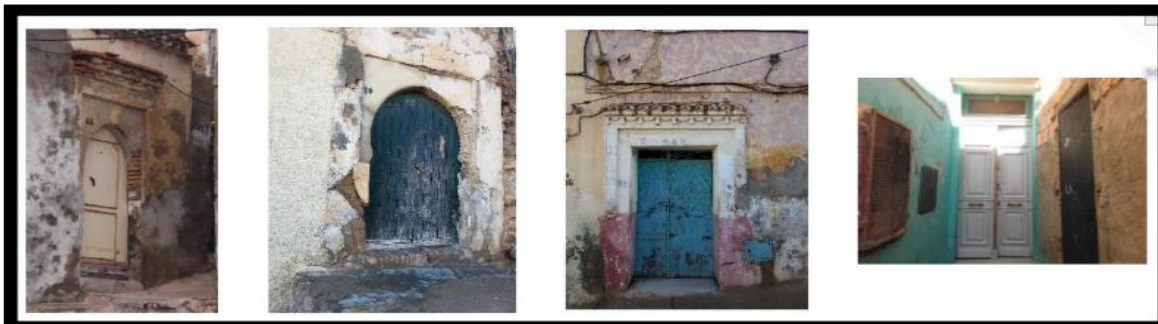
**Photo.22** : Porte extérieur à Tobbana.

### **3- INFORMATIONS CONCERNANT LES MAISONS**

On remarque que les portes à Tigditt ont le même style que celle trouvée à Tobbana (Fig.43 et Photo.22), ces portes ont été transformé à travers le temps, les photos qui suivent (Photo 23,24) vont représenter les principales transformations au niveau des portes extérieur et les portes intérieur.



**Photo.23** : Portes d'intérieurs.



**Photo.24** : Portes d'extérieurs.

L'organisation spatiale des maisons est la même quel que soit la maison à Patio, en RDC ou avec étage.

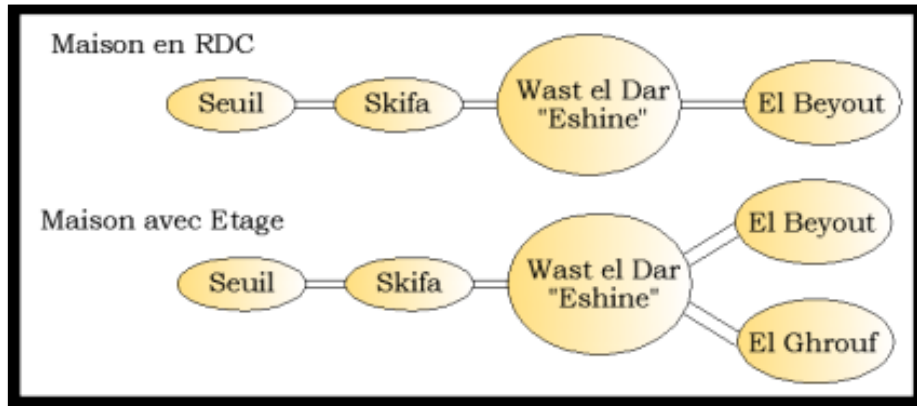


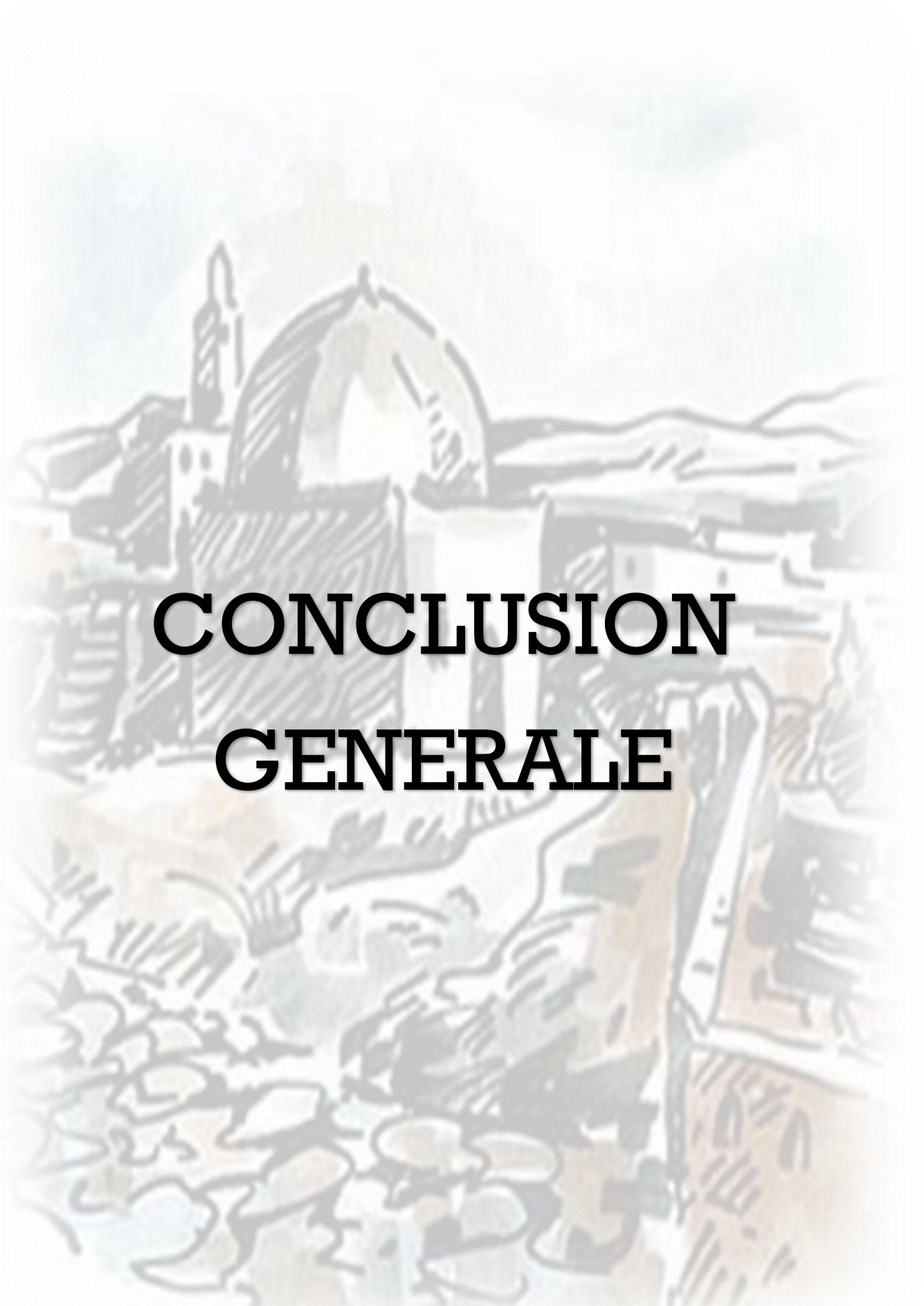
Fig.49 : Organisation spatiale des maisons.

## **4- CONCLUSION**

Les éléments du bâti analysé permettent de déduire que Tigditt possède un caché architectural particulier qu'on ne peut pas trouver ailleurs :

- ✓ La façade extérieure et ses éléments particuliers tels qu'el Shebak.
- ✓ La façade extérieure aveugle avec une décoration minime au niveau de la porte.
- ✓ L'organisation spatiale de ses maisons.

Cette Analyse permet de déduire que Souika Tahtanya regroupe un ensemble de bâtiments marquant les différentes périodes par lesquelles est passée la ville. Parmi ces bâtiments, il y a ceux qui ont été défigurés par l'intervention volontaire de la population, et ceux qui sont en état dégradé (la dégradation des maisons individuelles due aux prolongements des racines des arbres implantés dans le patio) et autres qui ont disparu avec le temps.



# CONCLUSION GENERALE

[NOM DE LA SOCIETE] [Adresse de la société]

## **CONCLUSION GENERALE**

Nous avons pu constater le long des chapitres de notre recherche, l'importance et les enjeux de la question du patrimoine et de la préservation des centres anciens. Cette importance ne cesse de s'élargir, et elle présente actuellement un intérêt et un rayonnement national et international. En Algérie, la politique de sauvegarde est presque inexistante ; Elle se heurte à des problèmes de fonds et de forme. De même pour les acteurs, qui sont généralement issus du secteur public. Leurs interventions restent superficielles, incohérentes et combien isolées. Ces mêmes opérations timides, inadaptées et d'ailleurs anarchiques, qui se sont manifestées n'ont eu aucun résultat positif sur ce patrimoine, bien au contraire certaines d'entre elles n'ont fait qu'aggraver la situation.

Les risques et menaces qui pèsent sur le patrimoine en Algérie actuellement émanent principalement de pressions venant de son environnement naturel, social ou économique. Malgré ce contexte, il ne faut pas exclure les faiblesses des outils de protection dont on dispose pour contrer les menaces sur le patrimoine et permettre son évolution. De ce fait, on doit aujourd'hui inscrire l'ensemble de ces revendications et ces insuffisances dans la conscience collective afin de protéger les centres historiques contre toutes les atteintes (démolitions, spéculations foncière...etc), et cela à travers la mise en application de la réglementation qui régit ce secteur depuis 1998 (loi 98-04).

### **1. Les principaux résultats :**

Notre recherche nous a permis de mettre en valeur et de définir une des composantes majeures du patrimoine bâti de la ville de Mostaganem qui est l'habitat traditionnel. Les objectifs de sa réhabilitation et par conséquent de la casbah sont :

- De réintégrer, et de réemployer les structures existantes en respectant leurs natures et leurs architectures.
- Mettre à niveau l'ensemble de ces structures et les adapter aux nouveaux besoins de la vie contemporaine.

- De renforcer le centre ancien de la ville de Mostaganem par l'injection d'équipements adaptés à cet espace (artisanat, commerce...etc) afin d'améliorer les activités et les prestations et surtout augmenter son attractivité touristique et économique.
- De revitaliser pour équilibrer entre la mise en valeur de la casbah et les besoins des habitants.

La situation actuelle des anciens quartiers de la ville de Mostaganem, terrain de notre recherche, est loin d'être satisfaisante. Ils ont subi le long de ces derniers temps une marginalisation due à l'évolution de la composition de la famille et la tendance très affirmée à sa réduction en entité autonome tant économique que sociale. Cette situation a entraîné la perte du model de la maison traditionnel. Cette dernière n'abrite plus la filiation directe des aïeux et la cohabitation des générations. Désormais, des ménages en taille plus réduite et ayant de nouvelles considérations par rapport au mode d'habiter se trouvent confrontés à des espaces qu'ils sont obligés de modifier.

L'objectif de notre travail était de définir l'habitat traditionnel dans la ville de Mostaganem à travers tous ses aspects (urbain, social, architectural...etc), ainsi que de cerner dans un contexte national spécifique à notre terrain les ressources doctrinales, juridiques et pratiques mobilisables pour la protection et la sauvegarde de ce patrimoine bâti pour qu'il ne disparaisse pas. Dans cette logique, on a vu important de s'appuyer sur des expériences étrangères de réhabilitation de maison traditionnelles prenant comme exemple la Tunisie sans oublier l'expérience nationale à travers le projet de réhabilitation de la Casbah d'Alger.

A travers cette démarche et ce double déplacement national et international, on a pu constater la différence ainsi que l'écart qui existe entre l'Algérie et l'exemple étranger analysé en matière de progrès enregistrés dans le domaine de protection et de sauvegarde de patrimoine, et surtout la contradiction qui existe actuellement entre les règles et la réglementation édictées par l'autorité publique et la réalité désastreuse que connaissent actuellement les centres anciens.

Afin d'améliorer cette situation, une solution de sauvetage est envisageable invitant l'ensemble de acteurs concernés d'y participer à un débat serein en vue de l'enrichir par des solutions et des propositions d'ordre pratique.

## **2. Les limites du travail :**

Tout travail de recherche présente des insuffisances et des manques, et qui sont parfois inévitables. Ils sont dus dans la plupart du temps des diverses contraintes rencontrées

(indisponibilité de la documentation, durée de réalisation du travail...etc). Nous pouvons ainsi enlever un certain nombre de limites :

- L'analyse du contexte et des conditions historiques responsables des principales causes de la situation actuelle de la ville de Mostaganem, et plus particulièrement celle des quartiers historiques, qui ne sont pas approfondies dans ce travail. Il faut mentionner que cet élément est très important afin de ne pas commettre les mêmes erreurs.
- Une enquête plus approfondie est primordiale pour comprendre l'ensemble des phénomènes sociaux qui ont caractérisé et caractérise encore cette partie de la ville, et voir aussi le désir et la volonté des habitants de ces quartier de participer à des opérations de réhabilitation.

Ce travail de recherche avec ses résultats et ses limites, ses recommandations et ses perspectives, vise essentiellement à une meilleure connaissance de notre patrimoine bâti et de notre espace médinal marginalisé et oublié. Il lance aussi un appel à une mobilisation et une complémentarité entre tous les acteurs de la ville de Mostaganem pour se doter des moyens et des instruments nécessaires à la sauvegarde non seulement de l'habitat traditionnel but de notre travail mais de toute l'ancienne médina de Mostaganem.



# BIBLIOGRAPHIE

[NOM DE LA SOCIÉTÉ] [Adresse de la société]

**OUVRAGES GENERAUX :**

- Abdelwahab ZEKAGH, « Plan permanent de sauvegarde du secteur sauvegardé de la Casbah d'Alger ». In, « Stratégies pour un développement durable local ». Edition Atkinson, Adrian (Hrsg.).
- Alain VIARO, Arlette ZIEGLER « Habitat traditionnel dans le monde, Eléments pour une approche », UNESCO 1983.
- Amos RAPOPORT. Pour une anthropologie de la maison. Edition Dunod. Paris.
- André RAVEREAU, « La Casbah d'Alger, et le site créa la ville ». Editions Sindbad, Paris, 1989.
- Bernard DEDET, « La maison de l'oppidum languedocien durant la Protohistoire ». Edition Gallia, 1999.
- Bernard MAURY. « Bulletin critique des annales islamologiques ». Institut français d'archéologie orientale. p195.
- Claude CHALINE, « Les villes du monde arabe ». Edition Masson, Paris, 1990.
- Denis GRANDET, « Architecture et urbanisme islamique ». O.P.U Alger. 1986.
- Erneste FEYDEAU, « Alger », Michel LEVY frères. Libraire-éditeur. Paris, 1862.
- H Raymond, N Haumont, M.G. Raymond, A. Haumont, « L'habitat pavillonnaire ». Paris : CRU, Institut de sociologie urbaine, 1971 (première édition : 1966).
- Jean-Pierre Sodini, « L'habitat urbain en Grèce à la veille des invasions » p346. In: « Villes et peuplement dans l'Illyricum protobyzantin ».
- Leonardo BENEVOLO. « Histoire de la ville ». Parenthèses. Roquevaire. 1983.
- Louis ABADIE, « Mostaganem de ma jeunesse ». Editions Gandini, 1994.
- Lucien GOLVIN, « Palais et demeures d'Alger à la période ottomane ». Edition Edisud, 1988.
- Moulay BELAMISSI, « Histoire de Mostaganem ». Mostaganem : El Wiame, 2004.
- MUMFORD LEWIS La cité à travers l'histoire. Edition Du Seuil. 1964.
- Norberg-Schulz, C. « Genius Loci », Trd. Fr. Odile Seyler, Ed. Pierre Mardaga, 1981.
- Norberg-Schulz, « Habiter ». Milan-Paris : Electa France, 1985.
- Norberg-Schulz, C. « L'art du lieu : Architecture et paysage, permanence et mutations », Trd. Fr. Guglielmetti Anne. Belgique : Ed. Pierre Mardaga, 1997.
- Paul SEBAG , « Tunis : histoire d'une ville », Edition Harmattan, 1998.



- PH HAERIGNER, J.C David, « Anthropologie et sociologie de l'espace urbain ». CNRS, ORSTOM, Université LYON II. Octobre 1968.
- P.PELLEGRINO, « Introduction : Styles de vie et modes d'habiter » in Espace et Société, 1994.
- Viollet LE DUC, « De l'habitation humaine ». p89, Pierre MARDAGA, éditeur, 1986.

### **TRAVAUX UNIVERSITAIRES :**

- Zoubida MAARAF. « Evaluation De La Vulnérabilité Sismique Des Deux Casbahs De « Tigditt et DerbTobanna ». Mémoire de magistère. Mostaganem: Université Abdelhamid Ibn Badis, 2012.

### **ACTES DE SEMINAIRES ET COMMUNICATIONS :**

- Déclaration de Mexico sur les politiques culturelles. Conférence mondiale sur les politiques culturelles, Mexico City, 26 juillet – 6 août 1982.
- Fouzia MELIOUH – Kheira TABET AOUL, « L'habitat espaces et repères conceptuels ». Courrier du Savoir N°01, Novembre 2001.
- R. TOUBAL et M. DAHLI, « La Kabylie : transformation du patrimoine architectural villageois ». Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou. Algérie.2010.

### **ARTICLES DE PRESSE :**

- Colloque national sur l'habitat traditionnel. Le Soir d'Algérie 27mai 2009.

### **SITE INTERNET :**

- [www.hominides.com/html/.../musee-terra-amata-prehistoire-nice.php](http://www.hominides.com/html/.../musee-terra-amata-prehistoire-nice.php).

### **DICTIONNAIRE :**

- Dictionnaire des mots berbères.

### **AUTRES :**

- Décret exécutif n° 03/324 du 05 octobre 2003.
- Gestion et conservation du patrimoine culturel immobilier dans les pays du Maghreb, La Tunisie, UNESCO, 2009.



# ANNEXES



**Enquête :**

Date de la visite : .....

- Adresse et localisation exacte du logement visité : .....

.....

- Sexe : ..... - Age : ..... - Profession : .....

- Situation Familiale : ..... - Nombre de la famille : .....

---

- Votre Maison maintenant ?

Appartement  Hawech  Villa

- l'année de construction de cette Maison : .....

- Nombres de pièces : .....

- Nombres d'étage : .....

- Accès, transports et distance par rapport à la Ville ?

prés  Loin

- Proximité des services et commerces ?

.....

- Proximité des lieux d'accueil et d'enseignement pour les enfants ?

.....

- Depuis Combien de temps êtes-vous dans ce logement ? .....

- Souhaiteriez-vous déménager ? Oui  Non

- Pour quels motifs ? .....

---

**Vous préférez quelles genre de maisons traditionnelles ou modernes ?**

.....

- Pourquoi ? .....

- Aimez vous refaire les anciennes maisons? .....

- Voulez vous construire votre maison avec les anciens éléments ?

Skifa  patio

- Pourquoi ? .....

- voulez vous construire votre maison avec ?

La pierre  Béton armé  Brique

- Pourquoi ? .....

- A votre avis est ce que les plans proposés par les BETS répondre a votre besoin ?

Oui  Non

- Que proposez vous pour les BETS ?

.....

---

12 Chaâbane 1424  
8 octobre 2003

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 60

15

**Décret exécutif n° 03-324 du 9 Chaâbane 1424 correspondant au 5 octobre 2003 portant modalités d'établissement du plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur des secteurs sauvegardés (PPSMVSS);**

Le Chef du Gouvernement ,

Sur le rapport de la ministre de la communication et de la culture ;

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-4° et 125 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 90-29 du 1er décembre 1990 relative à l'aménagement et à l'urbanisme, modifiée;

Vu la loi n° 98-04 du 20 Safar 1419 correspondant au 15 juin 1998 relative à la protection du patrimoine culturel, notamment son article 45 ;

Vu la loi n° 01-20 du 27 Ramadhan 1422 correspondant au 12 décembre 2001 relative à l'aménagement et au développement durable du territoire ;

Vu la loi n° 02-02 du 22 Dhou El Kaada 1422 correspondant au 5 février 2002 relative à la protection et à la valorisation du littoral ;

Vu la loi n° 02-08 du 25 Safar 1423 correspondant au 8 mai 2002 relative aux conditions de création des villes nouvelles et de leur aménagement ;

Vu la loi n° 03-01 du 16 Dhou El Hidja 1423 correspondant au 17 février 2003 relative au développement durable du tourisme ;

Vu le décret n° 87-91 du 21 avril 1987 relatif à l'étude d'impact d'aménagement du territoire ;

Vu le décret présidentiel n° 02-250 du 13 Joumada El Oula 1423 correspondant au 24 juillet 2002 portant réglementation des marchés publics ;

Vu le décret présidentiel n° 03-208 du 3 Rabie El Aouel 1424 correspondant au 5 mai 2003 portant nomination du Chef du Gouvernement ;

Vu le décret présidentiel n° 03-215 du 7 Rabie El Aouel 1424 correspondant au 9 mai 2003, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 91-175 du 28 mai 1991 définissant les règles générales d'aménagement d'urbanisme et de construction, notamment son article 7 ;

Vu le décret exécutif n° 91-176 du 28 mai 1991 fixant les modalités d'instruction et de délivrance du certificat d'urbanisme, du permis de lotir, du certificat de morcellement, du permis de construire, du certificat de conformité et du permis de démolir ;

Vu le décret exécutif n° 91-177 du 28 mai 1991 fixant les procédures d'élaboration et d'approbation du plan directeur d'aménagement et d'urbanisme et le contenu des documents y afférents ;

Vu le décret exécutif n° 91-178 du 28 mai 1991 fixant les procédures d'élaboration et d'approbation des plans d'occupation des sols ainsi que le contenu des documents y afférents ;

Vu le décret exécutif n° 96-140 du 2 Dhou El Hidja 1416 correspondant au 20 avril 1996 fixant les attributions du ministre de la communication et de la culture ;

Vu le décret exécutif n° 03-322 du 9 Chaâbane 1424 correspondant au 5 octobre 2003 portant maîtrise d'œuvre relative aux biens culturels immobiliers protégés ;

**Décète :**

CHAPITRE I

#### DISPOSITIONS GENERALES

Article 1er. — Le présent décret a pour objet l'application de l'article 45 de la loi n° 98-04 du 20 Safar 1419 correspondant au 15 juin 1998 relative à la protection du patrimoine culturel.

Art. 2. — Dans le respect des dispositions du plan directeur d'aménagement et d'urbanisme, le plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur des secteurs sauvegardés par abréviation "PPSMVSS" fixe, pour les ensembles immobiliers urbains ou ruraux érigés en secteurs sauvegardés, les règles générales et les servitudes d'utilisation des sols qui doivent comporter l'indication des immeubles qui ne doivent pas faire l'objet de démolition ou de modification ou dont la démolition ou la modification seraient imposées. Il fixe également les conditions architecturales selon lesquelles est assurée la conservation des immeubles et du cadre urbain. Le PPSMVSS édicte les mesures particulières de protection, notamment celles relatives aux biens culturels immobiliers inscrits sur l'inventaire supplémentaire, en instance de classement ou classés, situés dans le secteur sauvegardé.

CHAPITRE II

#### INSTRUCTION ET ELABORATION DU PPSMVSS

Art. 3. — L'établissement du PPSMVSS est prescrit par délibération de l'assemblée populaire de la wilaya (APW) concernée à la demande du wali sur saisine du ministre chargé de la culture.

Art. 4. — Le wali informe le ou les président (s) d'Assemblée (s) populaire (s) communale (s) concernés qui procèdent à l'affichage de la délibération pendant un mois au siège de ou des communes concernées.

Le wali transmet une copie de la délibération au ministre chargé de la culture dès son approbation par l'Assemblée populaire de wilaya.

Art. 5. — Sous l'autorité du wali et en concertation avec le ou les président (s) d'Assemblée (s) populaire (s) communale (s), le directeur de la culture de wilaya confie l'élaboration du PPSMVSS à un bureau d'études ou à un architecte dûment qualifié conformément à la réglementation relative à la maîtrise d'œuvre portant sur les biens culturels immobiliers protégés.

Art. 6. — Le directeur de la culture porte à la connaissance des différents présidents des chambres de commerce, des métiers et de l'artisanat, de l'agriculture et des présidents d'organisations professionnelles, ainsi qu'aux associations qui se proposent, par leurs statuts, d'agir pour la protection et la promotion des biens culturels, la délibération relative à l'établissement du PPSMVSS.

Ces destinataires disposent d'un délai de quinze (15) jours, à compter de la réception de la lettre, pour formuler leur volonté d'être associés à titre consultatif au projet d'élaboration du PPSMVSS.

A l'issue de ce délai, le wali fixe par voie d'arrêté, sur rapport du directeur de la culture, la liste des personnes morales ayant demandé à être consultées sur l'élaboration du projet du PPSMVSS.

Cet arrêté fait l'objet d'un affichage au siège de la ou des communes concernées, il est notifié aux personnes morales citées ci-dessus et est publié dans deux quotidiens nationaux au moins.

Art. 7. — Sont obligatoirement consultés :

A) — au titre des administrations publiques, les services déconcentrés de l'Etat chargés :

- 1) — de l'urbanisme, de l'architecture et de l'habitat ;
- 2) — du tourisme
- 3) — de l'artisanat traditionnel ;
- 4) — de l'aménagement du territoire et l'environnement;

5 — des domaines ;

6) — des affaires religieuses et des wakfs ;

7) — des transports ;

8 — des travaux publics ;

9) — du commerce ;

10 — de l'agriculture ;

11 — de l'hydraulique ;

B) — Au titre des organismes et des services publics, les services chargés :

1) — de la distribution de l'énergie ;

2) — de la distribution de l'eau et de l'assainissement ;

3) — des transports ;

4) — de la protection et de la mise en valeur des biens culturels.

Art. 8. — Le directeur de la culture de wilaya, en collaboration avec le ou les présidents des Assemblées populaires communales concernés, organise des séances de concertation aux différentes phases de l'élaboration du PPSMVSS avec les différents organismes, administrations, services publics et associations.

Art. 9. — Le projet de PPSMVSS est adopté par délibération de l'APW concernée.

Le wali notifie le projet de PPSMVSS aux différentes administrations et services publics cités à l'article 7 ci-dessus qui disposent d'un délai de trente (30) jours à compter de la date de leur information pour émettre leurs avis et observations. Faute de réponse dans le délai prévu leur avis est réputé favorable.

Art. 10. — Le projet de PPSMVSS est rendu public par arrêté du wali, et doit comprendre :

- le lieu de consultation du projet du PPSMVSS ;
- la désignation du ou des commissaires enquêteurs ;

- les dates de démarrage et de clôture de l'enquête publique ;

- les modalités de déroulement de l'enquête publique.

Un exemplaire de l'arrêté est notifié par le wali aux ministres chargés de la culture, des collectivités locales, de l'environnement et de l'architecture et l'urbanisme.

Le projet du PPSMVSS est soumis à l'enquête publique pendant soixante (60) jours et doit faire l'objet pendant toute cette période d'un affichage aux sièges de la wilaya et de ou des communes concernées.

Art. 11. — Les observations issues de l'enquête publique sont consignées sur un registre spécial coté et paraphé par le wali, elles peuvent être formulées verbalement ou par écrit au commissaire enquêteur.

Art. 12. — A l'expiration du délai légal, le registre d'enquête est clos et signé par le commissaire enquêteur.

Dans les quinze (15) jours qui suivent, le commissaire enquêteur établit un procès-verbal de clôture de l'enquête et le transmet au wali concerné, accompagné du dossier complet de l'enquête avec ses conclusions.

Le wali émet son avis et ses observations dans un délai de quinze (15) jours à compter de la réception du dossier. Passé ce délai l'avis du wali est réputé favorable.

Art. 13. — Le projet du PPSMVSS, accompagné du registre d'enquête, du procès-verbal de clôture de l'enquête et les conclusions du commissaire enquêteur, ainsi que de l'avis du wali, est soumis à l'APW concernée pour approbation.

L'ensemble du dossier est transmis par le wali au ministre chargé de la culture.

### CHAPITRE III

#### DU CONTENU DU PLAN PERMANENT DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR DES SECTEURS SAUVEGARDES

Art. 14. — Le PPSMVSS comprend :

1. **Le rapport de présentation** qui met en évidence l'état actuel des valeurs architecturales, urbaines et sociales pour lesquelles est établi le secteur sauvegardé et énonce les mesures arrêtées pour sa conservation et sa mise en valeur.

Il fait également apparaître, outre ses références au PDAU, lorsqu'il existe, les aspects synthétisés suivants :

- l'état de conservation du bâti,

- l'état et le tracé des réseaux de voirie, d'alimentation en eau potable et d'irrigation, d'évacuation des eaux pluviales et usées ;

- l'évacuation et, éventuellement, l'élimination des déchets solides ;

- le cadre démographique et socio-économique ;

- les activités économiques et les équipements ;

- la nature juridique des biens immobiliers et les perspectives démographiques et socio-économiques ainsi que les programmes d'équipements publics envisagés.

12 Chaâbane 1424  
8 octobre 2003

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 60

17

2. — **Le règlement** qui fixe les règles générales d'utilisation des sols et les servitudes, ainsi que les opérations envisagées dans le cadre de la mise en valeur telles que précisées à l'article 2 du présent décret.

Le règlement doit inclure également, selon le cas, les dispositions de l'alinéa 1er de l'article 18 du décret exécutif n° 91-178 du 28 mai 1991, susvisé.

3. — **Les annexes** qui comprennent les documents graphiques qui font apparaître les conditions fixées dans le règlement et font ressortir les zones homogènes. Elles comprennent également les pièces écrites sur la liste non-limitative ci-après :

1 — Plan de situation. Echelle du 1/2.000 au 1/5.000

2 — Levé topographique. Echelle du 1/500 au 1/1.000

3 — Plan des contraintes géotechniques

4 — Plan des servitudes. Echelle du 1/500 au 1/2.000

5 — Etat de conservation précisant le degré, la nature et la cause d'altération du bâti et des zones non bâties. Echelle du 1/500 au 1/1.000

6 — Tracé et état de conservation des réseaux de voirie, d'assainissement, d'eau potable, d'irrigation, d'énergie et de téléphonie. Echelle 1/1.000

7 — Mode d'évacuation et d'élimination des déchets solides. Echelle 1/1.000

8 — Hauteur des constructions. Echelle 1/500

9 — Identification et localisation des activités commerciales, artisanales et industrielles. Echelle 1/500

10 — Identification, localisation et capacité des équipements publics. Echelle du 1/500 au 1/1.000

11 — Nature juridique des propriétés. Echelle 1/500

12 — Analyse démographique et socio-économique des occupants

13 — Circulation et transport. Echelle du 1/500 au 1/1.000

14 — Localisation des biens archéologiques apparents et enfouis identifiés et potentiels. Echelle du 1/500 au 1/1.000

15 — Etude historique faisant ressortir :

— les différentes phases d'évolution du secteur sauvegardé et de son environnement immédiat ;

— le ou les règlements appliqués ayant sous-tendu la formation et la transformation de la ou des zones composant le secteur sauvegardé ;

— les matériaux et les techniques de construction courantes repérables dans les composantes minérales de la ou des zones du secteur sauvegardé ;

— les modes, les techniques et le tracé des réseaux d'alimentation en eau potable et d'irrigation ;

— le mode d'évacuation et d'élimination des déchets solides et des eaux usées ;

— les modes, les techniques et le tracé des réseaux d'évacuation des eaux usées et pluviales.

Cette étude doit être accompagnée d'une chronologie sommaire des événements historiques marquants, notamment ceux ayant eu une influence sur la configuration actuelle du secteur sauvegardé.

16 L'analyse typologique, établie sur la base des études historiques et les préexistences recensées à l'intérieur ou à l'extérieur du secteur sauvegardé qui identifie les typologies du bâti en faisant ressortir les techniques et les matériaux de construction, ainsi que les composants morphologiques caractérisant le savoir-faire traditionnel local.

Les résultats sont organisés sous la forme d'un manuel devant servir de guide aux différents travaux de conservation et de restauration.

Art. 15. — Le PPSMVSS est élaboré en trois phases définies comme suit :

Phase 1 : diagnostic et en cas de besoin projet des mesures d'urgence ;

Phase 2 : analyse historique et hypologique et avant-projet du PPSMVSS ;

Phase 3 : rédaction finale du plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur des secteurs sauvegardés.

#### CHAPITRE IV

##### DE LA MISE EN ŒUVRE DU PPSMVSS

Art. 16. — Le PPSMVSS, publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire, selon le cas, par arrêté interministériel ou par décret exécutif conformément à la loi n° 98-04 du 20 Safar 1419 correspondant au 15 juin 1998, susvisée, doit préciser :

1) — la date de mise à disposition du PPSMVSS au public ;

2) — le ou les lieux où le PPSMVSS peut être consulté ;

3) — la liste des documents écrits et graphiques composant le dossier ;

4) — la date d'effet rendant applicable les mesures du PPSMVSS.

Art. 17. — La direction de la culture de la wilaya concernée, en concertation avec le ou les présidents des Assemblées populaires communales concernés est chargée de la mise en œuvre et de la gestion du PPSMVSS.

A ce titre, la direction de la culture peut être dotée de moyens de travail appropriés qui seront définis selon la complexité des contenus du PPSMVSS et des conditions de sa mise en œuvre.

## CHAPITRE V

**DES MESURES APPLICABLES AVANT  
LA PUBLICATION DU PPSMVSS AU JOURNAL  
OFFICIEL**

Art. 18. — Tout document établi en conformité avec les règles générales d'aménagement et d'urbanisme, approuvé dans le cadre de procédures antérieures à la date de publication du PPSMVSS et conformément aux dispositions de la loi n° 90-29 du 1er décembre 1990, susvisée, continue à produire ses effets lorsqu'il n'est pas contraire aux prescriptions énoncées par ce dernier.

Toutefois, peuvent faire l'objet d'une décision d'un sursis à statuer toutes les demandes ressortissant d'un permis de construire, de lotir ou de démolir, et les demandes d'autorisation ayant pour objet des travaux de modification, d'aménagement et de réaménagement de tout ou partie d'immeubles inclus dans le secteur sauvegardé. Le sursis à statuer est délivré par les autorités locales concernées pour la période comprise entre la publication du décret portant création et délimitation du secteur sauvegardé et celle de la publication du PPSMVSS.

Art. 19. — Dès publication du PPSMVSS, la direction de la culture de la wilaya concernée doit prendre une décision concernant toutes les demandes ayant fait l'objet d'un sursis à statuer et la notifier aux intéressés.

Art. 20. — Pour les immeubles menaçant ruine et constituant un danger imminent, le président d'APC, après avis de la direction de la culture de la wilaya, peut ordonner les mesures provisoires pour garantir la sécurité des personnes occupant un immeuble situé dans le secteur sauvegardé.

Durant l'élaboration du PPSMVSS, le président d'APC peut ordonner des travaux ordinaires de voirie et des réseaux divers sous réserve de l'avis du bureau d'études ou de l'architecte chargé de l'élaboration du PPSMVSS.

Art. 21. — Durant l'élaboration du PPSMVSS, tous travaux de restauration entrepris sur les biens culturels immobiliers proposés au classement, classés ou inscrits sur l'inventaire supplémentaire compris dans le secteur sauvegardé doivent être portés par le maître de l'ouvrage à la connaissance du bureau d'études ou de l'architecte chargé de l'élaboration du PPSMVSS.

Le bureau d'études ou l'architecte doit établir un rapport sur la conservation du bien culturel à l'attention du directeur de la culture de la wilaya.

## CHAPITRE VI

**DE LA MODIFICATION, DE LA REVISION  
ET DE LA MISE A JOUR DU PPSMVSS**

Art. 22. — La modification et la révision du PPSMVSS ont lieu dans les mêmes formes prévalant pour son établissement.

Art. 23. — La mise à jour du PPSMVSS ne peut consister qu'en des adaptations mineures nées à l'occasion de sa mise en œuvre et qui ne remettent pas en cause son règlement.

La demande de mise à jour est introduite par le directeur de la culture auprès du wali qui prend un arrêté à cet effet.

L'arrêté fait l'objet d'un affichage aux sièges de la wilaya et de ou des APC concernées. Notification en est faite au ministre chargé de la culture.

Art. 24. — Les biens culturels immobiliers protégés relevant du ministère de la défense nationale situés dans les secteurs sauvegardés sont régis par des dispositions particulières.

Art. 25. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 9 Chaâbane 1424 correspondant au 5 octobre 2003.

Ahmed OUYAHIA.

**Décret exécutif n° 03-325 du 9 Chaâbane 1424  
correspondant au 5 octobre 2003 fixant les  
modalités de stockage des biens culturels  
immatériels dans la banque nationale de données.**

Le Chef du Gouvernement,

Sur le rapport de la ministre de la communication et de la culture,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-4° et 125 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 98-04 du 20 Safar 1419 correspondant au 15 juin 1998 relative à la protection du patrimoine culturel, notamment son article 69 ;

Vu le décret présidentiel n° 03-208 du 3 Rabie El Aouel 1424 correspondant au 5 mai 2003 portant nomination du Chef du Gouvernement ;

Vu le décret présidentiel n° 03-215 du 7 Rabie El Aouel 1424 correspondant au 9 mai 2003, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 96-140 du 2 Dhou El Hidja 1416 correspondant au 20 avril 1996 fixant les attributions du ministre de la communication et de la culture ;

**Décète :**

Article 1<sup>er</sup>. — En application des dispositions de l'article 69 de la loi n° 98-04 du 20 Safar 1419 correspondant au 15 juin 1998, susvisée, le présent décret a pour objet de fixer les modalités de stockage des biens culturels immatériels dans la banque nationale de données créée par le ministre chargé de la culture.

Art. 2. — La direction de la culture de la wilaya est chargée, au niveau local, de l'identification des biens culturels immatériels par tous les moyens prévus à l'article 68 de la loi n° 98-04 du 15 juin 1998, susvisée; à ce titre, elle coordonne toutes les actions entreprises par les institutions et les organismes publics ou privés spécialisés ainsi que par les associations qui se proposent par leurs statuts de protéger et de promouvoir les biens culturels immatériels, ou par toute autre personne.